UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

DÉPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme

De Master en sciences économiques

Option: Monnaie, Finance et Banque

Thème :

Les apports des réformes économiques sur l'emploi et le chômage en Algérie

Présenté par :

-NOUAR Dalia

-OUAZZI Massissilia

Dirigé par :

M^lle^. ZOURDANI Safia

Les membres de jury :

-Présidente: Mme HAMMOUTENE Ouardia, Maître Assistante, « A »,UMMTO.

-Examinatrice: Mlle AMIRI Dalila, Maître Assistante, « A », UMMTO.

-Encadreuse: Mlle ZOURDANI Safia, Maître de Conférence, « B», UMMTO.

Date de soutenance : 10/12/2017.

REMERCIEMENTS

D'abord nous remercions Dieu tout puissant pour sa bénédiction.

Au terme de ce modeste travail nous tenons à remercier vivement :

Nos parents pour la confiance qu'ils nous ont accordée, leurs conseils leurs soutiens, et pour tous les efforts qu'ils ont fournis pour nous durant notre parcours.

Notre Promotrice Mlle ZOURDANI Safia pour son accompagnement et ses conseils ;

Nos sincères remerciements vont également à Mrs les membres du jury ;

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail, nous espérons qu'il sera un document d'orientation pour les futures Promotions.

MERCI

DEDICACE

J'ai le plaisir de dédier ce modeste travail à :

Mes très chers parents ; pour leurs soutient, leurs aide, leurs patience et surtout pour leur amour, qui m'ont toujours encouragé et souhaité la réussite ; que Dieu leurs procure bonheur, santé et longue vie.

Mes très chers sœurs et mon frères pour leurs soutient, leurs aides : Lydia, Neila, Safia et Ahmed.

A mes tantes :Fazia,Samia et Zahia.

Ma binôme Celia.

Mes très chers amis (es) pour leur soutient, leurs aide et leurs présence.

Dalia

Dédicace

Á la mémoire de mon frère HAKIM et celle de Mimi

Á mes chers parents Lila et Achour ; à qui je présente ma reconnaissance éternelle et ma profonde gratitude pour les sacrifices qu'ils ont supporté pour mon éducation et mes études.
Á mes frères Ali, Kaci, ainsi Tahar et Slimane et leurs petites familles
Á mes sœurs chafia et Djoudjou
Á tous mes amis que j'aime très fort
Á toute la famille OUAZZI
Á tous ceux qui mon aidé de prés ou de loin, particulièrement monsieur SALAH HABIB et à ma binôme Dalia

Ainsi à mon cher HILAL qui était tous le temps présent pour moi.

Massissilia.

Liste des abréviations

ADS : Agence de Développement Social

AED : Aide aux Entreprises en Difficulté

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

ANEM : Agence Nationale de l'Emploi

ANEMO : Agence Nationale de l'Emploi et de la Main d'Œuvre

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BTPH : Bâtiment, Travaux Publics et Hydrauliques

CAIT : Centre d'Aide au Travail Indépendant

CDI : Centre Des Impôts

CFI : Contrats de Formation /Insertion

CID : Contrat d'Insertion des Diplômés

CIP : Contrat d'Insertion Professionnelle

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés

CPE : Contrat de Pré-Emploi

CPI : Centre de Proximité des Impôts

CRE : Centre de Recherche d'Emploi

CTA : Contrat de Travail Aidé

DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle

DAIS : Programme d'Activité d'Insertion Sociale

DGE : Direction des Grandes Entreprises

DZD : Dinar Algérien

EFT : Enquête sur les Forces de Travail

ESIL : Emploi Salarié d'Initiative Locale

EU : Union Européenne

FMI : Fond Monétaire International

FNSEJ : Compte d'Affection Spéciale du Trésor Consacré à l'Emploi des Jeunes

IAIG : Indemnité pour Activité d'Intérêt Général

IDE : Investissement Direct en Etranger

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONS : Office National des Statistiques

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PAMT : Programmes Actifs du Marché du Travail

PIB : Produit Intérieur Brut

PID : Programme d'Intégration des Diplômés

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SGT : Société Générale des Techniques

TUP-HIMO : Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main- d'Œuvre.

Sommaire

Introduction générale 1

Chapitre I : Le cadre théorique de l'emploi et le chômage

Introduction 8

Section 1 : Les fondements théoriques de l'emploi et du chômage 9

Section 2 : Les fondements théoriques de l'emploi et le chômage en Algérie 17

Conclusion 29

Chapitre II: La contribution des politiques de l'Etat à la lutte contre le chômage

Introduction 31

Section 1 : La présentation des politiques de lutte contre le chômage 32

Section2 : La contribution des politiques de lutte contre le chômage en Algérie 44

Conclusion 63

Chapitre III : Essaie d'analyse du marché de l'emploi à travers les réformes économiques en Algérie (2007-Avril 2017)

Introduction 64

Section 1 : L'évaluation du marché de travail en Algérie 65

Section 2 : Essaie d'évaluation des dispositifs ANSEJ et ANGEM 72

Conclusion 82

Conclusion générale 83

Bibliographie 87

Liste des figures et tableaux 90

Tables des matières 92

Annexes 96

Introduction générale

Le marché de l'emploi en Algérie est devenu un sujet d'actualité et un problème crucial à partir des années quatre-vingt-dix étant donné les changements socio-économiques qu'a vécu ce pays. Cela, a engendré plusieurs problèmes d'ordre sociologique et économique tels que la marginalisation, l'exclusion d'une majorité de la population, le chômage des jeunes, la pauvreté et la perte des solidarités traditionnelles. Les rapports du conseil national économique et social du gouvernement algérien expliquent bien cette situation, en soulevant l'idée de la période de transition qui devait conduire au passage d'une économie administrée vers une économie de marché. Ceci a été marqué par une dégradation de l'ensemble des indicateurs économiques et sociaux.

En effet, au milieu des années 1980, suite à l'effondrement du prix de pétrole, l'économie algérienne est affectée par une crise sans précédent dont les signes les plus révélateurs sont les suivants : chute du niveau des investissements, déficits budgétaires, expansion accélérée de la masse monétaire, surévaluation du taux de change et compression des importations.

Cette situation a entrainé des déséquilibres macro-économiques. D'abord, sur le plan de l'offre et la demande globale (excès de la demande par rapport à l'offre) puis sur le plan macro financier observé à travers la lourdeur des dettes qui finançaient les investissements qui étaient couverts par les recettes des hydrocarbures[1]. Enfin, un déséquilibre sur le marché du travail caractérisé par une chute du taux de croissance de l'emploi et une augmentation du taux du chômage.

Dans ce contexte, des milliers d'ouvriers industriels perdent leurs emplois ou furent « poussés » vers la retraite, vu la fermeture de leurs entreprises. La stagnation du marché du travail, la régression de la création d'emploi, le développement du secteur informel et les marchés parallèles, la hausse de la pauvreté et la dégradation du niveau de vie d'une population assez large atteignirent des niveaux alarmants. A titre d'exemple, le rapport du conseil national économique et social nous indique que le

[1]BENISSAD Hocine, « Algérie restructurations et réformes de l'économie », édition el Amel, Alger, 2004, p.30

taux de chômage a augmenté à partir de 1987, pour atteindre 28%[2]en 1994. A cet effet, l'emploi perd de sa capacité d'insertion sociale et professionnelle.

La crise s'étant étendue à l'ensemble des secteurs d'activités économiques et aux sphères de l'activité sociale, les pouvoirs publics ont mis en œuvre quelques réformes économiques pour essayer de trouver quelques solutions possibles à l'ensemble de ces problèmes. Ces réformes s'inscrivent dans quelques mesures prises dans le cadre des premiers engagements envers les institutions financières internationales (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale). Elles consistent en un retrait de l'Etat de l'activité économique, l'instauration des lois du marché notamment la libéralisation des prix, celle du commerce intérieur et extérieur, la diversification des exportations mais, aussi la dévaluation de la monnaie nationale, la limitation de la croissance de la masse monétaire, le relèvement du taux d'intérêt, le plafonnement du crédit et la réforme du fonctionnement du système bancaire ainsi que celle de la législation du travail.

Cependant, la persistance et l'aggravation des déséquilibres macro-économiques et financiers induites par le poids excessif de l'endettement externe, ont rendu en 1994, inévitable le recours de l'Algérie au rééchelonnement de la dette. Celui-ci s'est accompagné de la mise en œuvre d'un programme de stabilisation macro-économique soutenu par le fond monétaire international et la banque mondiale. Les résultats de ces programmes ont été très encourageants et performants sur le plan macro-financier (réduction des déficits, tendance à la baisse du taux d'inflation, reconstitution des réserves de change, etc.).

Cependant, bien qu'elle ait instauré les règles de l'économie de marché et rétabli les grands équilibres macro-économiques, l'application de ces reformes a causé un dysfonctionnement du marché du travail qui s'est traduit par une crise d'emploi aigue et une aggravation du taux de chômage atteignant son point culminant à la fin des années 1990 ; suite à la dissolution des entreprises publiques non productives et la compression des travailleurs.

[2]BENBERRA Omar, « Les politiques économiques et sociales de l'Etat : la lutte contre le chômage en Algérie », édition Berti, Alger, 2007, p.30

Pour faire face à cette nouvelle situation et atténuer les conséquences négatives du Programme d'Ajustement Structurel, en l'occurrence la monté de l'emploi informel et la croissance de la demande des « primo demandeurs », les pouvoirs publics ont pris des mesures qui visent à la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, s'articulant autour de la régulation institutionnelle du marché du travail notamment par des formules d'aides à l'emploi et les politiques du filet social. Ces politiques se sont toutefois caractérisées par l'importance des emplois temporaires crées par rapport aux emplois permanents et la progression de l'emploi dans le secteur informel.

L'application des réformes au niveau des secteurs concernés et ces stratégies cibleront l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, la promotion de l'auto-emploi et de la création d'entreprise. Elles porteront également sur la dynamisation de l'offre d'emploi, à travers des mesures de soutien et d'encouragement à l'insertion et l'intégration professionnelle, ainsi que l'amélioration de l'employabilité des jeunes par le biais de la formation initiale et continue et de l'apprentissage.

Les pouvoirs publics initièrent alors une politique de promotion de l'emploi avec le soutien financier de l'État et ciblant les jeunes demandeurs d'emploi. Cette politique allait se développer dans le cadre des dispositifs de promotion et de préservation de l'emploi de plus en plus diversifiés. Ce qui permettra ainsi de réduire la pression sur le marché du travail et d'amorcer la perspective d'une reprise durable de la croissance économique.

En effet, le gouvernement a établi, dans un premier temps, le dispositif « Programme de l'emploi des jeunes » (PEJ) en 1988, puis, dans un deuxième temps, le « Dispositifs d'Insertion Professionnel des Jeunes » (DIPJ) en 1990.

Il y a eu ensuite la mis en place d'autres dispositifs tout aussi important tels que : la « Caisse Nationale d'Assurance Chômage » (CNAC), créé en 1994 pour soutenir les chômeurs âgés entre 30 et 50 ans; celui de l' « Agence National de Soutien de l'Emploi de Jeunes » (ANSEJ, créé en 1996) et enfin, le dispositif de l' « Agence Nationale de Gestion des Microcrédits » (ANGEM) créé en 2004, qui octroi aux

jeunes des aides financières sous forme de petits crédits (microcrédits) d'investissement, entre autres, pour la création d'entreprise.

A partir des années 2000, l'économie nationale retrouve peu à peu son dynamisme avec une meilleure performance des indicateurs macroéconomiques et une situation améliorée sur le plan de la création de l'emploi. Ceci, coïncide avec les deux plans quinquennaux de soutien à la relance économique (2001-2004 / 2005-2009) basés sur une politique expansionniste des dépenses publiques, notamment dans les grandes infrastructures tout secteur confondu, y compris l'agriculture.

Cependant, malgré ces points positifs apportés par les différents dispositifs évoqués plus haut, la baisse du taux du chômage, notamment celui des jeunes n'est pas réellement significative, comme nous allons le voir plus loin, au cours du traitement de notre problématique.

Le choix du sujet

Comme nous l'avons déjà vue, plusieurs recherches et études ont été réalisées sur les réformes économiques et le chômage. Nous avons remarqué cependant, que ces études abordent souvent le problème du chômage d'une manière globale. Peu d'entre elles, en effet, traite d'une façon approfondie le sujet du chômage des jeunes en Algérie.

C'est pourquoi, en tant que jeune diplômée, je me suis particulièrement intéressée à ce problème.

C'est ainsi que nous avons tenté d'analyser, dans un premier temps, les résultats de certains études relatives aux réformes économiques portant sur quelques dispositifs tels que l'ANSEJ (19-35 ans) et l'ANGEM (19 ans et plus).

Dans un deuxième temps, nous avons tenté de comprendre et d'expliquer l'impact de ces dispositifs sur le chômage des jeunes et leur apport, en termes de solutions concrète censées résoudre, autant que faire se peut, ce problème crucial qui est le chômage des jeunes, en particulier et des demandeurs d'emploi, en général.

La problématique et les hypothèses théoriques

Il paraît évident que l'inversion de la courbe de chômage ne peut se réaliser qu'à travers la création des emplois et des entreprises.

Pour ce faire, il faudrait penser et mettre en œuvre des réformes économiques adoptées au marché du travail dans divers secteur d'activités.

Dans ce cadre, notre recherche a pour but d'étudier la problématique suivante : **ces reformes économiques permettent-elles la réussite de l'inversion de la courbe de chômage, particulièrement chez les jeunes ?**

Dès lors quelques questions s'imposent :

- ✓ Quelles sont les principales causes du chômage, en Algérie, au cours de ces vingt dernières années ?
- ✓ Est-ce que les différents dispositifs et réformes mis en place ont atteint les objectifs visés ?
- ✓ Est-ce que le taux du chômage a-t-il significativement baissé, en conséquence ?
- ✓ Comment peut-on appréhender la problématique du chômage et de l'emploi des jeunes au cours de ces dernières années, par rapport à ces dispositifs et réformes ?

Pour répondre à ces questions nous formulons deux hypothèses suivantes :

-Hypothèse 1 : pour crées des emplois, il est indispensable de mettre en place des réformes socio-économiques et des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle adaptés aux différentes situations de chômage et d'emploi, notamment celle des jeunes, dans certains secteurs d'activités.

-Hypothèse 2 : par ailleurs, il nous semble important que sans un intérêt axé sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à travers la formation et l'apprentissage ces réformes ne pourraient infléchir la courbe du chômage.

La méthodologie de recherche

Dans le cadre de ce travail, nous avons adopté la méthode analytique pour rependre à la problématique. Cela à travers :

Dans un premier temps, d'une analyse théorique, dont nous avons procédé à une recherche bibliographique (ouvrages, mémoires, thèses), ainsi une recherche des statistiques sur les sites de l'office national de statistique, de la Banque Mondiale et des Statistiques Financières Internationales (SFI) du FMI.

Dans ce cadre, de nombreux travaux empiriques ont tenté de cerner la problématique de l'emploi et du chômage en Algérie. Nous pouvons citer à cet égard les contributions les plus importantes dans ce domaine réalisées au cours de ces dernières années. Ainsi Musette et Hammouda (1998) analysant l'impact de la période d'ajustement structurel sur le marché de l'emploi imputent l'aggravation du chômage au cours du période 1994-1998 aux mesures de dérégulation prises par le gouvernement pour libéraliser le marché du travail. Dans une autre étude (2003), sur les politiques publiques à mettre en œuvre pour lutter contre le chômage, les mêmes auteurs rendent compte de la durée du chômage et de son évolution et en attribuent les causes aux facteurs démographiques et socio-économiques.

En 2013, Musette a fait une tentative d'évaluation des dispositifs et il a exposé une vision nouvelle est esquissée quant à la lutte contre le chômage, la lutte contre la précarisation de l'emploi et le retour vers une politique économique sensible aux jeunes.

Dans un second temps, d'une analyse empirique à travers la collecte d'information auprès des dispositifs ANGEM et ANSEJ.

Le plan du travail

Notre travail se subdivise en trois chapitres :

Le premier chapitre sera consacré aux explications théoriques du chômage, à savoir les différentes théories qui ont abordé le phénomène du chômage et qui ont essayé de l'expliquer et de comprendre sa nature ; passant par la théorie standard des classiques au modèle de base de Keynes pour finir par la vision marxiste. En suite à l'évolution de l'emploi et du chômage ainsi que ses causes en Algérie.

Dans le deuxième chapitre, nous allons présenter, dans un premier temps, les déférentes politiques d'emploi, dans un deuxième temps, nous allons aborder la réforme des institutions du marché de travail en Algérie, ainsi que les politiques de l'emploi qui ont accompagné ces reformes afin de lutter contre le chômage.

Pour le troisième chapitre, et à partir d'une collecte d'informations et de statistiques, nous allons essayer d'évaluer le marché du travail en Algérie, ainsi l'impact des dispositifs ANGEM et ANSEJ sur la création d'emploi pour les jeunes et l'absorption du chômage.

Introduction

Le chômage apparait, aujourd'hui, comme une réalité indéniable dans la plupart des pays développés et comme un réel problème voire un fléau dans certains pays émergents et en voie de développement.

Dans ce premier chapitre, nous allons exposer quelques théories relatives à l'emploi et au chômage. Ceci, nous permettra d'appréhender quelques éléments déterminants de l'emploi et du chômage en général. Nous essayerons ensuite d'extrapoler certains de ces éléments théoriques à la situation actuelle de l'Algérie.

Dans la première section, nous présenterons la vision néoclassique qui attribue les causes du chômage au disfonctionnement du marché du travail. Puis, nous aborderons l'analyse keynésienne qui a critiqué cette première vision. Nous évoquerons enfin, la vision marxiste, pour conclure notre section.

La deuxième section, tente de présenter une analyse descriptive de l'évolution du taux de chômage en Algérie, depuis l'indépendance à ce jour, ainsi que ces causes.

Section 1 : Les fondements théoriques de l'emploi et du chômage :

Dans cette section, nous allons présenter quelques aspects théoriques du chômage. En premier lieu, nous abordons la théorie néoclassique. A ce propos, Jean Baptiste Say a écrit, entre autre : « l'offre crée sa propre demande ».[1] Ce qui revient à dire que la totalité des coûts de production doit nécessairement, dans la communauté entière, être dépensée directement ou indirectement pour l'achat de la production. Ainsi, le marché du travail fonctionne dans un cadre d'une concurrence pure et parfaite et obéit à la loi de l'offre et de la demande. Par conséquent, cette étude identifie comme cause fondamentale du chômage, l'inadéquation entre l'offre et la demande suite à la baisse du salaire réel. Dans ce sens, le chômage est forcément volontaire.

En deuxième lieu, nous évoquons la pensée keynésienne, à travers laquelle l'auteur identifie d'autres causes du chômage telles que : l'insuffisance de la demande effective. Pour Keynes le chômage est involontaire.

Quant à Karl Marx, il établit une relation de cause à effet entre le chômage et le mode de production capitaliste, à travers sa théorie de la lutte des classes et de la plus-value. Selon sa conception du « matérialisme dialectique »[2], le passage du mode de production *capitaliste* (qui se détruira par lui-même) au mode de production *socialiste*, et enfin *communiste* permettra de réduire considérablement le chômage, voire l'éradiquer.

1.1 La présentation du marché du travail chez les néoclassique :

Selon les néoclassiques, il existe un marché du travail, ce dernier est un lieu fictif où se rencontre une offre et une demande du travail, il fonctionne dans un cadre d'une concurrence pure et parfaite[3], reposant sur cinq conditions à savoir :

- ✓ L'homogénéité : le facteur travail est homogène du fait que le travail demandé et offert sur le marché est identique pour tous les intervenants du marché ;
- ✓ L'atomicité : malgré le grand nombre des intervenants (unités productive et le nombre des chômeurs) sur le marché du travail, ces derniers sont caractérisés par une taille économique faible par rapport à la dimension du marché et

[1] KEYNES Jean Maynard (1936), « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie »*, traduction utilisée : Payot, Paris, 1975, ch2, p. 18.
[2] GRAWITZ Madeleine, « Méthode des sciences sociales », deuxième édition, Dalloz, Paris, 1974, p.15.
[3]GERARD Duthil, « *Economie de l'emploi et du chômage »,* édition Ellipses, Paris, 1994, p.13

aucunes peut influencer par son comportement individuel, sur le prix et donc sur le fonctionnement du marché ;

- ✓ La liberté d'accès : aucun obstacle ne limite l'intervention de nouveaux offreurs ou demandeur de travail. La concurrence est parfaite en fonction uniquement du prix ;
- ✓ La transparence : tout offreur ou demandeur dispose d'une information parfaite. Le salaire d'équilibre est donc unique (aucun demandeur de travail ne paie un salaire plus élevé que la rémunération d'équilibre. De même, aucun offreur de travail n'offre ses services à un prix inférieur au salaire du marché).
- ✓ La mobilité**:** le travail est parfaitement mobile d'un emploi à un autre, d'un secteur d'activité à un autre et d'une région à une autre[4].

Toutefois, deux principes majeurs sont à la base de la théorie néoclassique, la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say .Cette loi exprime que l'offre crée toujours sa propre demande d'une façon spontanée, Par conséquent, l'économie ne peut jamais connaitre de surproduction générale,

Le second principe, de la théorie quantitative de la monnaie énonce que la monnaie est un simple moyen d'échange au niveau du marché. Elle affecte seulement les prix qui se déterminent selon l'offre et la demande des quantités échangées. Néanmoins, c'est le coût des facteurs de production et particulièrement le travail, qui détermine la vrai valeur d'un bien.

1.1.1 L'offre et la demande du travail chez les néoclassiques :

L'offre du travail chez les néoclassiques provient des ménages qui demande de l'emploi, ce résultat d'analyse provient de l'arbitrage que fait les travailleurs entre le travail et le loisir[5], dans ce cas l'individu doit sacrifier son temps du loisir pour travailler, par conséquent, il diminue son offre lorsque le salaire réel baisse, et augmente la demande du loisir. L'accroissement du salaire réel se traduit par une hausse de l'offre individuelle du travail, pour cela, « l'effet de substitution : l'augmentation de salaire réel va permettre d'accroitre le pouvoir d'achat du consommateur et implicitement ce dernier va progresser à un niveau plus élevé de la satisfaction par conséquent le consommateur sera poussé a travaillé plus et à substituer

[4] SCHOOLMOUV, Le model néoclassique, [en ligne], http://www.schoolmouv.fr, [page consultée le 03/05/2017 à 15h17min].
[5] REDOR Dominique, « *Economie du travail et de l'emploi* », Montchrestien, Paris, 1999, p.75.

du travail au loisir. Doit l'emporter sur l'effet de revenu : l'augmentation du salaire réel provoque une hausse du revenu du consommateur, qui l'incitera à choisir le loisir contre le travail puisqu'il dispose plus d'argent »[6].

L'entreprise pour réaliser sa production, offre des emplois sur le marché du travail pour emboucher des travailleurs, cette offre d'emploi et appelé demande du travail.

La maximisation du profit et l'hypothèse de la concurrence parfaite conduisent les entreprises à produire jusqu'à ce que la productivité marginale en volume du travail Pm (L) : la quantité de production supplémentaire due à l'emploi d'un travailleur supplémentaire par l'entreprise. Soit égale au salaire réel w/p en courte période.

Pour expliquer le comportement économique de l'entreprise , on a utilisé la fonction du production suivante :Q=F(K,L), c'est-à-dire l'entreprise combine le travail et le capitale pour réaliser son niveau de production maximum , cette dernière est une fonction croissante de (L^d) :demande de travail. Mais sa dérivé Pm(L) est décroissante par rapport à (L^d) c'est-à-dire plus la demande de travail de l'entreprise est grande plus la Pm(L) diminue, et puisque Pm(L)=w/p, donc (L^d) est nécessairement une fonction décroissante de salaire réel c'est-à-dire la demande de travail diminue quand le salaire réel anticipé augmente.

1.1.2. L'équilibre sur le marché du travail :

Selon les néoclassiques, la confrontation de l'offre globale et de la demande globale de travail aboutit à la formation d'un équilibre, cet équilibre permet de déterminer le niveau optimal de l'emploi et le salaire réel d'équilibre W/P. Alors, il n'y aura pas de chômage. Si le salaire réel d'équilibre est plus bas ou plus haut, un déséquilibre apparaîtrait :

- ✓ Plus bas, ce serait une insuffisance de main d'œuvre, car une partie des salariés n'accepteraient plus de travailler pour une rémunération jugée trop faible ;
- ✓ Plus haut, ce serait le chômage, car les entreprises embaucheraient moins, alors même que l'augmentation du niveau des rémunérations, attirerait davantage des candidats sur le marché du travail.

[6] REDOR Dominique, *op.cit.*, p.53 suivi.

Cependant, ce déséquilibre ne continuera pas longtemps grâce aux mécanismes du marché du travail suite à des forces internes au système, comme la flexibilité des prix, le système se rééquilibrera. En conséquence, le chômage ne peut être que volontaire[7] provenant, des individus eux-mêmes, qui ne veulent pas travailler pour un niveau de salaire considéré faible.

Il n'existe qu'un seul point d'équilibre, (E0) :c'est le point où le nombre de personnes souhaitant travailler correspond au nombre de personnes que les entreprises souhaitent employer, autrement dit, c'est le plein emploi. Où se définit un certain niveau de travail (Le) : le nombre de personnes que l'entreprise souhaite employer. Et un niveau global de salaire réel (We/Pe) : salaire d'équilibre. Le chômage ne pourrait donc apparaître que si le salaire réel était supérieur au salaire d'équilibre, et demeurait que si cet excès de salaire se prolongeait, l'offre du travail serait alors supérieure à la demande du travail. Il est régulé par son prix qui est ici le salaire réel (w/p) : rapport entre le salaire nominal et le niveau général des prix. Qui doit être égal à la productivité marginale du travail, comme l'indique le graphique ci-dessous :

Graphique n°1 :L'équilibre sur le marché du travail chez les néoclassiques

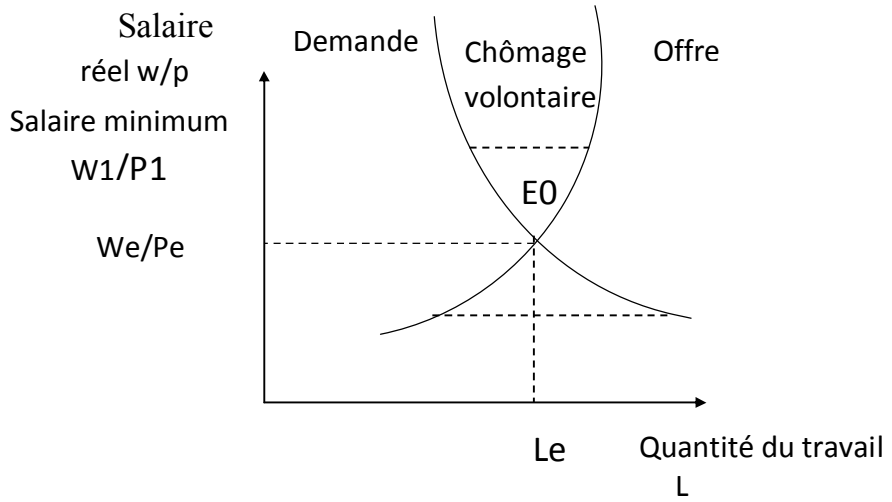

Source : REDOR Dominique, « Economie *du travail et de l'emploi* », Montchrestien, Paris, 1999, p.74

[7] REDOR Dominique, *op.cit*., p.65.

La confrontation de l'offre et de la demande du travail va permettre de déterminer le salaire d'équilibre ainsi que le vôlume d'emploi d'équilibre. Il reste que le chômage est un phénomène résultant du dysfonctionnement du marché du travail.

1.1.3. Le chômage est volontaire ou frictionnel :

Selon l'approche néoclassique, le chômage est forcément volontaire, c'est-à-dire que le chômeur est une personne qui refuse de travailler pour un salaire jugé très faible, appelé salaire de réservation, exprime une préférence pour loisir.

Cette situation est très favorable pour l'entreprise puisqu'elle l'incite à embaucher des travailleurs acceptant des salaires trop bas et lui procurant du profit.

Pour les néoclassiques, le déséquilibre du marché du travail aboutit à un chômage volontaire d'individus refusant de travailler et non des individus qui ne peuvent pas travailler. Comme il peut y avoir un chômage frictionnel[8], il s'agit des personnes qui sont à la recherche d'un premier emploi ou qui ont quitté leur emploi, de fait que, la recherche d'emploi et les procédures d'embouche prennent du temps.

1.2Le marché du travail chez Keynes :

Keynes propose une autre explication du chômage dans son œuvre « la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936) », il explique que les chômeurs résultants de la crise économique de 1929 ne sont pas des chômeurs volontaires, et considère que les solutions aux problèmes du chômage ne devraient pas être recherchées sur le marché du travail, mais sur le marché des biens et services ou sur le marché de la monnaie.

En effet, Keynes critique la vision néoclassique, selon lui la monnaie n'est pas neutre elle est demandée pour les motifs, de transaction, de précaution (thésaurisation de la liquidité) et pour des raisons de spéculation.

Les causes du chômage sont liées à l'insuffisance de (la demande effective) : l'agrégation des anticipations sur les ventes futures qui détermine le niveau de production réel. Ainsi, il peut dépendre comme par exemple :

[8] REDOR Dominique, *op.cit*., p. 73.

- ✓ D'une insuffisance de (la propension moyenne à consommer) : la part de revenu d'un ménage qui est consacré à la consommation. Qui entraine un faible niveau de consommation ;
- ✓ D'une offre de monnaie trop faible qui implique un taux d'intérêt trop élevé et donc une insuffisance d'investissement privé.

En d'autre terme, les entreprises prévoient la demande future qui leur sera adressée, elles vont donc décider de mettre en œuvre un certain volûme de production nécessitant par la suite un certain voûlme d'emploi et d'investissement[9].

1.2.1 L'offre et la demande du travail chez Keynes :

Pour Keynes l'offre du travail dépend du salaire nominal, les travailleurs sont victimes de l'illusion monétaire et ne réagissent pas à une baisse du pouvoir d'achat dans la mesure où les salaires nominaux ne baissent pas, le salaire est rigide à la baisse puisqu'il est fixé par des conventions salariales entre les syndicats et les employeurs.

En ce qui concerne la demande du travail par les entreprises, elle dépend de la demande effective[10] c'est- à-dire de revenu nationale d'équilibre (demande de biens de production et de biens de consommation), la consommation dépend de revenu des ménages par la propension à consommer c'est-à-dire la part de revenu des ménages qui doit être consacré à la consommation (lorsque le revenu augmente il résulte une augmentation de la consommation), pour l'investissement, les entreprises investissent lorsque l'efficacité marginale du capital (le rondement escompté de l'investissement) est supérieur au taux d'intérêt.

Pour conclure, le chômage chez Keynes est involontaire, il dépend de niveau de la demande effective (insuffisance de la demande), et du volûme de production qui on résulte et qui provient de la faiblesse des revenus distribués au salariés.

1.2.2 L'équilibre chez Keynes

Pour Keynes le chômage apparait lorsque la demande effective est insuffisante sur le marché des biens et services, cette insuffisance s'explique comme l'indique Keynes dans son ouvrage : « *ce n'est donc pas la désutilité marginale du travail*

[9] REDOR Dominique, *op.cit*., p.110.
[10] WAQUET Isabelle, MONTOUSSE Marc, « *Macro-économie* », édition Bréal, Paris, 2006, p.108.

exprimée en salaires réels, qui détermine le volûme de l'emploi [...] ce sont la propension à consommer et le montant de l'investissement nouveau qui détermine conjointement le volûme de l'emploi et c'est le volûme de l'emploi qui détermine de façon unique le niveau de salaire réel non l'inverse »[11],il explique que la baisse d'investissement est due à l'augmentation de taux d'intérêt sur le marché monétaire[12], ce qui conduit au chômage, pour résorber ce dernier, il faut relancer la demande effective, en effet, l'Etat doit intervenir par différentes politiques économiques et avec une relance monétaire (baisse des taux directeur de la banque centrale), pour combler l'insuffisance de la demande, qui permettra par conséquence de créer et d'accroitre l'emploi et réduire le chômage qualifier d'involontaire.

Keynes considère que l'offre est déterminé par la demande globale contrairement au néoclassique, et il n'y a aucune raison pour que cette offre assure le pleine emploi, donc il peut y'avoir un équilibre entre l'offre globale et la demande globale sur le marché des biens et services, sans pour autant qu'il existe un équilibre sur le marché de travail (équilibre de sous-emploi).

L'offre globale (Y^o) de biens et services correspond à la production globale, qui équivaut au revenu national. Ce revenu national (Y) est dépensé soit sous forme de consommation (C) ou sous forme d'épargne (S) : Yo=Y=C+S.

La demande globale (Y^d) correspond à la demande de biens de consommation (C^d) et de biens d'investissement (I^d) désiré par les agents économiques : $Y^d=C^d+I^d$.

L'équilibre entre l'offre globale et la demande globale : $Y=Y^o=Y^d$, on doit avoir : $I^d=S$. cette égalité traduit l'équilibre keynésien.

1.3 L'analyse marxiste :

Contrairement aux théories néoclassiques et keynésiennes, Karl Marx s'intéresse à la valeur de la force du travail, à la plus-value, ainsi à l'exploitation des travailleurs par le capitalisme.

Selon lui, « la valeur de la force du travail correspond au temps du travail nécessaire, son entretien et sa reproduction, le salaire et le prix est exprimé

[11] KEYNES J.M, op.cit.p. 54
[12] EECKHOUDT Louise, FALISE Michel, « *L'équilibre macro-économique »*, édition Cujas, Paris, 1999, p.69

monétairement de la force du travail, et que la plus-value[13] est la différence entre la valeur crée par le travailleur pendant son temps du travail et la valeur de sa force du travail, tandis que l'exploitation du travailleurs par le capitalisme vient de fait que celui-ci récupère à son profit le temps du travail du travailleurs qui excède la valeur de sa force du travail, le rapport entre la part payée et la part non payée mesure le taux d'exploitation, le capitalisme cherche à accroitre ce taux en augmentant la durée du travail, son intensité et sa productivité » .

1.3.1 Le chômage chez Marx :

Pour Marx le chômage est apparu avec le capitalisme, pour éliminer ce phénomène il faut passer au système socialiste où communiste ;

Parmi les causes du chômage on distingue :

- ✓ Pour le capitalisme le chômage est favorable[14], il maintient le salaire à un niveau de subsistance, ce moyen est mis en œuvre pour baisser le salaire et maximiser leur profit ;
- ✓ Des augmentations de la productivité pour accroître la plus-value relative ;
- ✓ L'élimination des petites propriétés et des petits commerçants et artisans par des grandes fermes capitalistes, par ce qu'ils sont incapables de faire face à la concurrence capitaliste ;
- ✓ En fin, la surproduction.

[13] MAILLEFERT Murie, « *l'économie de travail* », édition Studyrama, Lyon, 2004, p.42
[14]MAILLEFERT Muriel, *op.cit.*, p.43

Section 2 : Les fondements théoriques de l'emploi et le chômage en Algérie.

Nous proposons dans cette section une lecture historique de l'évolution de l'emploi et du chômage en Algérie d'une part, et les causes du chômage en Algérie de l'autre. Trois périodes distinctes peuvent être construites :

Une première période commençant au milieu des années 1960 et s'étend jusqu'au milieu des années 1980, caractérisée par un processus de développement important, basé surtout sur les ressources tirées des hydrocarbures et un chômage enregistrant des taux les plus bas ;la deuxième période débute précisément en 1986 et se termine en 1998, marquée par une dégradation totale du marché du travail et une montée continue du chômage ; enfin la troisième période observée à partir de 1999 couvrant la phase d'après le plan d'ajustement structurel distingué par le retour à l'emploi et la baisse du chômage.

2-1- L'évolution de l'emploi et le chômage en Algérie

Trois périodes distinctes peuvent être construites :

2-1-1-L'emploi et le chômage avant 1985

Avant 1985 on peut distinguer deux périodes :

- **La période de 1963 à 1965** : cette période est caractérisée par une situation de fort chômage ceci, est d'ailleurs confirmé par les chiffres de recensement de 1966 qui donnait un taux de chômage de 32 ,9%[15] pour les 15 à 64 ans. La population occupée était évaluée à 1 720 710 pour une population active de 2 564 665 avec donc un nombre de chômeurs de 843 953.
- **La période 1967 à 1985 :** à partir de 1979, la dynamique intersectorielle de l'emploi est marquée par le déclin puis l'effondrement de l'industrie et, à un degré moindre, du BTP[16]. L'industrie, l'un des secteurs moteurs de la croissance durant les années 1970, perd son rôle de pourvoyeur d'emplois. Alors que ce secteur participait entre 1967 et 1978, avec un taux de croissance

[15]HAMOUDA Nacer-Eddine*, « 50 ans d'indépendance : quelle est l'évolution de la situation du marché de travail en Algérie »*, édition el Amel, Alger, 2013, p .110

[16] Le secteur économique du bâtiment et des travaux publics, ou BTP, regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations.

de l'emploi de près de 11 % par an, à près de 20 % du total des emplois créés hors agriculture, ce qui a favorisé les pouvoirs publics de bâtir une économie solide pour sortir du sous-développement. Cette démarche était basée exclusivement sur le renforcement et le développent du secteur public et l'étatisation progressive de tous les rouages économiques (production, commercialisation, financement et planification et centralisé…).

Cette période était la période favorable pour la création de l'emploi ; en effet de 1967 à 1985 le nombre des actifs occupées est passée de près de 1 748 000[17] soit une augmentation absolue de 2 331 000 de personnes et une augmentation annuel moyenne de plus de 4 ,53 %. Ces progrès ont permis non seulement de répondre à la nouvelle demande d'emploi mais aussi de réduire de façon significative le chômage comme nous l'avons repris dans le graphique suivant :

Graphique n°2 : L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1966 à 1985

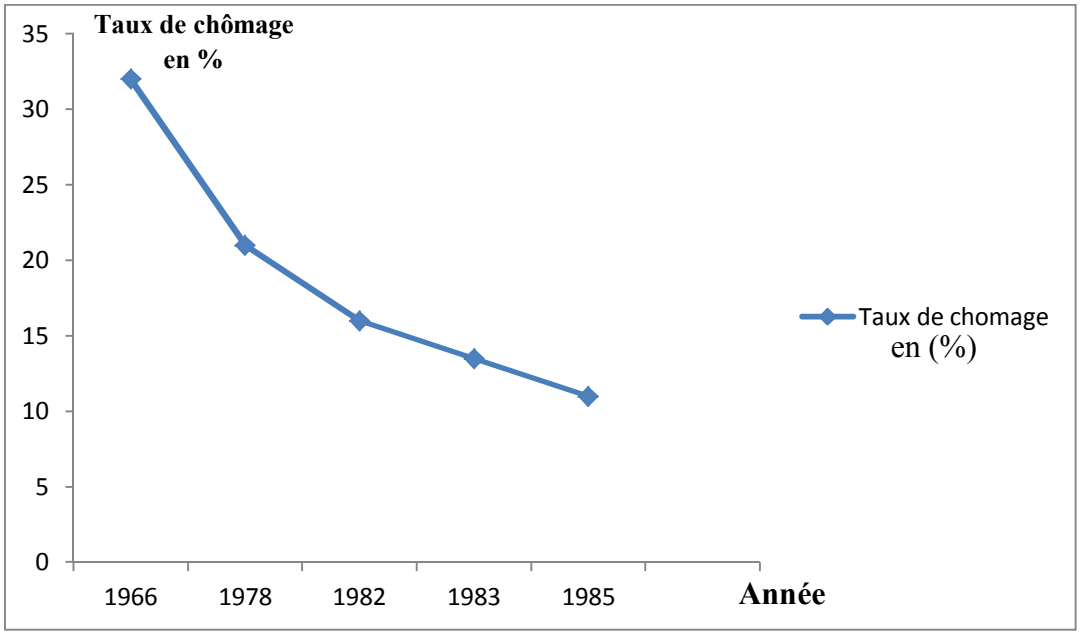

Source : LAHSAN Tahar, « *les déterminants du chômage en Algérie une analyse économétrique (1980-2000)* », édition Alpha, Alger, 2004, p .20

[17]LAHSAN Tahar, *op.cit*, p.18

2-1-2-L'emploi et le chômage de 1986 à 2000 :

Au cours de cette période, la création de l'emploi connait un freinage dû au retombées de la crise économique mondiale notamment à la chûte des recettes pétrolières ; principales ressources de financement en Algérie. Ainsi, en 1986 seul 74 000 emplois ont été créés, le taux de chômage ne cesse d'accroitre ; comme le montre le graphique suivant :

Graphique n°3 : L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1986 à 2000

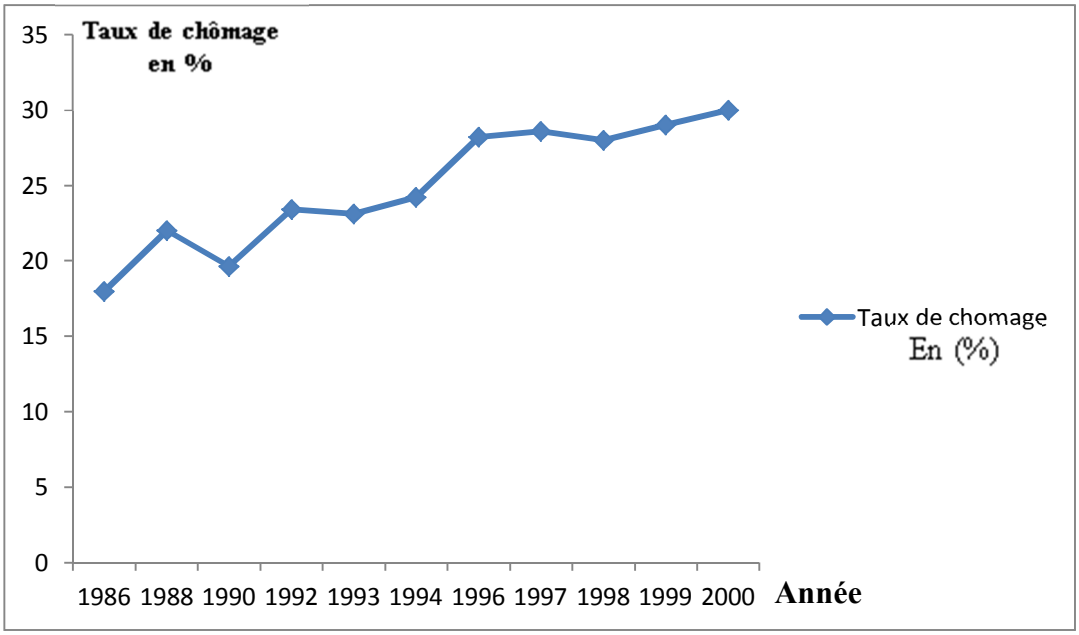

Source : MAHFOUD Kaddache, *« emploi et chômage en Algérie »*, édition Inas, Alger, 2009, p.45

Depuis 1994, le marché de l'emploi en Algérie a enregistré une dégradation sensible. Le taux de chômage qui était de l'ordre de 24,36 %[18] en cette année est passé à 28,10 % en 1995 pour atteindre le taux de 29,52 % en 1997, retraçant une accélération beaucoup plus rapide que celle des années précédentes. Concernant la création d'emploi selon des statistiques, 135 388[19] nouveaux postes ont été créés durant la période (1994-1997), dont 26,3 % emplois permanents et 73,70 % emplois temporaires. Cependant, on a enregistré 94 852 nouveaux postes d'emplois seulement

[18]MAHFOUD Kaddache, *op.cit*, p.46
[19] KHOUA Nadji, « L'emploi et l'insertion en Algérie », édition el Amel, Alger, 2012, p.31

entre 1998 et 2001, dont 14,6 % emplois permanents. Malgré cela, les pertes d'emplois ont été plus importantes que les créations.

Trois mesures méritent d'être citées en raison de leurs conséquences significatives sur le marché du travail, Il s'agit :

- ✓ Premièrement, de la liquidation des entreprises publiques déficitaires entraînant évidemment la mise au chômage d'un nombre important de travailleurs pour des raisons purement économiques ;

En 1998, le nombre de chômeurs a été évalué à plus de 2,3 millions de personnes, soit 29,2% de la population active, cette aggravation du chômage était le résultat non seulement de la baisse sensible des créations d'emplois mais également des compressions d'effectifs et à la liquidation des entreprises (en 1998 le nombre des travailleurs compressé a atteint 198 637 dont 161 215[20]ont bénéficié de l'assurance chômage), les réformes ont conduit à des restructurations économiques, qui ont donné lieu à des licenciements massifs (500 000 employés entre 1994 et 2000, soit plus de 08% de la population occupée), sans que de nouveaux emplois soient offerts en quantités significatives ;

- ✓ Deuxièmement, il s'agit de l'insertion périphérique par la voie de l'intégration dans les segments indépendants, comme par exemple la constitution de SARL par les travailleurs compressés en s'occupant de quelques petites activités ou encore, le retour de quelques bénéficiaires de la retraite anticipé au marché du travail ;
- ✓ Troisièmement, les mesures concernant les catégories défavorisées en se basant sur les formules d'aides à l'emploi et sur le filet social, les emplois crées dans ce but ne cessent de prendre de l'importance, comparativement aux emplois permanents.

Parallèlement, durant cette période, l'emploi dans le secteur informel a progressé de façon notable, il est passé de 829 000[21] en 1994 à 984 000 en 1996, ce secteur regroupe des personnes travaillant pour leurs propres comptes et sans registres de

[20]MAHFOUD Kaddache ,*op.cit*,p.48
[21] BELLATEF Karim*, « le marché de travail en Algérie »*, édition Enag, TiziOuzou, 1999, p .36

commerce, donc non immatriculés auprès des services fiscaux et para-fiscaux ne s'acquittant pas de leurs charges sociales.

Les réformes économiques de 1988 durant lesquelles s'effectuent le passage de l'économie dirigée vers l'économie de marché, ont été suivie par un certain nombre de décisions, dont la fermeture d'unité non rentable, la dissolution d'entreprises déficitaires et la compression d'effectifs[22].Les mesures n'ont fait qu'accentuer le problème du chômage, en effet, ce dernier augmente de jour en jour, passant de 18% en 1989 à 26% en 1996, soit plus de 2,2% millions de personnes.

2-1-3-L'emploi et le chômage après l'année 2000 :

Une réforme organisationnelle a été mise en place, créant des organismes spécialisés, selon chaque type de clients : la direction des grandes entreprises (DGE), le centre des impôts (CDI) pour la relation avec les PME et les professions libérales, le centre de proximité des impôts (CPI) pour les contribuables au forfait).

Dans le cadre de la poursuite des réformes, une attention particulière a été donnée par les pouvoirs publics à la recapitalisation des banques publiques et à ses relations financières avec les entreprises, notamment celles relatives aux procédures d'octroi de crédits et l'accès au capital privé. Dans le même contexte, les réformes ont porté sur la modernisation des systèmes de paiement et l'amélioration de la gestion du risque.

La croissance économique consolidée et enregistrée suite aux programmes de relance économique menés par l'Etat à partir de 1999, semble avoir un impact soutenu sur la tendance à la baisse du chômage. En effet, le taux de chômage a été fortement réduit en cette période, Il est passé de 29,3%[23]en 1999 à 12,4 en 2006.

Mais à partir de 2006 jusqu'à ce jour la baisse de taux de chômage n'est pas significative, même en remarque des augmentations durant les années 2012, 2014, 2015 et surtout 2017, comme l'indique le tableau ci-dessous :

[22]DJILALI Sari, « L'économie algérienne », édition Essabil, Alger, 2003, p.58

[23] AISSANI Said, *op.cit*.p.20

Tableau N°1 :L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1999 jusqu'au mois d'Avril 2017.

Années	**Taux de chômage (%)**
1999	*29,3*
2000	*29,7*
2001	*27, 3*
2002	*25,9*
2003	*23,7*
2004	*17,7*
2005	*15 ,3*
2006	*12,4*
2007	*11,8*
2008	*11,3*
2009	*10,2*
2010	*10*
2011	*9,97*
2012	*11*
2013	*9,8*
2014	*10 ,8*
2015	*11,3*
2016	*10 ,5*
Avril 2017	*12, 3*

Source *:* AISSANI Saïd, *« économie de travail et de l'emploi en Algérie »,* édition Aden, Alger, 2016, p.38

Le chômage touche particulièrement les jeunes. Ainsi en 2005, 75%[24] des chômeurs sont âgés de moins de 30 ans ; alors que le chômage au niveau national s'élevait à 15,3%, c'est 34,3% des moins de 20 ans et 30% des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui souffraient de l'absence d'emploi. Notons que la situation s'est nettement

[24] AISSANI Said ,*op.cit.*,p.40

améliorée par rapport à 2001 où le niveau du chômage pour ces deux tranches d'âge était successivement de 51,3% et 45,9%[25].Le taux de chômage en Algérie a atteint 11,3% 2015 contre 10,8% une année auparavant, alors que celui des jeunes de 16 à 24 ans est de près de 30% ; quant à la population occupée , elle était estimée à 10,769 millions de personnes en avril 2017 contre 10,845 millions de personnes en septembre 2016, enregistrant un solde négatif de 76.000 personnes par rapport à septembre 2016.

La population en chômage a ainsi atteint 1,508 million de personnes, soit un taux de chômage de 12,3% au niveau national, en hausse de 1,8 point par rapport à septembre 2016.

2-2-Les principales causes du chômage en Algérie :

Les économistes étudient le chômage dans le but d'en identifier les causes et de contribuer à améliorer les politiques publiques du marché de travail. En Algérie, nous distinguons les causes suivantes :

2-2-1-Le modèle de développement adopté :

La situation de l'Algérie en matière d'emploi peut s'expliquer principalement par le modèle de développement adopté. Ce modèle tiendrait compte des problèmes caractérisant une telle économie, parmi lesquelles il convient de citer :

- ✓ L'absence d'une industrie de base capable de dynamiser l'économie nationale; une agriculture accusant un retard et un chômage quasi chronique, touchant une grande partie de la population de ce pays ;
- ✓ Le poids relatifs de secteur public dans l'économie en termes d'investissements, de production et d'emploi, qui rend l'action de changement envisagée difficile et pleine de risques ;
- ✓ La faiblesse de secteur privé national qui ne peut constituer une alternative immédiate et suffisante au secteur public en matière d'investissement.

[25] DAHMANI Ahmed, « *l'économie de l'Algérie* », édition Karthala, Alger, 2002, p .42

2-2-2-La dépendance économique au secteur des hydrocarbures :

La stabilité de l'économie et son niveau de croissance étaient tributaires de l'évolution des prix des hydrocarbures déterminés sur le marché international .Le moindre choc sur ce marché produirait des effets déstabilisants sur l'économie nationale. Ce fût le cas au milieu des années quatre-vingt, lorsque l'Algérie est sévèrement atteinte par le contre-choc pétrolier qui a ramené le prix du brut d'environs 30$[26] en 1985 à 14 $ en1986. Cette situation est aggravée par la dépréciation du dollar par rapport aux autres devises car si les exportations algériennes sont facturées en dollars, les importations sont réalisées à hauteur de 60% avec des pays européens. A partir de cette période, le taux de chômage se met à grimper sous l'influence de plusieurs facteurs dont :

- ✓ L'arrêt de l'investissement public ;
- ✓ Le gel des embauches dans administrations et des entreprises publiques qui subissent des restructurations en vue de les dynamiser ;
- ✓ L'entrée annuelle sur le marché du travail de quelques 250 000 nouveaux demandeurs d'emplois ;
- ✓ L'absence d'investissements directs étrangers à l'exception du secteur des hydrocarbures, dont la contribution à l'emploi est faible.

Durant la période de 1998 à 2002, le taux de chômage en Algérie était un taux constant et très élevé, ce dernier a connu une baisse significative, mais encore insuffisante .En 2003, le chômage chez les jeunes représente un taux de plus de 45%. Ainsi, le taux de chômage n'a pas baissé malgré la hausse du prix du pétrole et l'augmentation du poids des hydrocarbures dans l'économie. En effet, le secteur des hydrocarbures garde toujours une faible part dans la création d'emplois en Algérie. Il serait important de prendre des mesures pour promouvoir les activités productives qui sont non seulement source de croissance à long terme, mais aussi créatrice d'emplois.

La décennie 2000 est marquée par une baisse sensible du taux de chômage. ce dernier a été réduit de moitié sur cinq ans, passant de 29,7% (le taux le plus élevé

[26] DAHMANI Ahmed ,*op.cit*., p .43

depuis la fin des année 1980) en 2000 à 25,9% en 2002 et à 15, 3% en 2005. Le chômage a enregistré un taux de 10,2% en 2009 (une part non négligeable de ce taux est considéré comme chômage structurel), cette progression négative s'explique par les vastes programmes d'investissement réalisés, les projets de soutien à l'emploi de jeunes et par les micros financements (les crédits) octroyés dans le cadre de la création des petits projets d'investissement par les jeunes diplômés et formés.

Ainsi, en contexte de forte croissance hors hydrocarbures (baisse du poids du secteur des hydrocarbures dans l'économie) et de chute du prix du pétrole, caractérisant la période 2008-2009, le taux de chômage a chûté de manière continue jusqu'à 2012 où il a commencé d'augmenter[27]. A partir de 2013, l'effondrement des prix du pétrôle qui a passé de 110,7$ le par baril de Brent en 2013 à 52,73$ en 2017, a alourdi les finances publiques, la balance commerciale et les réserves de change.

Le déficit budgétaire s'est creusé de 1,4 % du PIB en 2013 à 15,7 % du PIB en 2016. Les réserves totales ont chuté de 194 milliards de dollars en 2013 à un montant estimé de 108 millions de dollars en 2016. La détérioration des termes de l'échange de l'Algérie a entraîné une dépréciation nominale de 20 % du dinar depuis la mi-2014. L'inflation a augmenté à 4,8 % en 2015, le taux de chômage a augmenté à 12,3% en 2017.

2-2-3-L' ajustement structurel :

Comme les autres pays en développement, l'Algérie n'a pas échappé à l'ajustement structurel. Les réformes initiées au début des années 90 pour relancer l'économie algérienne sont restées vaines, et le pays n'arrive plus à assurer le remboursement de sa dette extérieure qui passe de 05 milliards de $ en 1974 à 19 milliards de $ en 1980 et de 18,4 à 26 milliards de $ entre 1985 et 1994.

Constatant le poids de l'endettement extérieur les pouvoirs publics amorce une politique de désendettement à partir de 1980 dont la contrepartie se traduit par la réduction des investissements industriel au profit des secteurs jugés jusque-là retardataires (agriculture, habitat, transport…).

[27] TAHALITE Ahmed, « *les indicateurs macroéconomiques en Algérie* », édition Inas, Alger, 2013, p.56

Le service de la dette échue et la détérioration des termes de l'échange conduit l'Algérie à s'endetter encore pour rembourser l'encours résiduel de la dette.

L'Algérie finit par admettre qu'il lui sera impossible d'éviter un plan d'ajustement structurel sous l'égide du Fonds Monétaire International (FMI).

Ce programme, lancé en 1995, a connu quelques succès, notamment en termes de rétablissement des équilibres macro-financiers, mais ces résultats sont obtenus au prix d'opérations de restructuration et de liquidation d'entreprises étatiques et du désengagement de l'Etat de parts entières de l'économie. Ces opérations se sont soldées par des licenciements massifs (400 000 personnes renvoyées entre 1995 et 1998).

Le marché du travail, à la veille de la signature de l'accord du rééchelonnement de la dette extérieure, était déjà en nette dépression, le taux de chômage s'élève à plus de 24% [28]pour atteindre 28,6% en 1997. Il a pu être contenu à ce niveau grâce au recrutement massif des gardes communaux (plus de centaines de milliers) chargés d'assurer, en liaison avec les forces de sécurité, le maintien de l'ordre public.

La restructuration du secteur public économique en 1997-1998 a entraîné de nombreuses pertes d'emplois. Le taux de chômage reste élevé, il est de 28% en 1998 alors qu'en 1990, il atteignait 19,6%. En l'an 2000, 30% de la population active est au chômage ; c'est un taux record jamais connu en Algérie pendant les trois dernières décennies.

Le chômage est demeuré extrêmement élevé avec un taux quasiment constant de plus de 27% avec une légère baisse enregistrée en 2003. En 2004, ce taux a connu un fléchissement inattendu pour atteindre 17%. Cette importante chûte du taux de chômage fortement controversée est dûe sans aucun doute à des changements opérés dans le mode d'évaluation antérieur. Depuis, le taux de chômage a connu une baisse appréciable (50.30% en 2005, 12.30% en 2006, 13.80% en 2007, 11,30% en 2008, 10.20% en 2009 et 10% en 2010...). Quoiqu'il en soit et au-delà des controverses relatives à sa mesure, le chômage est une réalité tangible en Algérie.

[28] DAHMANI Ahmed, op.cit, p.45 et p.47

Ce qui pousse à s'interroger sur les performances des politiques économiques dans ce domaine sensible de la création d'emploi productifs.

2-2-4-Le progrès technique et le niveau de formation :

L'utilisation des machines entraîne le recours toujours moins important à la main d'œuvre. Cette évolution a mis l'accent sur le déficit existant entre les compétences demandées par les entreprises et le niveau de formation moyenne de la population active. Alors que les exigences professionnelles, techniques et intellectuelles de ceux qui proposent un emploi sont élevées, par apport à ceux qui sont à la recherche d'un travail.

Cette inadéquation entre qualifications proposées et demandées représente un facteur aggravant sur le marché de l'emploi. Elle explique pour une large part, le chômage des jeunes qui quittent le système scolaire en n'étant pas ou peu qualifiés.

2-2-5-L'inefficacité du secteur public :

Le secteur public a connu un ralentissement durant la décennie allant de 80 à 90 ; cela est dû à l'inefficacité des restructurations organiques et financières **.**Les dernières réformes introduites dans le cadre des lois sociales [29]de 1994 ont entrainé la réduction des effectifs, leurs buts essentiels étaient l'investissement productif (générateur d'emploi) .Cette politique s'est basée sur trois variables stratégiques qui sont le volûme de la production, la productivité et la durée de travail et vise en premier lieu la création de la richesse.

Les choix économiques adoptés par l'Algérie plus d'une décennie ont été à l'origine de la fatalité du chômage en Algérie.

2.2.6 La taille du secteur productif :

L'Algérie possède un tissu de PME/PMI de 700 000 unités (2017). Nous avons environ 500 grandes entreprises. Un pays comme le nôtre devrait disposer d'au moins 1 500 000 PME/PMI et 5000 grandes entreprises pour pouvoir peser efficacement sur le marché de l'emploi. L'absence d'entreprises en nombre et en qualité induit des

[29] DAHMANI Ahmed , op.cit, p.50

importations massives, une saignée de devises et un chômage important pour nos citoyens. On produit peu et on importe beaucoup.

Pour de nombreuses raisons. La plus importante demeure l'erreur d'avoir privilégié les infrastructures au détriment de l'économie productive. Il ne fallait pas faire des plans tout infrastructures et négliger L'investissement productif demeure insuffisant, mal canalisé et peu performant la matière grise, la science et l'économie productive.

2.2.7 Le facteur culturel :

Les métiers manuels sont désertés par nos jeunes (agriculture, maçonnerie, etc.). Dès que quelqu'un accède à un niveau de formation, il répugne les métiers manuels et ne rêve que d'emplois administratifs. Et même les personnes sans formation aucune n'aspirent qu'à des postes de gardiennage parce qu'ils sont moins pénibles. Même dans les zones rurales, les jeunes négligent l'agriculture et les travaux de force.

2.2.8 Le taux de réussite dans les épreuves du baccalauréat :

Si on regarde bien le taux de réussite lors de ces dernières épreuves du baccalauréat, on s'aperçoit que ce taux s'est nettement amélioré voir explosé notamment depuis la promotion 2007/2008 et cela nous conduit à poser la question suivante: Est-il un succès qui nous rend tous fiers des exploits de l'école algérienne de ces dernières années ? Bien sûr que non ! Comme chacun a pu le constater de près ou de loin, le niveau de cette «nouvelle génération» s'est nettement dégradé par rapport aux générations postérieures. Une fois que ces jeunes sont admis à l'université et vue le faible niveau acquit ultérieurement au Bac, la grande partie de ces nouveaux bacheliers s'oriente vers des formations simples qui n'exigent pas beaucoup d'efforts. A la fin des études universitaires, une "masse" de nouveaux diplômés se trouvent au chômage, cela s'explique par le fait que l'offre d'emploi dépasse largement la demande.

Conclusion :

Le chômage a été un sujet d'un grand débat économique et social depuis plus d'un siècle .Les économistes de différentes écoles de la pensée économique ont tenté de l'expliquer, de chercher ses causes et d'en proposer les solutions. Elles se divisent en général, en deux courants, le premier est celui des classiques, le deuxième est celui des keynésiens. Entre les deux se distingue la théorie marxiste, qui avance une interprétation différente.

Cependant, l'école néo-classique avance que le chômage est volontaire et/ou frictionnel. Ce n'est donc qu'en l'absence de toute intervention de l'Etat et des syndicats, que l'on pourra atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande de travail. Le modèle de concurrence pure et parfaite, donne les conditions optimales du bon fonctionnement du marché.

Pour l'école keynésienne, le chômage est involontaire et résulte d'une insuffisance de la demande effective, il est donc conjoncturel. Le niveau de l'activité et de la production est fixé par les entrepreneurs qui anticipent l'évolution de la demande de consommation afin d'investir.

Karl Marx quant à lui, analyse le chômage comme une caractéristique permanente du développement du capitalisme. La concurrence incite les capitalistes à remplacer le travail par le capital (processus d'accumulation du capital).

Pour toutes les économies du monde, le chômage constitue un défi majeur auquel il faut faire face et l'Algérie ne fait pas exception à la règle ; le chômage prend de l'ampleur, il a eu et continue d'avoir deux types d'effets : des effets économiques et des effets sociaux et psychologiques.

Parmi les effets économiques il faut noter :

- ✓ La faible utilisation des ressources humaines, ce qui revient à dire un manque à gagner pour l'économie algérienne.
- ✓ La démoralisation et l'irresponsabilité, qui ont des effets sur l'économie nationale.
- ✓ L'essor de l'emploi informel et même des activités illégales, la stagnation du système de production, l'incapacité du pays à satisfaire ses besoins les plus importants …
- ✓ Parallèlement aux effets économiques, le chômage a eu aussi des effets socio-psychologique, parmi eux :
- ✓ La détérioration du niveau de vie des couches touchées par le phénomène du chômage.
- ✓ La détérioration des relations sociales, des relations familiales et des relations humaines.

Introduction

Devant l'ampleur du phénomène du chômage et de ses conséquences individuelles et collectives, les autorités politiques, économiques et sociales ne peuvent être indifférentes. A cet effet, la nécessité de combattre le chômage fasse désormais l'objet d'un consensus.

Le chômage constitue un défi de toutes les économies du monde y compris l'Algérie. Dans ce cadre l'aggravation et la persistance de ce phénomène à partir de 1986 à conduit les pouvoirs publics en Algérie à envisager une stratégie en matière d'emploi, s'articulant autour de la régulation institutionnelle du marché du travail, l'atténuation des conséquences négatives du (PAS) [1]sur l'offre et la demande du travail et répondant aux besoins d'un important demandeur d'emploi.

A cet égard, plusieurs programmes et dispositifs de création et de promotion d'emploi ont été mis en œuvre depuis 1990. Les uns entrent dans le cadre des politiques actives de l'emploi qui ont accompagné le plan d'ajustement structurel (PAS). Les autres sont liés soit au plan de soutien à la relance économique (2001-2004), soit au plan complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009).

Dans ce chapitre, nous allons essayer de présenter, dans la première section, les politiques d'emploi à savoir les politiques passives et les politique actives, qui sont classées selon un plan descriptif, nous allons aborder, dans la deuxième section, la réforme des institutions du marché de travail en Algérie, ainsi que les politiques de l'emploi qui ont accompagné ces réformes, afin de lutter contre le chômage .

[1]Ensemble de mesures cherchant à assainir la situation économique d'un pays en difficulté. Ces politiques ont vu le jour à partir de la fin des années 1970, lorsque de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont commencé à faire appel aux instances internationales telles que le FMI ou la Banque mondiale, afin d'assurer leur solvabilité et leur développement. Ces organisations financières acceptent d'octroyer des prêts, en l'échange de conditions fortes, généralement d'inspiration libérale.

Section 1 : La présentation des politiques de lutte contre le chômage

L'ampleur du chômage a conduit les gouvernements de tous les pays à mettre en place des politiques susceptibles d'améliorer la situation de marché du travail ; ces politiques constituent aujourd'hui la priorité de tous les gouvernements.

1.1 Les politiques de l'emploi

Les politiques de l'emploi représentent l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour agir sur le fonctionnement du marché du travail afin de réduire le taux de chômage. Elles peuvent être classées selon leur but, c'est-à-dire selon un plan descriptif mais aussi selon les écoles de la pensée desquelles elles dérivent c'est à dire sur un plan théorique.

1.1.1 La classification selon un plan descriptif :

Sur ce plan nous distinguons deux grandes catégories : les politiques directes et les politiques indirectes appelées aussi respectivement politiques actives et politiques passives.

1.1.1.1Les politiques directes de l'emploi :

Les politiques directes de l'emploi ont une logique d'action destinée à favoriser la demande de travail (l'emploi). Elles sont destinées à aider les chômeurs à trouver du travail. Il s'agit notamment d'un traitement économique du chômage, leur action consiste donc :

- **L'incitation des entreprises à embaucher par différents moyens**
  - **Les primes à l'embauche**

Plusieurs aides existent pour inciter les entreprises à embaucher des personnes handicapées. Ces aides peuvent être de plusieurs natures : aides financières, tutorat, aide à la formation.

- **La baisse du coût du travail**

La réduction du coût du travail induit avec deux effets (effet de substitution et effet de compétitivité) une création d'emploi. En effet, avec l'effet substitution, c'est-à-dire que les entreprises optent pour le recrutement de nouveaux travailleurs, rend le travail plus attractif que le capital pour les entreprises et cette baisse du prix relatif du travail les incite à embaucher. Et avec l'effet de compétitivité, la baisse de coût du travail permet une baisse des prix des produits, une hausse de la production et donc de l'emploi. Cependant, cette politique peut conduire à une augmentation de la demande qui sera défavorable à l'emploi[2]. En effet, la baisse du coût du travail peut plutôt inciter les entreprises à utiliser les gains réalisés pour moderniser leurs équipements. Au total, les effets de la baisse des charges sont complexes et ce qui est vrais pour l'entreprise, ne l'est pas nécessairement pour toute l'économie.

- **Les cotisations sociales**

Les cotisations sociales sont des prélèvements assis sur les salaires, aussi appelées charges sociales. Elles font partie des taxes sur les traitements et salaires. Elles sont associées au financement de prestations sociales. Les cotisations sociales correspondent donc à une part socialisée du salaire, c'est-à-dire captée par des organismes appelés caisses afin d'être redistribuée. Les cotisants bénéficient en contrepartie d'une couverture partielle ou totale de frais divers, engendrés par l'un des grands risques (chômage).

- **La création de l'emploi**

En embauchant dans le secteur public ou en mettant en place des moyens visant à inciter la création d'entreprises, ou de mettre en place des politiques visant à inciter les investissements privés (baisse des taux d'intérêt, aides fiscales, etc.) Ainsi que dans le secteur non marchand (c'est-à-dire à but non lucratif).

[2]GAZIER Bernard, « Economie du travail et de l'emploi », édition Dalloz, Paris, 1992, page 91-92.

- **L'augmentation de l'efficience du marché de travail**

Par une meilleure connaissance des possibilités du marché du travail, la nature et la location de l'emploi, les conditions et possibilités salariales et de travail et l'assistance nécessaire pour exploiter cette information est vitale pour l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. L'information sur le marché du travail, par des conseillers d'orientation compétents peut contribuer à augmenter le nombre et l'adéquation des emplois proposés par les employeurs et qui intéressent les personnes à la recherche d'un emploi, à réduire la fréquence et la durée du chômage et à augmenter en général l'efficience du fonctionnement du marché du travail.

- **L'encouragement de la formation des travailleurs**

De façon purement statique le chômage résulte de la confrontation du stock d'emplois au stock d'actifs, en niveau mais aussi en structure : le problème est aussi celui de l'adéquation qualitative, et pas seulement quantitative, de l'offre et de la demande de travail. La formation joue un rôle dans l'accroissement de la productivité des travailleurs, dans la maîtrise des nouvelles techniques, dans l'adaptation aux changements qualitatifs du monde du travail et la gestion des compétences. Elle est également considérée comme un outil majeur de lutte contre le chômage en permettant l'insertion des jeunes ou la réinsertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

- **Rendre le marché du travail plus flexible**

Le taux de chômage entre pays ou régions s'expliquent en partie par des degrés différents de (rigidité) ou, en termes positifs, de (flexibilité) du marché du travail. On estime que les chocs sur les prix entraînent un chômage structurel plus élevé lorsque le marché du travail est (rigide), tandis que des marchés du travail (flexibles) peuvent s'adapter à de tels chocs sans qu'il y ait pratiquement aucune perte d'emploi. Le fait d'améliorer la capacité de réaction des marchés du travail à l'évolution de l'offre et de la demande contribuerait donc à éliminer les obstacles qui s'opposent à un retour à une situation durable de haut emploi.

Les critères et facteurs déterminants de la flexibilité du marché du travail sont les suivant :

- ✓ Flexibilité des coûts réels de main-d'œuvre à l'échelle de l'économie tout entière ;
- ✓ Capacité d'adaptation des coûts relatifs de main-d'œuvre entre les professions et les entreprises ;
- ✓ Mobilité de la main-d'œuvre ;
- ✓ Flexibilité du temps de travail et de l'organisation du travail.

Les deux premiers sont des aspects macro ou micro-économiques de la flexibilité des coûts de main-d'œuvre, tandis que les deux derniers concernent la capacité d'adaptation de l'offre et de l'utilisation de la main-d'œuvre du point de vue quantitatif et qualitatif. Des interactions produisent entre certains de ces éléments. Par exemple, la rigidité des salaires, dans le cas de l'emploi à plein temps, peut se traduire par davantage de possibilités de travail à temps partiel, ce qui accroît la flexibilité du marché du travail.

1.1.1.2 Les politiques indirectes de l'emploi :

Les politiques « passives » ne cherchent pas à agir sur le niveau de l'emploi mais à corriger les effets négatifs du chômage (compenser la perte de revenu grâce à une indemnisation du chômage,..). Ces politiques prennent en compte le fait que les revenus des chômeurs sont un élément de la demande globale[3] et que l'emploi a une dimension d'intégration et de cohésion sociale.

Les politiques « passives » cherchent aussi à réduire l'offre de travail (population active) ou à ralentir sa hausse en allongeant les études des jeunes, en baissant le nombre de travailleurs âgés et en proposant des mesures incitatives pour diminuer l'activité féminine (ex : congé parental). On parle de traitement social du chômage.

[3]GAZIER Bernard, op. *cit*, p.98 - 100.

Elle consiste de ce fait à :

- **Les dispositifs d'assurance-chômage et d'indemnisation des chômeurs** :

Ces politiques visent à garantir un minimum de ressource aux chômeurs. Parmi les outils de cette politique on peut citer essentiellement :

- **L'assurance chômage** : l'assurance chômage est financée par des cotisations d'employeurs et des salariés. Assise sur les salaire-compte tenu des conditions d'affiliation, et de sa limitation dans le temps, elle couvre un peu moins des demandeurs d'emploi.
- **Le régime de solidarité** : est un mécanisme qui recouvre l'ensemble des systèmes d'assurances collectives obligatoires destinés à couvrir les citoyens contre certains risques (maladies et chômage).

- **L'ensemble des dispositifs visant à réduire les candidatures jugées inopportunes, soit** :

Les préretraites pour les travailleurs d'un certains âge ; l'aide au retour et les renvois autoritaires pour les travailleurs étrangers ; les dispositions et pressions diverses décourageant le travail féminin, notamment celui des femmes mariées.

- **L'incitation au retrait d'activité**

L'incitation au retrait d'activité qui est une des composantes des politiques passives d'emploi, elle comprend notamment :

- ✓ Les allocations spéciales du Fonds national de l'emploi ;
- ✓ les préretraites progressives ;
- ✓ les allocations de remplacement pour l'emploi ;
- ✓ les cessations d'activité de certains travailleurs salariés ;
- ✓ les aides au départ d'agriculteurs, commerçants ou artisans âgés ;
- ✓ ainsi que des dispositifs anciens : garanties de ressources, contrats de solidarité préretraites, aides à la réinsertion des travailleurs étrangers.

- **L'abaissement de l'âge de la retraite** (de 65 à 60 ans en France en 1982 par exemple).

- **Le partage du travail par la réduction du temps de travail**

Le partage du temps de travail est une idée et une revendication politique qui préconise la diminution du temps de travail des travailleurs ayant un emploi pour réduire le chômage en augmentant le nombre de travailleurs.

1.1.2 La classification sur un plan théorique :

Les écoles de pensée divergente dans leurs recommandations pour ce qui est de la question du chômage, pour les pouvoirs publics le choix de suivre une recommandation ou d'utiliser une politique plutôt qu'une autre dépend du type du chômage duquel souffre l'économie, en d'autres termes, la mise en place d'une politique d'emploi dépend du diagnostic établi sur les causes du chômage. On distingue particulièrement deux politiques d'emploi : celle d'inspiration keynésienne et celle d'inspiration libérale.

1.1.2.1 Les politiques d'emploi d'inspiration keynésienne :

Elles conviennent a un diagnostic du chômage keynésien : on pense que le chômage est plutôt conjoncturel ; qu'il est dût a une insuffisance de la demande tandis que les capacités de production sont sous-employées, alors des politiques macroéconomiques pourront viser à soutenir la croissance [4] (politique active de relance, par exemple). Mais les politiques de l'emploi keynésien peuvent inclure aussi les politiques dites passives en tant qu'actions structurelles de stabilisation durable de la demande. Se sont donc, essentiellement des politiques de la demande.

[4]BRAQUET Laurent et MOUREY David, « *Comprendre les fondamentaux de l'économie* », édition Boeck, Paris, 2015, p.68

Les politiques de l'emploi préconisées par Keynes sont :

Tous d'abord, dans les années de forte récession, un programme de travaux publics, sous l'égide d'une autorité publique ou semi-publique, constitue une politique offensive de lutte contre le chômage involontaire. Soulignons que la mise en œuvre de projets publics ou semi-publics n'a pas comme objectif premier de se substituer à l'investissement privé[5], mais de le relancer, en envoyant un signal fort de future hausse des prix. L'objectif fondamental d'un office national de l'investissement est donc de coordonner les anticipations des entrepreneurs afin de lutter contre le chômage involontaire.

Ensuite, le concept de chômage volontaire a une forte valeur opératoire sur le terrain de la politique économique. En effet, lorsque le taux de chômage est encore au-dessus de 10% dans les années 1937-1939, il est vain, sinon dangereux, de chercher à le résoudre par une politique de relance globale, car le chômage est alors en grande partie imputable à la rigidité de la structure économique, au défaut d'organisation dont pâtit le système. Cela ne signifie pas qu'il est irréductible, mais cela ne peut s'effectuer sans une forte coopération de l'ensemble des acteurs économiques.

Troisièmement, Keynes s'oppose à la hausse des taux d'intérêts pour contrôler à court terme la surchauffe de l'économie. Dans une perspective de long terme, la politique monétaire est une arme importante de lutte contre le chômage, grâce au maintien du taux d'intérêt à son optimum de long terme. Mais il est hors de question, pour Keynes, de manipuler les taux d'intérêt à court terme. D'une certaine manière, tout comme pour Friedmann, la politique monétaire selon Keynes est fondée sur des règles.

1.1.2.2 Les politiques d'emploi d'inspiration libérale :

Elles conviennent à un diagnostic du chômage classique : on pense que le chômage est plutôt d'origine structurelle (par exemple la structure des prix relatifs

[5] BRAQUET Laurent et MOUREY David, *op.cit.*, p.69.

serait mauvaise pour la compétitivité des entreprises et les règles du jeu politique bloqueraient un peu cette situation). Il conviendrait alors de lutter contre ces rigidités par des politiques visant à alléger les contraintes autre que la concurrence qui pèsent sur l'entreprise (par exemple , en favorisant plus de flexibilité sur le marché de travail), mais les politiques libérales de l'emploi peuvent inclure aussi les politiques visant à améliorer le capital humain comme autre source de compétitivité de l'appareil productifs (politique de meilleur formation) .Ce sont donc essentiellement des politiques de l'offre, c'est à dire cherchant à rendre plus fluides les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre par les entreprises et à inciter les chômeurs au retour à l'emploi.

Les politiques de formation et de flexibilisation sont aussi une réponse au chômage structurel. Elles ont pour finalité la dérèglementation du marché du travail afin de favoriser son fonctionnement et sa réactivité aux chocs exogènes[6]**.** La flexibilité du marché du travail désigne la capacité de l'offre de travail et de la demande de travail à s'adapter quantitativement et qualitativement aux fluctuations de l'activité économique. Le recours à la flexibilité permet de lutter contre les rigidités du marché du travail, l'une des composantes du chômage structurel. Elle peut être salariale, quantitative et fonctionnelle.

Le recours à la flexibilité est de rendre le marché du travail plus concurrentiel (supprimer les rigidités qui font obstacles au fonctionnement des mécanismes du marché), et ainsi de lutter contre les rigidités en termes de rémunération, de temps de travail, de possibilités d'embaucher ou de licencier. En permettant aux entreprises de réagir plus rapidement aux variations de la demande et en diminuant leurs coûts de production, elle permet d'accroître leur compétitivité et de créer des emplois. Les politiques de lutte contre le chômage structurel, portent également sur la formation, la qualification absente ou inadaptée, considérée comme une cause majeure du chômage**.**

[6]RUEY Marc, *op.cit*, p.57

En effet, la formation a un rôle important à jouer dans le domaine de l'emploi. On peut tout d'abord renforcer l'employabilité des plus jeunes par davantage de formation initiale, la qualification apportant toujours une forte protection relative envers le chômage[7]. On peut ensuite renforcer l'employabilité des moins jeunes par la formation continue dont bénéficient aujourd'hui paradoxalement davantage les cadres et les plus diplômés qui sont moins touchés par le chômage. On peut enfin mettre l'accent sur la formation professionnelle et l'accompagnement des chômeurs.

1.1.2.3 La politique de l'emploi chez les marxistes

Pour les marxistes, l'existence d'un chômage persistant est la preuve de l'incapacité du capitalisme à assurer le plein emploi, donc le seul moyen de supprimer définitivement le chômage serait d'abolir le capitalisme et le système du salariat, en passant par une société socialiste ou communiste, et cella par la lutte des classes.

1.1.2.4 L'emploi dans les autres conceptions théoriques

Plusieurs conceptions théoriques se sont penchées sur la question de l'emploi, parmi elles :

1.1.2.4.1 La théorie des choix publics :

La théorie des choix publics est une branche de l'économie qui décrit le rôle de l'Etat ainsi que les comportements des électeurs, homme politique et fonctionnaires.

Avant l'émergence de l'école des choix publics, la plupart des économistes représentaient l'Etat à un être idéalisé, que la théorie économique ne pourrait pas décrire, parce que ses choix ne dépendraient pas des mêmes raisons d'agir que les agents économiques.

Partant du principe que les hommes politiques et les fonctionnaires sont motivées par la même recherche de l'intérêt personnel qui fonde l'analyse néo-classique, la théorie des choix publics suppose qu'ils cherchent alors à maximiser leur utilité personnelle (utilité qui peut contenir des composant plus complexe que simplement

[7]RUEY Marc*, op. cit.*, p. 60.

leur revenu : l'intérêt collectifs, la recherche du pouvoir, etc.). Elle utilise ensuite les outils de l'analyse néoclassiques (la microéconomie) pour expliquer le processus de prise de décision politique, afin d'exposer les dérivés systématique en faveurs de politique gaspilleuse.

Par contraste avec la théorie économique classique qui cherche à savoir quelles politiques seraient efficaces si elles étaient mises en place, la théorie des choix publics traite la question de savoir quelles décisions ont le plus de chances d'être prises étant donné le contexte politique. A partir de là, et dans un second temps, elle traite la question de comment faire en sorte que les politiques les plus efficaces gagnent les meilleures chances d'être mise en œuvre [8](comment bien choisir les politiciens et le fonctionnaire, quel système de sanction et de récompenses à prévoir, etc. .)

L'école des choix publics tente ainsi d'appliquer la théorie économique à la science politique. Dans ce sens, dans le contexte des années 1970 caractérisé par l'arbitrage inflation chômage, l'économiste américain William D. Nordhausen cherche à prévoir quel type de politique conjoncturelles seront choisies dans un système démocratique stylisé[9], en fonction de cycle électoral : à l'approche des élections, les gouvernements sont tentés de créer de l'inflation (pour faire baisser le niveau de taux de chômage à court terme, et remporter ainsi l'élection) qu'ils combattent en suite.

Nordhausen conclue que les systèmes démocratique vont choisira long terme une politique de moindre chômage et de plus grande inflation que le niveau optimal, liée au cycle électoral .Ce modèle pourrait aussi s'appliquer directement a d'autre problème de choix comme l'investissement public, ou des politiques de balance de paiement.

1.1.2.4.2 L'école de la régulation :

L'école de la régulation est une école de pensée contemporaine regroupant des économistes français d'inspiration keynésienne qui insistent sur l'importance des

[8] GLASCHANT Jean-Michel, « les théories économiques », édition Adef, Paris, 2000, p.22.
[9] GUIBERT Jacques, « les politiques de l'emploi à l'épreuve du chômage de longue durée », édition Dalloz, Paris, p.78

règles et des rapports sociaux dans l'analyse du fonctionnement de l'économie (règle de fixation des salaires ,règles juridique en matière sociales , forme de concurrence entre les entreprises ,rôle de l'Etat , pouvoir monétaire ,etc.) .Ils proposent en particulier un mode de régulation concurrentielles, dominant dans la seconde moitié du XIXème siècle et cela jusqu'à la grande crise économique de 1929 , et un mode de régulation monopoliste qui fonctionne parfaitement durant « les Trente Glorieuse » .

La régulation concurrentielle est fondée sur les mécanismes de marché .Elle se caractérise par une faibles croissance de la productivité .L'augmentation des salaires est donc très lente et la concurrence entre les entreprises particulièrement sévères .Une crise se traduit ainsi par une baisse des salaires (résultat de flexibilité parfaite du marché de travail) et une baisse de la production (faillites nombreuse car les revenus et la consommation diminuent).

Le mode de régulation monopoliste s'est mis en place peu à peu durant la première moitié du XXe siècle, les mécanismes régulateurs du marché ont laissé place à une régulation entre les grandes institutions sociales que sont les oligopoles (favorisé par la concentration des entreprises), l'Etat et les forces sociales (syndicat notamment). Cette régulation se caractérise par les éléments suivant : salaires indexés sur les gains de productivité et déterminés par la négociation collective, développement de l'Etat providence, etc. Ainsi, dans ce cadre, les crises ont des conséquences beaucoup moins néfastes car la consommation se maintien grâce au revenus de la protection sociales, ce qui induit une simple récession et non une dépression.

Ce mode de régulation se caractérise surtout par un modèle de croissance appelé « fordisme », dans lequel les gains de productivité permettent des augmentations de rémunération et le développement d'une consommation de masse qui assure elle-même l'écoulement d'une production de masse et une baisse conséquente du chômage. Le développement de biens d'équipement des ménages (automobiles, électroménager) diffusés massivement permet d'obtenir des économies d'échelle considérables, si bien que les gains de productivités rendent possibles les augmentations de salaires et ainsi de suite.

1.1.2.4.3 L'approche institutionnelle de l'emploi :

L'approche institutionnelle contre le chômage consiste à agir positivement sur le niveau d'emploi grâce à des actions institutionnelles initiées par les pouvoirs publics.

A l'inverse les économistes néolibéraux, les institutionnalistes recherchent des explications et outils de politique économique dans la création ou la modification des institutions.

Coas, (prix Nobel d'Economie), indiquait : « Dans le monde réel, pour influencer la politique économique, on crée ou abolit une agence, modifie la loi, change le personnel et ainsi de suite : on travaille au travers d'institutions .Les choix de politique économique sont des choix d'institutions. Et ce, qui importe est l'impact que ces modifications des institutions vont produire au sein du monde réelles ».

Ainsi, pour améliorer le niveau d'emploi des mesures institutionnelles sont possibles. Des résultats remarquablement satisfaisants réalisés par l'Etat du Wisconsin (aux USA) en matière de lutte contre le chômage suite à la mise en place de mesures institutionnelles en est le parfait exemple. En effet, les travaux des universitaires américains montrent que se sont ces derniers qui sont à l'origine de la baisse du niveau du chômage et non l'amélioration des conditions économiques, puisque celles-ci se sont détériorés dans cette région comme dans l'ensemble des Etat Unis d' Amérique[10]. Parmi les changements institutionnels ayant été effectués dans ce sens, on trouve :

- ✓ Le recouvrement des pensions alimentaires par l'intermédiaire du Trésor Public plutôt que directement par épouses divorcées,
- ✓ Décentralisation au niveau micro local de l'administration des aides,
- ✓ Transformation profondes des objectifs de l'aide (trouver un emploi plutôt que distribuer des allocations),
- ✓ Modification du mode d'allocation budgétaire des agences locales et du système d'incitation de ses employés.

[10]BARBIER & GAUTIE, « *Les politiques de l'emploi en Europe et aux Etats-Unis* », édition PUF, Paris, 1998, p.60

Section 2 : La contribution des politiques de lutte contre le chômage en Algérie

Pour libéraliser le système économique algérien et pour modifier les contours juridiques et institutionnels du marché du travail dans la perspective de création d'emplois, plusieurs réformes ont été établies, pour compléter ses réformes et faire face à l'aggravation du chômage, des programmes de lutte contre ce dernier ont été mis en œuvre.

Nous pouvons classer les solutions préconisées par les pouvoirs publics en deux catégories : Des solutions passives ou traitement sociale du chômage et des solutions actives ou création réel d'emploi.

Dans les lignes suivantes on va essayer de savoir est ce que réellement ses réformes ont contribuées à réduire le chômage en Algérie ?

2.1 La réforme des institutions du marché de travail :

Jusqu'aux années 1990, le marché du travail est marqué par de fortes rigueurs avec notamment une interférence ouverte du politique dans le champ syndical, une grille de rémunération qui fixe les salaires et les primes dans le secteur public (SGT et institution des Primes de Rendement Individuel et Collectif) ainsi qu'une réglementation des licenciements en vue de la protection de l'emploi.

Une nouvelle législation, introduite en plusieurs étapes à partir du début des réformes (lois de 1990 ; 1994 ; 1997), vise plus la flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail, dans le but d'atténuer la sévérité du chômage.

A l'exception du salaire minimum garanti, l'État se désengage des négociations salariales au profit de l'institution de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche.

La protection de l'emploi est réduite par un assouplissement des conditions de licenciement et du temps de travail (contrats à durée déterminée ou travail à temps

partiel). Enfin, le droit à la syndicalisation, la liberté syndicale et le droit de grève sont reconnus par la loi. Un cadre d'accompagnement institutionnel est progressivement mis en place en vue d'améliorer les performances de la fonction de *matching* (mise en place de l'Agence Nationale de l'Emploi et de la main d'œuvre, ANEMO), de promouvoir les politiques actives de l'emploi (Agence de Développement Social, ADS), l'investissement et l'emploi des jeunes (Agence Nationale de Soutien à Emploi des Jeunes, ANSEJ) ainsi que des subventions à l'investissement (Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, ANGEM, et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, ANDI)[11].

Cette nouvelle législation reconnaît l'autonomie de l'entreprise dans la décision de licenciement économique (individuel ou par compression d'effectifs). Les contraintes législatives et administratives aux licenciements sont supprimées. L'effet global de la protection de l'emploi sur l'évolution du niveau de chômage est ambigu. D'un côté, en limitant la capacité des entreprises à licencier, par des taxes de licenciement élevées, la protection légale de l'emploi réduit l'intensité des flux de sorties du marché du travail, Le taux de perte d'emplois tend ainsi à diminuer. Mais d'un autre côté, un coût élevé de licenciement réduit également les flux d'entrée et donc la création d'emplois. Par ailleurs, la protection allonge la durée du chômage, du fait de la faible mobilité (réduction des flux d'entrée et de sortie) qui fige le marché de l'emploi.

Dès lors, l'ajustement à des chocs de demande ou à des changements technologiques est lent, entraînant une perte de compétitivité des entreprises. Enfin, les coûts d'ajustement liés à la protection de l'emploi amène les entreprises en présence d'asymétrie de l'information sur le marché du travail, à ne pas s'adresser aux agences de l'emploi pour le recrutement des personnels, mais à avoir recours à des relations informelles et des contacts personnels qui révèlent probablement mieux les caractéristiques des demandeurs d'emplois, ce qui serait un facteur explicatif de la faible contribution de l'ANEMO au placement de la population occupée (moins de

[11] BEDAR. L, « *procédure d'aide a l'emploi, ouverture d'un guichet unique »*, l'expression, Alger, 2008, p.54

5%). Toutefois, les mesures de flexibilisation ont à leur tour un coût social en termes de remise en cause des acquis sociaux et de protection sociale. Elles peuvent être la source de l'instabilité de l'emploi par l'augmentation du chômage de courte durée, et d'une instabilité des revenus face aux chocs adverses. De plus, elles n'incitent pas à entretenir une relation stable entre employeurs et employés (dans le domaine de la formation et de l'innovation).

Pour remédier à la situation douloureuse qui a affecté le marché du travail, un système d'accompagnement passif d'assurance chômage a été mis en œuvre, suivis par un système d'accompagnement actif.

Certain de ses dispositifs entrants dans le cadre du plan d'ajustement structurel et d'autres suivant le plan de soutien à la relance économique (2001-2004) et encore d'autres sont liées aux plan complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) .Ils ont été mis en place durant la période (1986-2000) qui a été marqué par plusieurs événements : réduction des prix des hydrocarbures ;rééchelonnement de la dette extérieure ;l'adaptation des PAS qui ont engendrés la fermeture de plusieurs entreprises publique et licenciement collectifs ;ainsi la transition de l'économie dirigée vers l'économie du marché

2.2 La politique passive d'aide à l'emploi :

Elle consiste l'assurance chômage qui vise à assurer une protection relative du travailleur en situation du chômage économique, en réduisant l'incertitude sur son revenu futur, elle a également pour effet d'empêcher l'effort de recherche d'emploi du bénéficiaire. En fait, elle peut être incitative ,de fait que, le montant des indemnités perçues par le chômeur éligible à cette assurance est dégressif, passant de 100% du salaire de référence durant le premier trimestre à successivement 80%, 60% et 50% durant les trois trimestres suivants. Cette structure décroissante des indemnités devant inciter le bénéficiaire à intensifier sa recherche d'emploi au cours du temps.

2.3 Les politiques actives d'aide à l'emploi :

On distingue trois générations :

La première génération (1988-1997), lancée dans le sillage de la révolte d'Octobre 1988, les programmes avaient pour vocation de répondre aux demandes des jeunes, de soutenir les réformes économiques et enfin de surmonter les effets du plan d'ajustement structurel. Il s'agissait d'une phase d'improvisation, d'une mesure d'urgence. Le gouvernement a réorganisé l'ANEM en 1990, en 1994 il avait créé des institutions nouvelles, telles que la CNAC pour soutenir les travailleurs licenciés lors de la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel aussi il a instauré l'ADS pour lutter contre la pauvreté en fournissant un filet de sécurité suite à la création de plusieurs associations destinés à stimuler l'emploi des jeunes, notamment le ministère de la Jeunesse et des Sports et des initiatives au niveau local avec le programme ESIL[12]. L'ANSEJ fut également créée en 1996, mais elle ne sera active qu'en 1998. L'objectif n'était pas réellement de créer des emplois, mais bien de lutter contre les licenciements, de fermer les entreprises non viables et de favoriser l'entrée de l'Algérie sur le marché libre du travail.

Depuis l'introduction d'un salaire minimum garanti, l'État fixe uniquement le salaire minimum et les entreprises arrêtent le salaire dans les négociations et les conventions collectives.

La deuxième génération (1998-2007) consiste en la maturation de certaines mesures et ce n'est qu'à partir de 1998 qu'on assiste à un redéploiement des agences, dans le but de promouvoir l'emploi et de lutter contre le chômage. Le PAS vient de toucher à sa fin. De nouvelles élections présidentielles sont organisées après une longue période de turbulence politique. L'ANSEJ est réactivée et finance les micro-entreprises. L'ADS innove avec le financement par microcrédit et le développement

[12]Il est remplacé par Le Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale (DAIS) en 2009, il vise l'insertion des personnes en situation de précarité sociale, âgés entre 18 et 59 ans, dans des postes d'emploi temporaires générés par des travaux ou services, d'utilité publique et sociale, initiés par les collectivités locales, les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local (entreprises publiques et privées, artisans secteur privé, établissements et institutions intervenant dans le domaine social et des services)

communautaire. Le microcrédit est détaché de l'ADS et est confié à une agence autonome, l'ANGEM, en 2004.

Dans un premier temps, l'ANEM est confrontée à une très forte demande, mais une offre de main-d'œuvre très limitée. Il était même prévu de modifier son statut.

En 2006, son monopole concernant les placements a été confirmé. Le gouvernement lance un programme de modernisation de la gestion de la fonction publique nationale.

Parallèlement, la direction de l'emploi est passée sous la tutelle du ministère de la Solidarité Nationale. Les effets sur le marché du travail sont faibles, en dehors d'une baisse du taux de chômage qui est observée par l'EFT. Au cours d'une réunion de haut niveau tenue en octobre 2007, le président attire l'attention sur la mise en œuvre d'une véritable politique de l'emploi. Nous pouvons dire qu'au cours de cette période l'expérience des agences est relativement bonne.

La troisième génération des dispositifs date de 2008 à ce jour. D'autres programmes sont entrés en vigueur englobant les anciens dispositifs de l'emploi qui se fondent sur deux dispositifs à savoir l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes qui s'adresse aux primo-demandeurs d'emploi et qui sont soumis par la suite à des contrats selon leur qualifications et leur formations (les contrats d'insertion des diplômés, les contrats d'insertion professionnelle et les contrats de formation /insertion), ainsi des dispositifs relatives au soutien à la création d'entreprise surtout les PME.

Une politique nationale de l'emploi a été rédigée en 2008 afin de fixer l'orientation des politiques et adoptée dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014. L'objectif principal était de réduire le chômage en deçà de 9 % de 2010 à 2013 suite à la création de trois millions de nouveaux emplois. Le DAIP, avec ses trois composants et son programme d'aide (CIP, CID, CFI), a été créé et intégré au sein du service public de l'emploi (ANEM). Le ministre de la Solidarité Nationale a poursuivi ses activités avec l'ADS et l'ANGEM pour les microcrédits, justifiant ainsi sa mission de lutte contre la pauvreté, nous résumons ainsi l'évolution des dispositifs de création d'emploi en Algérie de (1988-2008) dans le tableau suivant :

Tableau N°02 :L'évolution des dispositifs de création d'emploi en Algérie (1988-2008)

Dispositif	Bénéficiaires et Objectifs
Programme d'emploi des jeunes (1988 - 1989)	S'adresse aux personnes âgées de 19 à 27 ans Création d'emplois à travers les travaux d'utilité publique et la promotion de la formation professionnelle.
Dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (1990-2008)	Concerne les primo-demandeurs d'emploi, âgés de 19 à 40 an et n'ayant aucune qualification professionnelles. Il est Structuré en trois axes : 1. Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL) ; 2. création de micro-activités dans le cadre de coopératives de jeunes ; 3. formation professionnelle.
Indemnité pour activité d'intérêt général (en 1995)	Création d'emploi par la participation des membres de famille sans revenus aux activités d'intérêt générale avec une indemnité mensuelle de 3000 dinars.
Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (en 1997)	Création d'emplois à travers les travaux d'entretien des routes, d'assainissement, d'agriculture, d'hydraulique… dont le coût de main d'œuvre est important. Il apporte un plus en matière de main d'œuvre pour les collectivités locales ayant un réel besoin de personnel pour les travaux d'assainissement et nettoiement des voiries.
Création de micro-entreprises (dispositifs ANSEJ. (depuis 1996)	Concerne les personnes âgées de 19 à 35 ans création d'emploi à travers la création de micro-entreprises. Initialement, trois formules de financement ont été prévues : l'autofinancement ; le financement mixte et le financement triangulaire.
Contrat de pré-emploi (1999-2008)	Concerne les Universitaires et les Techniciens Supérieurs. Il porte sur le recrutement par des employeurs sur une durée d'une année renouvelable 6 mois, avec une rémunération total par l'Etat d'un montant mensuel de 6000 DA pour les universitaires et 4500 DA pour les techniciens supérieurs.
Microcrédit, (depuis 1999)	Financement d'achat, sous forme d'un prêt non rémunéré d'un crédit bonifié, d'un montant varie entre 50.000 et 350.000 DA de petits équipements en vue d'un travail indépendant.
Dispositif d'Aide à la création d'activités. depuis 2004 (dispositif CNAC)	1994 : indemnisation des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi pour des motifs économiques. 1998-2004 : mise en œuvre des mesures actives pour la réinsertion des chômeurs allocataires à travers trois structures : Centre de Recherche de l'Emploi (CRE), Centre d'Aide au Travail Indépendant (CATI) et Formation-Reconversion (FR). 2004 : mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la création

	d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 2010 le dispositif est élargi à la population âgée de 30 à 50 ans, le montant maximum d'investissement passe de 5 à 10 millions de dinars avec la possibilité d'extension des capacités de production pour les entreprises existantes.

Source: Site web http://www.erudite.univ-paris-est.fr.

2.3.1 Les services de placement pour les chômeurs :

Les deux agences concernées pour réduire les tensions sur le marché du travail sont l'ANEM et l'ADS .Le service public de placement est à présent devenue l'activité classique de l'ANEM. Financée par le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), l'agence a pour but de soutenir les jeunes socialement défavorisés à la recherche d'un emploi. L'ADS avait initialement pour mission de réduire la pauvreté en offrant un filet de sécurité sociale après la mise en œuvre du PAS dans les années 1990.

2.3.1.1 L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) :

L'organisation de l'ANEM a été instituée en 2006[13] par un décret exécutif fixant ses missions et son organisation, depuis 2004, l'ANEM a regagné son monopole sur le placement de la main-d'œuvre: intégrant des services de placement privés, les municipalités et les entreprises doivent également s'adresser à l'ANEM pour toute vacance ou création d'emploi. L'ANEM poursuit sa modernisation afin d'améliorer son service public. De 1990 à 2004, tous les employeurs étaient obligés d'informer l'ANEM de toute vacance d'emploi, aucune condamnation et aucune pénalité n'étaient toutefois imposées s'ils ne le faisaient pas. Depuis 2004[14], ils risquent désormais d'être condamnés ou pénalisés, sauf la fonction publique. Les vacances d'emploi pour les fonctionnaires sont publiées sur le site web de la direction de la fonction publique. En plus de l'investissement public, l'agence a bénéficié d'un autre soutien financier pour la formation (France, UE et PNUD).

[13]Décret de 1986 sur la réorganisation de l'ANEM

[14]Loi n° 04-19 du 25 décembre 2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi qui permet au secteur privé de s'engager dans l'activité d'investissement, en particulier suite à la ratification de la convention 181 adoptée par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1997 et entrée en vigueur en 2000

L'agence occupe 3 097 personnes pour l'exécution de sa mission et offre ses services dans tout le pays. En dehors de sa mission classique, l'ANEM a également un nouveau programme pour l'emploi des jeunes depuis 2008.

L'activité classique de l'ANEM consiste à placer les travailleurs en se basant sur l'offre et la demande d'emploi. Ses activités se sont accélérées, passant de 132 000 postes vacants en 2006 à 234 000 en 2010 avant de redescendre à 182 903 en 2017.

En détail, les nouvelles demandes d'emploi enregistrées durant le premier trimestre de l'année 2017 ont atteint 218 601 demandes. Quant aux offres d'emploi enregistrées durant ce même mois, il est de 116 616 postes. Par secteur, on trouve celui de l'industrie qui domine avec 37 996 offres suivi par celui du BTPH avec 33 459 offres toujours en mars. Les placements effectués durant le mois de mars ont atteint 92 394 créations d'emplois. Quant aux offres d'emploi non satisfaites elles ont atteint 31 621[15].

En 2008, en plus de sa mission principale de placement sur le marché du travail, l'ANEM a également hérité de la gestion de programmes d'emploi pour les jeunes qui ont été formulés en tenant compte de la «politique nationale de l'emploi» , faisant suite à l'intégration du DAIP qui a trois composantes : le contrat d'insertion des diplômés (CID)[16] ; le contrat d'insertion professionnelle (CIP)[17] ; et le contrat de formation-insertion (CFI)[18], comme l'indique le tableau suivant:

Tableau N°03 : Le bilan des placements dans le cadre du dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) de 2013 à 2016

[15] Informations statistiques pour le site web de l'anem, [en ligne],www.anem.dz/ressources/pdf/2017, [page consultée le 15/06/2017 à 15h3min]

[16] Destiné aux primo-demandeurs diplômés de l'enseignement supérieur ou qui sont des techniciens supérieurs qui bénéficient d'une aide pour la priorité de recrutement durable dans le cadre de l'économie publique et privée Cette mesure remplace le contrat de pré-emploi (CPE) pour les diplômés

[17] Destiné aux jeunes de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale et des centres de formation professionnelle (CFPA) (ou ayant suivi un stage d'apprentissage) À la fin du CIP, l'ANEM peut proposer un contrat de travail aidé (CTA) au sein de l'entreprise. En cas de refus, la personne perd le droit à rester sous CIP.

[18] Destiné aux jeunes demandeurs d'emploi sans formation ni qualification; ces jeunes sont placés soit dans divers projets de travail initiés par les autorités locales, soit dans divers secteurs pendant la durée du projet, soit en formation auprès d'artisans

Contrats	2013	2014	2015	2016
CIP	43 548	39 745	4 200	2 196
CID	43 939	37 566	5 622	3 357
CFI	51 486	36 106	2 990	2 063
Total secteur économique	113 328	94 142	113 300	7 281
Total secteur administratif	25 645	19 275	1 482	335
Total	138 973	113 417	95 084	68 287

Source : site web de l'ANEM (www.anem.dz).

On remarque une baisse considérable d'une année à l'autre dans les activités de l'ANEM. Une autre mesure – le contrat de travail aidé (CTA) – a également été mise en œuvre ces dernières années, la couverture de ce programme a augmenté au fil des années. Ainsi, en 2009, seuls 8 000 bénéficiaires pour les trois volets ont été en mesure d'obtenir un emploi officiel en 2010. Le volûme a augmenté en 2011, passant à 24 000 personnes qui ont pu obtenir un contrat permanent au sein d'entreprises grâce à une contribution de l'État qui s'est engagé à subventionner les salaires pendant trois ans. En 2012, l'ANEM a enregistré environ 41 000 recrutements pour la mesure CTA, mais ses chiffres ont baissées ses dernières années, a 39 445 en 2015 encore à 35 302 en 2016.

2.3.1.2L'Agence de Développement Sociale(ADS) :

L'ADS[19] a été créée en 1996, son action principale est la réduction de la pauvreté, la lutte contre le chômage, l'exclusion sociale et la gestion de tous les programmes pour l'emploi en faveur des défavorisés[20] : le contrat de pré-emploi (CPE) ; l'emploi salarié d'initiative locale (ESIL) ; les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) ; et l'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG). Au titre du plan d'ajustement structurel. Ces programmes ciblent également l'insertion sociale de demandeurs d'emploi, en particulier de jeunes diplômés pour une durée limitée d'un an qui est financé par le fond sociale de développement, sur fonds du trésor de l'Etat.

[19]Décret exécutif n°° 96232 du 29 juin 1996, modifié par l'ordonnance exécutive n° 03241 du 2 juillet 2003
[20] BARBIER Jean Paul, *l'intermédiation dans le marché du travail dans les pays de Maghreb*, BIT, Genève, OIT, 2006, p.35

Les programmes gérés par l'ADS incluent des mesures visant à favoriser à l'insertion des jeunes. Il est établi que les personnes qui ont participé à l'un de ces programmes acquerront des compétences de travail et de l'expérience, ce qui renforcera leur capacité à être employé sur le marché du travail.

L'ESIL et l'IAIG sont des programmes presque identique la seul déférence entre les deux est le niveau de rémunération accordée qui est de 3000 DA/mois pour l'IAIG et 2500 DA/mois pour l'ESIL, ils offrent une prime pour les travaux publics principalement dans les services publics et d'autres écoles publiques. Ils mènent également d'autres programmes communautaires pour les villages ruraux, parfois avec des assistantes internationales.

TUP-HIMO vise deux objectifs : le traitement économique du chômage notamment des jeunes et l'assistance sociale des catégories de population défavorisées ou vulnérable. Ce programme vise la création massive d'emplois temporaires par l'organisation des chantiers de travaux portant sur l'entretien des réseaux routiers et hydrauliques, et la préservation de l'environnement et du patrimoine forestier

La réalisation de ce programme s'est déroulée en deux phases :

- ✓ La première phase dite pilote a été lancée en 1997 et achevée en 2000, son financement a été assuré par un prêt extérieur accordé par la BIRD d'un montant de 50 millions de dollars US, soit l'équivalent de 4,13 milliards de DA, pour 3846 chantiers.
- ✓ Durant cette phase, ils y'avait une création de 42000 emplois, le coût d'un emploi est estimé à 99 000 DA.
- ✓ La deuxième phase est associée au plan triennal de soutien à la relance économique 2001-2004.

L'ADS gestionnaire du programme, bénéficie d'une enveloppe complémentaire d'un montant de 9 milliards de dinars en vue de créer 22 000 emplois équivalent permanents par an, à ce titre une enveloppe financière a été dégagée pour l'exercice 2001 d'un manant de 2,8 milliards de DA, dont 1,8 milliard de DA proviennent de la dotation ADS et 1 milliard de DA du programme de soutien à la relance économique pour la création de 22 000 emplois.

Le CPE est un dispositif d'insertion professionnel des jeunes financé par le compte d'affectation spéciale du trésor consacré à l'emploi des jeunes FNSEJ, géré par l'ANSEJ, il est domicilié à l'ADS pour sa gestion dans un cadre conventionnel en vertu de l'accord avec l'ENSEJ de 21 juin 1998[21], stipulant les conditions d'utilisation des ressources disponibles. Ce programme de lutte contre le chômage des jeunes diplômés (décret exclusif 98/402 du 02/12/98) s'adresse à la catégorie des jeunes âgés de 19 ans et plus, diplômés de l'enseignement supérieur (BAC+4ans) et des institues nationaux de formation (technicien supérieur) primo-demandeurs d'emploi .

A partir de 1999 à 2009 les emplois crées dans le cadre de CPE a atteint 314 595 emplois.

L'Algérie dispose des programmes d'insertion sociale qui diffère d'un programme à un autre, comme l'indique le tableau suivant:

Tableau N°04 : Les programmes d'insertion sociale en Algérie[22]

Programme	Nature	Durée	Rémunération
Programme d'intégration des diplômés (PID)	Dispositif ciblant les jeunes diplômés universitaires et les techniciens sans revenus se trouvant dans une situation précaire ou souffrant d'un handicap. Second critère: être âgés de 19 à 35 ans et être sans revenus.	1 an, renouvelable une fois	Diplômés universitaires: 10 000 DZD/mois Techniciens: 8 000 DZD/mois +assurance sociale à charge de l'État
Indemnité pour les activités d'intérêt général (AIG)	Son objectif est l'intégration sociale de personnes défavorisées en âge de travailler. Elle s'adresse aux catégories sociales qui n'ont pas de	1 an, renouvelable, mais peut être indéterminé en fonction des réalités locales	3 000 DZD/mois + assurance sociale à charge de l'État

[21] Décret exclusif n° 98-402 de 02/12/98 circulaire MTPS/n° 008 du 20/06/98

[22]Développés par le ministère de la Solidarité nationale forment un instrument destiné à combattre la pauvreté et le chômage des jeunes. Il est géré par l'Agence de développement social au niveau national et mis en œuvre au niveau local par les départements d'action sociale (DAS).

	revenus.		
Programme d'activité d'insertion sociale (DAIS) remplace-le programme ESIL (emplois salariés d'initiative locale) et l'indemnité pour les activités d'intérêt général (IAIG) depuis MARS 2012	Cette mesure vise à placer des chômeurs, âgés de 18 à 59 ans, sans qualification, à des postes intérimaires sur des chantiers publics ou d'intérêt général lorsque des entreprises ou des administrations publiques en font la demande.	2 ans, renouvelable deux fois	6 000 DZD/mois + assurance sociale à charge de l'État

Source : Site web de l'ADS (WWW.ADS.DZ).

Les activités de l'ADS ont tendance à diminués ses dernières année, en 2010, 48 000 ont bénéficié du PID. Ce chiffre a chuté à 42 000 en 2011 et 13 000 à la fin 2012. Le DAIS connaît une tendance similaire, passant de 90 000 bénéficiaires en 2010 à moins de 37 000 à fin 2012 après une légère hausse en 2011. L'IAIG reste attrayant puisqu'il est parvenu à attirer 252 000 bénéficiaires à la fin 2012. Il a toutefois fusionné avec le DAIS en 2012. TUP-HIMO suit une tendance similaire avec une baisse d'activité d'une année à l'autre. Le nombre d'emplois générés par les divers projets entrepris dans le cadre de ce programme grâce à cette mesure a été estimé à 33 000 en 2010, 24 000 en 2011 et 19 000 seulement en 2012.

2.3.2 Les services publics d'aide à la création de micro-entreprises :

Trois agences (ANSEJ, CNAC et ANGEM) sont associées à l'aide et à la création d'activités en encourageant l'esprit d'entreprise, non seulement parmi les jeunes, mais aussi parmi d'autres groupes sociaux.

2.3.2.1 L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) :

L'ANSEJ a été créée en 1996[23], elle soutient l'emploi des jeunes personnes âgées de 19 à 35 ans, voire 40 ans dans le cas des dirigeants[24] et vise à encourager la création et l'expansion des activités de production de biens et de services par les jeunes entrepreneurs à travers le programme de micro-entreprise. Cette exigence d'âge est soutenue par une qualification et/ou un savoir-faire reconnu.

L'ANSEJ a pour missions principales :

- ✓ De soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ;
- ✓ De financer des projets initiés par des jeunes entrepreneurs ;
- ✓ D'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes.

Pour améliorer le fonctionnement du dispositif et élargir son champ d'intervention certaines mesures sont entrées en vigueur en 2004, il s'agit de :

- ✓ Le relèvement de seuil d'investissement de 4 millions à 10 millions de dinars ;
- ✓ La baisse des niveaux de participation des jeunes en fonds propre a 5% pour les projets dans les coûts d'investissements et égale ou inferieur a 2 millions de dinars et de 10% pour les projets dont le coût est compris entre 2 et 10 million de dinars ;
- ✓ La défiscalisation des véhicules de tourisme ;
- ✓ La franchise de TVA sur les services.
- ✓ La révision à la baisse de l'apport personnel des promoteurs qui est passé de 10% à 1et 2%[25].

[23]Arrêté exécutif n° 96296 du 8 septembre 1996 établissant et déterminant le statut de l'Agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes, modifié et complété par l'arrêté exécutif n° 98231 du 13 juillet 1998 et l'arrêté exécutif n° 03288 du 6 septembre 2003

[24]Décret exécutif n° 03-290 du 6 septembre 2003 fixant les conditions et le niveau d'aide apportée aux jeunes promoteurs.

[25] Avancer par FODIL Zaidi, directeur général de l'emploi et l'insertion au ministère du travail lors de son passage a l'émission l'invité de la rédaction de la radio chaine 3.

Tableau N°05 : Les projets financés par l'ANSEJ de 2010 à 2016 en Algérie

Période	**Impact emplois**	**%**
Depuis la création au 31/12/2010	392 670	44,71%
2011	92 682	10,55%
2012	129 203	14,71%
2013	96 233	10,96%
2014	93 140	*10,61%*
2015	51 570	*5,87%*
2016	22 766	*2,59%*
total	**878 264**	**100%**

Source : ANSEJ, Alger, Avril 2017

Pour la période 2014-2016, 167 476 emplois ont été générés par les projets financés, soit 20% de totale des emplois créés par l'ENSEJ depuis sa création.

En 2016 une moyenne de 45 projets sont financés par jour :

- ✓ 66% des projets financés sont des jeunes issus de la formation professionnelle.
- ✓ 18% des projets financés sont des universitaires.
- ✓ 65% des projets financés ont un montant d'investissement inférieur à 5 millions de dinars.
- ✓ 14% des projets sont financés au profit des femmes.
- ✓ 92% des promoteurs financés ont moins de 35 ans.
- ✓ 02% des projets sont financés en extension.

2.3.2.2 La Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC) :

La perte d'emploi pour raison économique à partir de 1994 suite à l'application du plan d'ajustement structurel a poussé les pouvoirs publics à mettre en exécution un dispositif d'emploi dénommé la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC). Il consiste à préserver des postes de travail pour les entreprises en difficulté mais toujours en activité et l'aide au retour à l'emploi.

2.3.2.2.1 Les dispositifs de protection des travailleurs et aides à la réinsertion gérés par la (CNAC) :

- **Les Centres de Recherche d'Emploi (CRE) :**

La création des CRE est une mesure destinée aux chômeurs qui désirent retrouver un emploi salarié. Ces centres visent à rendre autonomes les candidats en mettant à leur disposition une équipe de conseillers à l'emploi qui les encadre dans leur recherche d'emploi.

Selon la CNAC, les personnes concernées sont :

- ✓ tout travailleur ayant perdu son emploi de façon involontaire et pour raisons économiques ;
- ✓ les personnes ne possédant pas en matière de recherche d'emploi, les compétences et/ ou la confiance en soi, nécessaire pour se mettre en valeur auprès des employeurs ;
- ✓ les personnes désirant retrouver un emploi salarié.

La session de formation dure trois (03) semaines et concerne un groupe entre 12 à 15, participants qui se rencontrent quotidiennement, sous la direction d'un animateur compétent qui fournit le soutien, l'information et le matériel nécessaire au groupe. Selon la CNAC, 25 à 30% des clients, retrouvent un emploi après avoir suivi une session de C.R.E.

- **Les Centres d'Aide au Travail Indépendant (CATI) :**

C'est la caisse nationale d'assurance chômage qui est à l'origine de ces deux initiatives. Les centres d'Aide au Travail Indépendant (CATI) qui apportent une aide organisée et spécifique à la création d'un travail indépendant, ont été mis en œuvre en collaboration avec des experts canadiens. Le chômeur intéressé par cette mesure et inscrit à la CNAC, est pris en charge pendant 10 semaines par des experts algériens et canadiens lors du lancement de la première expérience en 1996. Le demandeur d'emploi apprendra durent cette période à développer ses capacités en matière de

montage de projets. En plus précis, le chômeur va murir une idée pour en faire une activité réelle avec les conseils et l'aide des experts du CATI.

Les personnes visées sont celles très motivées et désireuses de lancer des petites entreprises, qui trouvent en ce programme un appui inestimable en expertise dans l'élaboration de projets, le montage et le démarrage d'une entreprise. Dans ce cadre et selon la CNAC, plus de 1500 porteurs de projets ont bénéficié des services proposés par les CATI (1441 projets gérés par les conseillers dont 160 entrés en activité, 270 en prédémarrage et 1099 inscrits dans le cadre du microcrédit.

- **La formation de reconversion :**

La (CNAC) propose à ses allocataires de suivre une formation en vue d'améliorer l'employabilité. Depuis l'année 2007 elle a pris en charge le versement du différentiel de cotisations sociales et des subventions à l'emploi accordées aux employeurs qui embauchent des chômeurs sur une période d'au moins une année.

- **L'Aide aux Entreprises en Difficulté (AED) :**

C'est la Caisse nationale d'assurance chômage qui est à l'origine de cette initiative. Ce dispositif a été lancé en juillet 2000, dans le but de la sauvegarde des entreprises et la préservation des emplois. Cette aide prend trois formes :

- ✓ Une aide de la part de la caisse au titre de ses missions qui porterait sur l'employabilité, la formation, la reconversion, le CATI, le CRE ;
- ✓ Une aide par la recapitalisation des entreprises en difficulté dans le but de leur apporter de l'argent et, d'utiliser les droits découlant du statut d'associé, pour faciliter l'exploitation sous forme d'apport;
- ✓ Une aide pour l'accompagnement de ces entreprises auprès des bailleurs.

2.3.2.3 L'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM) :

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM), créée en 2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes en créant leur propre activité. Il est destiné

pour les citoyens sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers et les femmes au foyer. Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services.

Ce dispositifs permet d'obtenir un petit crédit bancaire d'une durée de 6 à 12 mois variant en fonction du coût global de l'activité et ne pouvant excéder 95% du coût globale l'activité, lorsque ce dernier est supérieur à 50 000 DA et égal ou inférieur à 100 000 DA. Ce niveau est porté à 97% du coût global de l'activité, lorsque le bénéficiaire détient un diplôme ou un titre équivalent reconnu et/ou l'activité est implantée dans une zone spécifique (au niveau du sud ou des hauts plateaux).Il est porté à 70% du coût global de l'activité, lorsque ce dernier est supérieur à 100 000DA et égal ou inférieur à 400 000 DA. Un taux d'intérêt bonifie est accordé aux promoteurs selon l'activité projeté, ou l'implantation du projet (zone spécifique).

Instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité, l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit a pour missions :

- ✓ de gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- ✓ de soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- ✓ d'octroyer des prêts non rémunérés ;
- ✓ de notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif les aides qui leur sont accordées ;
- ✓ d'assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoins, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

A ce titre, l'agence est chargée notamment :

- ✓ de constituer une base de données sur les activités et les bénéficiaires du dispositif ;
- ✓ de conseiller et d'assister les bénéficiaires du dispositif du microcrédit dans le processus du montage financier et de mobilisation des crédits ;
- ✓ d'entretenir des relations continues avec les banques et établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets et de participer au recouvrement des créances non remboursées dans les délais ;
- ✓ de passer des conventions avec tout organisme, institution ou organisation ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités.

Depuis sa création, l'ANGEM a soutenus plus de 450 000 projets. Au regard des statistiques publiées par cet organisme, on note que 60 % des projets soutenus ont eu comme promotrices des femmes : soit environ de 273504 projets. Une telle situation illustre non seulement une réelle volonté des autorités algérienne d'insérer la femme dans la vie active, mais aussi une implication des femmes algériennes dans des activités économiques créatrices de richesse dont elles étaient souvent exclues.

En outre, au regard du type d'activités financées par l'ANGEM on note que 35 % des projets concernent le secteur industriel, soit un peu plus de 157191 prêts. La répartition des prêts par secteurs d'activité classe en premier lieu, la petite industrie avec 34%, les services avec 22%, l'artisanat avec 20% l'agriculture et les BTP en dernier rang avec 17% et 7% respectivement .Mais depuis 2012 l'évolution moyenne annuelle se situe aux alentours de 100 000 prêts accordés par an. Cette forte évolution est la conjonction de plusieurs facteurs liés à l'assouplissement des démarches administratives, au soutien de l'engagement bancaire dans ce type de projets, à l'engagement entrepreneurial des candidats à ce type de projets et à l'implication des femmes dans la vie entrepreneuriale. En matière d'emploi, il a été créé 4994 emplois

en 2005. Ce nombre est passé à 457 007 emplois en 2011 à 176 515 en 2014 mais seulement 32 045 en 2016.

Conclusion

Le chômage est une énigme, dont les conséquences affectent l'individu et l'économie, il est à l'origine des tensions sociales.

Les pouvoirs publics ont pour rôle crucial de définir l'orientation de la politique de l'emploi. L'action gouvernementale est essentielle pour mettre les marchés au service de la croissance et pour que les travailleurs en recueillent les fruits. Les objectifs des pouvoirs publics ont énormément d'incidence sur les travailleurs, qu'il s'agisse d'assurer un bon rythme de croissance, de définir les normes de travail ou de garantir un emploi sûr .Tous ces choix sont cependant fonction des réalités politiques nationales qui ne sont pas toujours propices aux intérêts des travailleurs.

Pour lutter contre le chômage et remédier la dégradation du marché de travail, l'Etat Algérien introduit alors une politique de promotion de l'emploi avec le soutien financier de l'État et ciblant les jeunes demandeurs d'emploi. Cette politique allait se développer dans le cadre des dispositifs de promotion et de préservation de l'emploi à savoir l'ANSEJ, ANGEM, DAIP, ADS et CNAC, qui sont de plus en plus diversifié et dont la mise en œuvre et le développement se poursuit à ce jour. Des modifications ont été introduites dans chaque dispositif en vue de combler les déficiences. Par ailleurs, la contribution des dispositifs pour la lutte contre le chômage dans ses dernières années diminue et les emplois crées dans le cadre de ses dispositifs sont en majeurs temporaire, traduisant une politique d'emploi fragile, qui s'intéresse à faire employer et non pas a créé des emplois et n'assurent en aucun cas un avenir certain aux jeunes travailleurs.

Introduction

Le chômage des jeunes est devenu un problème récurrent en Algérie.

Pour pallier à ce phénomène, les pouvoirs publics ont met en place certaines mesures et aides, engagés simultanément. Des dispositifs de type structurels sont mis en œuvre depuis le milieu des années 90.

Dans ce chapitre nous allons essayer d'évaluer la situation du marché du travail en Algérie durant la période 2016-2017.

Ensuite, nous allons nous intéresser particulièrement aux deux dispositifs ANSEJ et ANGEM, pour essayer d'examiner à partir des données statistiques, si la mise en œuvre de son dernier à un impact favorable sur la création d'emplois des jeunes, aussi sur l'absorption du chômage. Ainsi, nous allons essayer de proposer quelques solutions à cette énigme (le chômage des jeunes).

Section 1 : L'évaluation du marché de travail en Algérie

A partir des données des tableaux nous essayons de commenter sur la situation actuelle du marché de travail en Algérie.

1-1-La situation de marche de travail en Algérie :

Tableau n° 06 : Tableau synoptique de la population active et de la population occupée, mois d'Avril 2017.

Unité : en milliers.

	Urbain			**Rural**			**Total**		
	Masculin	**Féminin**	**Total**	**Masculin**	**Féminin**	**Total**	**Masculin**	**Féminin**	**Total**
Population occupée	**5 701**	**1 547**	**7 248**	**3 063**	**459**	**3 521**	**8 764**	**2 005**	**10 769**
Employeurs & indépendants	1 673	305	**1 977**	962	138	**1 099**	2 634	442	**3 076**
Salariés permanents	2 317	840	**3 157**	967	165	**1 133**	3 284	1 005	**4 290**
Salariés non permanents et apprentis	1 644	392	**2 035**	1063	125	**1 188**	2706	517	**3 224**
Aides familiaux	67	11	**78**	71	30	**101**	138	41	**179**
Population en chômage	**707**	**396**	**1 103**	**283**	**122**	**405**	**989**	**518**	**1 508**
Population active	**6 407**	**1 943**	**8 351**	**3 346**	**580**	**3 926**	**9 753**	**2 524**	**12 277**
Population âgée de 15 ans & plus	**9 958**	**9 961**	**19 919**	**4 763**	**4550**	**9 313**	**14 721**	**14 511**	**29 232**
Taux de chômage (en %)	**11,0**	**20,4**	**13,2**	**8,5**	**21,0**	**10,3**	**10,1**	**20,5**	**12,3**
Taux d'activité économique (en %)	**64,3**	**19,5**	**41,9**	**70,2**	**12,8**	**42,2**	**66,3**	**17,4**	**42,0**

Source : www.ons.dz.

Les données du tableau montrent que la population Active[1] du moment, au sens du BIT[2], a atteint 12, 277,000 personnes au niveau national, la population active féminine a atteint 2 524 000, et constitue 20,6% de l'ensemble de la population active.

La situation du marché du travail en cette période se caractérise essentiellement par une augmentation significative du volûme de la population active par rapport à septembre 2016, avec un solde positif de 160 000 personnes, soit un accroissement relatif de 1,3%. Cette hausse est imputée essentiellement à l'augmentation du volûme de la population à la recherche d'un emploi au cours de cette période.

La population occupée du moment est estimée à 10 769 000, enregistrant un solde négatif de 76 000 de personnes par rapport à septembre 2016. Cette baisse est observée essentiellement auprès de la population masculine, alors que celle féminine a connu une augmentation pour se replacer au-dessus du seuil de 2 millions, et ce, après la chute observée en septembre dernier. Cette dernière constitue 18,6% de la population occupée totale, soit un gain d'un point par rapport à septembre dernier.

La population en chômage, est estimée à 1 508 000 de personnes, le taux de chômage a atteint 12,3% au niveau national.

Nous assistons également à une régression du volûme de l'auto-emploi (les employeurs et les indépendants) par rapport à septembre 2016, avec un solde négatif de 57 000, un recul du volume des salariés non permanents, mais une progression significative des salariés permanents (plus de 114 000 par rapport à cette même période).

[1] L'ensemble des personnes en âge de travailler et disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient en chômage

[2] Le Bureau International du Travail est le secrétariat permanent de l'Organisation Internationale du Travail. Il sert de quartier général à l'ensemble des activités de l'organisation qu'il met en œuvre sous le contrôle du conseil d'administration et sous l'autorité du directeur général.

Tableau n° 07 : Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité de l'établissement, le sexe et le milieu de résidence, mois d'Avril 2017.

Unité: en milliers.

	Masculin		**Féminin**		**Total**	
	Effectif	**%**	**Effectif**	**%**	**Effectif**	**%**
Urbain						
Agriculture	239	4,2	10	0,6	**248**	**3,4**
Industrie	792	13,9	298	19,3	**1 090**	**15,0**
BTP	1 010	17,7	26	1,7	**1 036**	**14,3**
Commerce –services	3 660	64,2	1 214	78,5	**4 874**	**67,2**
Total Urbain	**5 701**	**100**	**1 547**	**100**	**7 248**	**100**
Rural						
Agriculture	639	20,9	40	8,8	**679**	**19,3**
Industrie	278	9,1	133	29,0	**412**	**11,7**
BTP	763	24,9	6	1,2	**769**	**21,8**
Commerce –services	1 382	45,1	280	61,0	**1 662**	**47,2**
Total Rural	**3 063**	**100**	**459**	**100**	**3 521**	**100**
Ensemble						
Agriculture	878	10,0	50	2,5	**928**	**8,6**
Industrie	1 070	12,2	431	21,5	**1 501**	**13,9**
BTP	1 773	20,2	31	1,6	**1 805**	**16,8**
Commerce –services	5 042	57,5	1 493	74,5	**6 536**	**60,7**
Total	**8 764**	**100**	**2 005**	**100**	**10 769**	**100**

Source : www.ons.dz.

D'après le tableau, la structure de l'emploi selon le secteur d'activité fait ressortir que le secteur des services marchands et non marchands absorbe 60,7% de la main d'œuvre totale, suivi par le BTP (16,8%), l'industrie (13,9%) et enfin l'agriculture (8,6%).Notons que la baisse du volûme de l'emploi entre septembre 2016 et avril

2017 a touché le secteur du BTP (avec un solde négatif de 91 000) ainsi que le commerce, services et administration publique (un solde négatif de 84 000).

En revanche, le secteur de l'agriculture a connu un solde positif de 63 000 et celui de l'industrie un solde positif de 36 000 par rapport à la même période.

Tableau n° 08*:* Répartition de la population occupée selon le secteur juridique et le sexe, mois d'Avril 2017

Unité : en milliers.

	Masculin		**Féminin**		**Total**	
	Effectif	**%**	**Effectif**	**%**	**Effectif**	**%**
Urbain						
Public	2 097	36,8	950	61,4	**3 047**	**42,0**
Privé - mixte	3 604	63,2	597	38,6	**4 201**	**58,0**
Total urbain	**5 701**	**100**	**1 547**	**100**	**7 248**	**100**
Rural						
Public	878	28,7	228	49,8	**1 107**	**31,4**
Privé – mixte	2 184	71,3	230	50,2	**2 415**	**68,6**
Total rural	**3 063**	**100**	**459**	**100**	**3 521**	**100**
Ensemble						
Public	2 975	34,0	1 178	58,7	**4 153**	**38,6**
Privé – mixte	5 788	66,0	828	41,3	**6 616**	**61,4**
Total	**8 764**	**100**	**2 005**	**100**	**10 769**	**100**

Source : www.ons.dz.

Nous remarquons que la ventilation selon le secteur juridique fait ressortir que le secteur privé absorbe 61,4% de l'emploi total, avec un volûme de 6 616 000, soit une augmentation de 125 000 par rapport à septembre 2016. En revanche, nous assistons à un recul du volûme de l'emploi dans le secteur public par rapport à la même période, avec un solde négatif de 202.000. D'importantes disparités sont observées selon le sexe avec une plus grande concentration de l'emploi féminin dans le secteur public (58,7% de l'emploi féminin total contre 41,3% dans le secteur privé).

Tableau N° 9: Le taux de chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et le sexe (en %), mois d'Avril 2017.

	Masculin	**Féminin**	**Total**
Niveau d'instruction			
Sans instruction	3,5	5,1	**3,8**
Primaire	7,5	14,5	**8,2**
Moyen	12,6	21,9	**13,6**
Secondaire	9,5	18,1	**11,3**
Supérieur	10,1	24,2	**17,1**
Diplôme obtenu			
Aucun diplôme	9,5	14,6	**10,1**
Diplômé de la formation professionnelle	12,4	22,6	**14,8**
Diplômé de l'enseignement supérieur	10,1	24,2	**17,6**
Total	**10,1**	**20,5**	**12,3**

Source : www.ons.dz.

L'évolution du taux de chômage selon le diplôme fait ressortir que l'augmentation enregistrée a touché les personnes sans qualification et les diplômés de la formation professionnelle. Le taux de chômage auprès des personnes sans qualification est passé de 7,7% à 10,1% et celui des diplômés des instituts et écoles de formations professionnelles de 13% à 14,8%. En revanche, nous assistons à un léger recul auprès des diplômés universitaires estimé à un dixième de point au cours de cette même période (passant de 17,7% à 17,6%), comme l'indique le graphique ci-dessous :

Graphique n°4 : L'évolution du taux de chômage par diplôme (2010 – 2017)

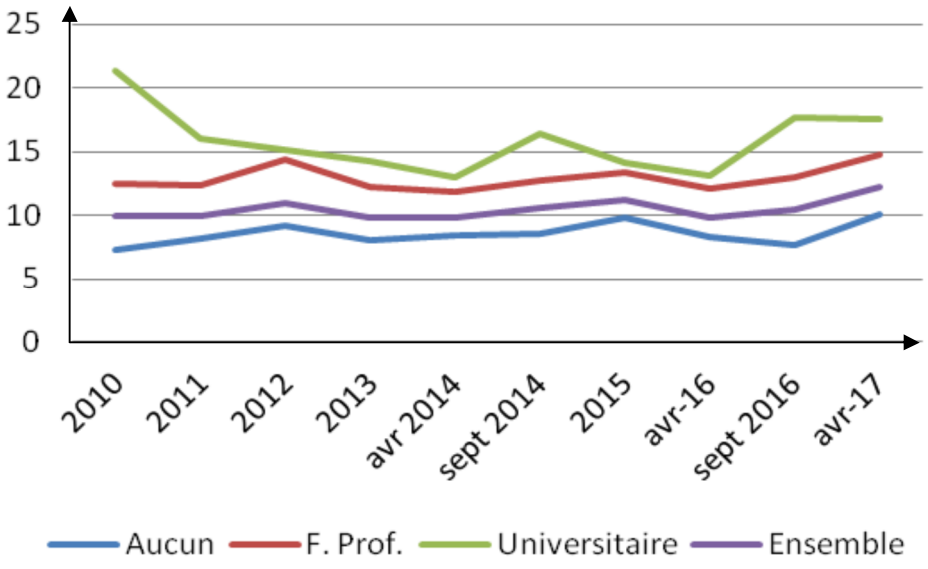

Source : www.ons.dz.

D'après le graphique ci-dessus, on remarque que le taux de chômage des diplômés des universitaires est plus élevé, ce dernier reste en hausse jusqu'à nos jour, suivit en suite des diplômés des écoles de formations professionnelles et enfin les personnes sans qualification, où le taux de chômage n'est pas vraiment significatif.

Tableau N° 10: Le taux d'activité économique et le taux d'emploi selon le sexe, le niveau d'instruction et le diplôme (en %), mois d'Avril 2017.

	Taux d'activité économique			**Taux d'emploi**		
	Masculin	**Féminin**	**Total**	**Masculin**	**Féminin**	**Total**
Niveau d'instruction						
Sans instruction	37,4	4,2	**15,5**	36,1	4,0	**15,0**
Primaire	70,0	8,9	**41,2**	64,8	7,6	**37,8**
Moyen	75,7	13,5	**51,6**	66,1	10,6	**44,6**
Secondaire	64,0	18,6	**42,1**	57,9	15,2	**37,4**
Supérieur	65,1	45,9	**54,0**	58,5	34,8	**44,8**
Diplôme obtenu						
Aucun diplôme	61,7	7,7	**34,4**	55,8	6,6	**31,0**
Diplômé de la formation professionnelle	81,0	39,3	**65,0**	71,0	30,4	**55,4**
Diplômé de l'enseignement supérieur	80,5	65,1	**71,5**	72,4	49,3	**58,9**
Total	**66,3**	**17,4**	**42,0**	**59,5**	**13,8**	**36,8**

Source : www.ons.dz.

D'après les données du tableau, la répartition des chômeurs selon le diplôme obtenu fait ressortir que 787 000 chômeurs n'ont aucun diplôme, soit plus de la moitié de l'ensemble de la population en chômage (52,2%). Les diplômés de la formation professionnelle en constituent 24,1%, alors que les diplômés de l'enseignement supérieur en forment 23,7%. En moyenne, six chômeurs sur dix sont des chômeurs de longue durée (soit 62,2% cherchant un poste d'emploi depuis une année ou plus).

Tableau N° 11: Répartition des chômeurs ayant déjà travaillé selon les caractéristiques économiques du dernier emploi, mois d'Avril 2017.

Unité :en milliers.

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	**%**	**Effectif**	**%**	**Effectif**	**%**
Situation dans la profession dernier emploi						
Employeurs - indépendants	62	13,4	9	4,7	**71**	**11,0**
Salarié permanent	78	16,7	26	14,4	**104**	**16,1**
Salarié non permanent	318	68,3	141	77,0	**458**	**70,8**
Apprentis - aide familial	7	1,5	7	3,9	**14**	**2,2**
Secteur d'activité dernier emploi						
Agriculture	19	4,1	2	1,3	**22**	**3,3**
Industrie	47	10,1	8	4,6	**55**	**8,6**
BTP	154	33,0	5	2,7	**158**	**24,5**
Administration	70	15,0	95	52,3	**165**	**25,5**
Services	175	37,6	72	39,2	**247**	**38,1**
Secteur juridique dernier emploi						
Public	103	22,2	114	62,6	**218**	**33,6**
Privé	361	77,7	68	37,4	**430**	**66,3**
Raison pour avoir quitté cet emploi						
Fin de contrat	125	26,9	106	57,8	**231**	**35,6**
Licenciement	46	10,0	8	4,5	**55**	**8,4**
Cessation de l'activité de l'entreprise	113	24,2	8	4,6	**121**	**18,7**
Démission	62	13,3	21	11,5	**83**	**12,8**
Raisons de santé	33	7,2	4	2,4	**38**	**5,8**
Problème de transport	8	1,7	1	0,5	**9**	**1,4**
Obligations familiales	8	1,8	21	11,5	**29**	**4,5**
Pour suivre les études	3	0,7	3	1,6	**6**	**1,0**
Autre	66	14,2	10	5,6	**76**	**11,7**
Durée écoulée depuis la perte du dernier emploi						
Moins d'une année	168	36,2	59	32,4	**227**	**35,1**
12-23 mois	113	24,2	39	21,3	**151**	**23,4**
24 mois ou plus	184	39,6	85	46,3	**269**	**41,5**
Total	**465**	**100**	**183**	**100**	**648**	**100**

Source : www.ons.dz.

Nous constatons d'après les données du tableau que, les chômeurs ayant déjà travaillé par le passé sont estimés à 648 000 de personnes, formant ainsi 42,9% de la population en chômage (un accroissement de 176 000 par rapport à septembre dernier); 70,8% de cette population travaillait comme salariés non permanents et les deux tiers étaient dans le secteur privé. A noter que 62,7% ont quitté leur dernier poste d'emploi pour motifs de fin de contrat, de cessation d'activité ou de licenciement.

Section 2 : Essaie d'évaluation des dispositifs ANSEJ et ANGEM.

Le chômage des jeunes en Algérie est une caractéristique structurelle du marché du travail, nous essayons d'analyser la situation actuelle du marché de travail en Algérie chez les jeunes.

Tableau N°12 : Les demandes d'emplois enregistrées durant le mois : Avril 2017

Catégories	Demandes d'emploi enregistrées					Année 2017
	Homme	Taux	Femme	Taux	Total	
Sans emploi primo demandeurs: 1ère inscription	49 459	**76%**	15 422	**24%**	**64 881**	**197 062**
Dont jeunes 16-24ans	13 060	**75%**	4 377	**25%**	**17 437**	**52 581**
Sans emploi ayant déjà travaillé : 1ère inscription	6 474	**91%**	621	**9%**	**7095**	**21 539**
Dont jeunes 16-24ans	361	**96%**	14	**4%**	**375**	**995**
Total	**55 933**	**77%**	**16034**	**23%**	**71 976**	**218 601**

Source : ANEM

Selon les données du tableau, on constate que les demandes d'emploi ont augmenté plus rapidement que les offres d'emplois proposées par les employeurs par ailleurs, il existe un écart important entre la demande de travail et l'offre d'emplois cela est due au faite que l'offre de travail dépasse fortement le rythme de création d'emploi.

Tableau N°13 : La demande d'emploi disponible par niveau d'instruction (Non satisfaite en fin de période) durant le mois d'Avril 2017.

Niveau d'instruction	Demande disponible	Taux
Sans niveau d'instruction	32 391	3%
Primaire	70 415	6%
Moyen	423 426	39%
Secondaire	242 787	22%
Universitaire	319 725	29%
Total	1 088 744	100%

Source: ANEM, Avril 2017

D'après les données du tableau, la demande d'emploi non satisfaite est plus élevé au niveau d'instruction moyen avec un taux de 39%, suivi ensuite du niveau universitaire avec un taux de 29%, puis du niveau secondaire avec un taux de 22 % et on constate que les jeunes sans niveau d'éducation sont négligés**.**

Tableau N°14 : Les offres d'emplois enregistrées durant le mois d'Avril 2017 par secteur d'activité, durant le mois d'Avril 2017.

Secteur juridique Secteur d'activité	Offre d'emplois enregistrés durant le mois Avril				Taux	Année 2017
	Public	Prive national	Prive étranger	Total		
Industrie	3 625	8 032	1 613	**13 270**	**33%**	**37 996**
BTPH	2 047	7 337	2 357	**11 741**	**29%**	**33 459**
Agriculture	746	457	18	**1 221**	**3%**	**2 937**
Service	2235	11 132	432	**13 899**	**35%**	**42 224**
Total	**8 753**	**26 958**	**4 420**	**40 131**	**100%**	**116 616**

Source : ANEM, Avril 2017

D'un point de vue sectoriel, les secteurs qui offrent le plus d'emplois sont le secteur des services (42 224) ensuite le secteur de l'industrie (37 996), le secteur du BTPH (33 459) et enfin le secteur de l'agriculture (2 937). En dépit de cela, le taux de chômage des jeunes est sensiblement supérieur au reste de la population (le taux de chômage est de 29,7% pour les 16-24 ans) alors que le taux de chômage officiel pour l'ensemble de la population est de 12,3%.

2.1. L'analyse des données des prêts accordés et des emplois crées par les dispositifs ANGEM et l'ANSEJ.

Nous essayons d'analyser les données concernant les prêt accordés et emplois crées, en premier lieu, par l'ANGEM et en second lieu, par l'ANSEJ.

2.1.1. L'analyse de nombre de prêts accordés et emplois crées par l'ANGEM.

A travers les données des tableaux nous essayons d'analyser les prêts accordés par l'ANGEM et les emplois crées par ce dernier.

2.1.1.1. L'analyse de nombre de prêts accordés par tranche d'âge par l'ANGEM.

Les données relatives au nombre de prêt accordés par l'ANGEM sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau N°15 : Le nombre de prêts accordés par tranche d'âge cumulés à la fin du mois d'Août 2017.

Tranche d'âge	**Nombre**	**Part(%)**
18 – 29 ans	293 504	36,86%
30 – 39 ans	251 216	31,55%
40 – 49 ans	142 453	17,89%
50 – 59 ans	79 206	9,95%
60 et plus	29 954	3,76%
Total	796 333	100,00%

Source : ANGEM, Alger.

Le tableau montre bien que le microcrédit touche toutes les catégories d'âge mais surtout les jeunes. Les résultats laissent entendre que l'on se situe bien dans la logique qui a animé les fondateurs de l'ANGEM à savoir encourager l'emploi des jeunes. En effet, le nombre de personnes de la tranche d'âge (18-29 ans) représente presque 36 ,86% des bénéficiaires de crédit et la tranche (30-39 ans) atteint presque 31,55%. Ces deux tranches cumulent un taux de presque 68,41% et constituent la tranche dominante. Cela démontre que des efforts ont été concentrés pour atteindre cette cible et ce pourcentage et que les jeunes ont été très sensibles aux opportunités qu'offre le dispositif micro financier dans le financement des projets.

Cela répond également de l'exigence de financer la partie de la population la plus dynamique, la plus active, la plus importante mais aussi celle qui est exposée à plus de vicissitudes de la vie telles que l'immigration clandestine, les désespoirs…….

On observe également que le microcrédit touche, bien que de manière négligeable, ceux qui ont 60 ans et plus, qui normalement devraient être en retraite. Très souvent, ces derniers sont obligés de s'occuper pour avoir un revenu décent et arrondir leur fin de mois. Pour les personnes concernées, cela présente aussi l'avantage d'éviter une rupture trop brutale avec la vie active. Ce phénomène exerce cependant une pression négative sur le marché du travail, et le cumul emploi-retraite pourrait devenir un prétexte pour diminuer le niveau des pensions.

2.1.1.2. L'analyse du nombre d'emplois créés par l'ANGEM :

Les données relatives au nombre d'emplois créés par l'ANGEM sont représentées dans le tableau suivant:

Tableau N°16: Le bilan des emplois créés depuis la création de l'ANGEM jusqu'au mois d'Août 2017.

Année	Nombre d'emploi crée
2005	4994
2006	33 331
2007	25 847
2008	63 148
2009	91 101
2010	77 931
2011	161 417
2012	219 641
2013	166 053
2014	176 315
2015	126 152
2016	32 054
Août 2017	9 298
Total	1 272 446

Source : ANGEM, Alger.

Selon les données du tableau, on constate que les emplois créés par l'ANGEM ont fortement évolué en créant dès ses débuts, près de 5000 emplois. L'ANGEM est parvenue à générer 4 268 emplois au début 2017 en cumulant 1 182 246 emplois créés au niveau national. Par ailleurs ces emplois soient pérennes et ciblent les jeunes chômeurs mais aussi les travailleurs sous-employés (nombre d'heure du travail insuffisante par rapport au nombre d'heure souhaités) en leur permettant de subsister à leurs besoins primaires.

2.1.2. L'analyse de nombre de prêts accordés et emplois crées par l'ANSEJ.

A travers les données des tableaux nous essayons d'analyser les prêts accordés par l'ANSEJ et les emplois crées par ce dernier.

2.1.2.1. L'analyse du nombre de prêts accordés par tranche d'âge par l'ANSEJ.

Les données relatives au nombre de prêts accordés par l'ANSEJ sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau N°17 : Le nombre de prêts accordés par tranche d'âge cumulés à la fin du mois d'Août 2017.

Tranche d'âge	**Nombre**	**Part(%)**
Moins de 20 ans	6 210	2 %
20 – 25 ans	45 989	36%
25 – 30 ans	47 262	37%
30 – 35 ans	33 566	20%
35 et plus	10 106	5%
Total	796 333	100,00%

Source : ANSEJ, Alger.

D'après les données du tableau, on remarque que la tranche d'âge 25-30 ans compte la plus grande part de financement avec 37% du total des projets financés, suivi des 20-25 ans avec 36% des financements, mais pour les moins de 20 ans le taux réste très faible avec 2% de financement.

2.1.2.2. L'analyse du nombre d'emplois créés par l'ANSEJ :

Les données relatives au nombre d'emplois créés par l'ANSEJ sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau N°18 : Le bilan des emplois créés par l'ANSEJ de 2005 jusqu'au mois d'Août 2017

Année	Nombre d'emploi crée
2005	22 685
2006	31 418
2007	40 120
2008	45 213
2009	57 812
2010	60 132
2011	92 682
2012	129 303
2013	96 233
2014	40 856
2015	51 670
2016	15 119
Août 2017	8 930
Total	989 967

Source : ANSEJ, Alger.

Selon ces données, on constate que le nombre d'emplois créés pas l'ANSEJ évolue d'une année à l'autre en accumulant un total de 757 867 emplois créés au niveau de tout le territoire national, mais comme nous allons constater dans l'analyse suivante, malgré les nombreux d'emploi crées par l'ANSEJ, le taux de chômage des jeunes reste supérieure à 20% en effet le taux de chômage des jeunes âgés entre 16 et 24 ans a augmenté à 29,7% en Avril 2017 contre 26,7% en 2016 alors qu'il a était à 21,3% en 2009.

Tableau N°19 : Le taux de chômage des jeunes (2007 – 2017)

Année	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Période de référence	Oct.	Déc.	Sept.	Sept.	Sept.	Sept.	Sept.	Avril	Sept.	Sept.	Avril
Taux de chômage des jeunes (16-24 ans) (en %)	27,4	23,8	21,3	21,5	22,4	27,5	24,8	25,2	29,9	26,7	29,7

Source : www.ons.dz.

En dépit des progrès notables accomplis par l'ANGEM et l'ANSEJ, l'Algérie reste confrontée à des défis en matière d'amélioration des opportunités d'emploi pour les jeunes, à cet effet la création d'opportunités d'emploi figure parmi les principales préoccupations de la population, en particulier vu que les jeunes de moins de 35 ans constituent plus de 60 % de la population algérienne. Malgré la mise en œuvre de politiques nationales de promotion de l'emploi, le taux de chômage chez les jeunes (âgés de 16 à 24 ans) ne cesse d'augmenter. Ce niveau relativement élevé de chômage des jeunes peut être expliqué par un certain nombre de facteurs :

- ✓ Les opportunités d'emploi sont insuffisantes par rapport à la demande;
- ✓ Les opportunités disponibles sont incompatible avec le profil des demandeurs en termes de compétences, et d'expérience exigées;
- ✓ L'inadéquation entre les compétences offertes par le système éducation et qualifications exigées par le marché du travail, ainsi que, pour la promotion du développement économique local;
- ✓ La préférence pour l'emploi dans le secteur public, considéré comme offrant un plan de carrière plus sûr;
- ✓ Le manque d'informations sur l'offre et la demande d'emploi au niveau local, et les inégalités dans la répartition géographique des opportunités d'emploi;

- ✓ Le manque d'information, d'orientation et de suivi des bénéficiaires potentiels des mécanismes existants en matière d'entreprenariat des jeunes ;
- ✓ Condition du travail incertain, précaire, imprévisible et manque de savoir-faire;
- ✓ l'exclusion des jeunes âgés entre 15 et 18 ans des aides offertes.

L'analyse de ces résultats montre que la majorité des micro-entreprises créés grâce aux dispositifs ANGEM et ANSEJ ne sont pas arrivées à survivre, à long terme, d'où l'augmentation du taux du chômage chez les jeunes malgré les postes créés. Pire, elles ont mis les jeunes bénéficiaires de ces dispositifs dans une situation problématique d'endettement. Certains d'entre eux ont été contraints de chercher des solutions «illégales» voire dangereuses de gagner leur vie, soit par l'intégration aux secteurs informel, soit en quittant le territoire algérien clandestinement pour essayer de rejoindre l'Europe, parfois au risque de leur vie. Ce sont ces jeunes qu'on appelle communément les «harraga» [Terme (arabe dialectal) qui signifie brûler la mer vers les pays européen, brûler leurs papiers, ainsi que leur passé autant qu'Algériens] pour fuir la misère et espérer réaliser leurs rêves.

2.2. Le constat et proposition de solutions :

A travers les résultats des études évoquées plus haut, nous constatons que le taux du chômage n'a pas baissé ses deux dernières années, à savoir 2016-2017, il a passé de 10,5% à 12, 3% et il est plus élevé chez les jeunes (29,7% en 2017).

C'est pourquoi nous pensons qu'au lieu de centrer les études sur le rapport entre les réformes économiques et le chômage, sous forme «d'aide» essentiellement financière comme l'ANSEJ et l'ANGEM, qui malgré les sommes intense qu'elles injectent pour aider les jeunes le taux de chômage ne cesse d'augmenter, il est en moyenne de 11,9% entre 2007 à 2017, il serait plus judicieux de les axer sur les «programmes» et «les offres» de formation professionnelle plus adaptées aux jeunes (homme et femme) en situation de recherche réelle d'emploi.

Notamment ceux d'entre eux qui ont connu des échecs scolaires, qui n'ont reçu aucune formation professionnelle et qui n'ont aucun diplôme. Aussi pensons-nous

qu'il serait tout autant judicieux de se pencher sur la question «d'aide financier aux entreprises» (par l'Etat) pour les inciter à intégrer, en leur sein, des jeunes demandeurs d'emploi en tant que «stagiaires», pour les former, en collaboration avec les centres de formation professionnelle.

A l'instar des entreprises des pays européens, comme la France, entre autre, elles pourraient signer des «contrats tripartites d'engagement et de formation professionnelle»; [entreprise-centre de formation-stagiaire].

Ainsi à travers des dispositifs «d'insertion sociale et professionnelle» les entreprises aidées devraient prendre des jeunes demandeurs d'emploi (16-26ans) comme stagiaires dans le cadre d'un «contrat de professionnalisation» par exemple, et les former en collaboration avec les centres de formation, pendant une durée de 12 à 18 mois, en alternance.

Pendant cette durée, et selon des modalités bien précises définies par les centres de formation et les entreprises, ces jeunes intégrés auraient le statut de «stagiaires de la formation professionnelle » rémunérés par l'entreprise.

Ils effectueraient alors, pendant cette période, 25% du temps une formation théorique au centre et 75% du temps restant, en entreprise, pour y suivre une formation pratique.

Le but étant, qu'a l'issue de ce contrat, la formation devrait déboucher sur un emploi durable, et résoudre les problèmes d'emploi surtout pour les jeunes sans qualification qui constituent, comme nous l'avons vu dans les études précédentes: 52,2% de l'ensemble de la population des chômeurs. Elle devrait ainsi améliorer non seulement la quantité, mais aussi la qualité de l'emploi; ce qui contribuera au développement de l'emploi de l'économie de notre pays.

Il faut aussi améliorer l'intégration des jeunes diplômés dans leurs métiers avant qu'ils n'obtiennent leurs diplômes. Ceci, peut se faire avec des stages de longue durée, mais aussi en créant un partenariat efficace entre les entreprises et les universités, notamment dans le domaine de l'alternance emploi/formation.

Conclusion

Dans un contexte de persistance du chômage des jeunes, les politiques de l'emploi constituent un outil primordial de lutte contre le chômage, l'impact macroéconomique des dispositifs ANSEJ et ANGEM mis en place en Algérie s'avère faible et éphémère. Du point de vue qualitatif, les emplois aidés sont précaires et la défaillance des jeunes entrepreneurs se manifeste.

Le chômage des jeunes en Algérie est une caractéristique structurelle du marché de travail, en effet le taux de chômage des jeunes est de 29,7 %, alors que le taux de chômage officiel pour l'ensemble de la population est de 12,3 %. Les politiques de l'emploi pour la jeunesse se sont soldées par un échec et n'ont pas abouti à régler le problème de l'emploi, n'ont pas toujours répondu aux attentes des jeunes et elles ont manqué d'efficacité, et de cohérence ; Les dispositifs de la création d'entreprises sont conçus spécifiquement pour aider les jeunes promoteurs dans la première étape dans le processus de l'entrepreneuriat. Certes, c'est une étape importante, mais l'étape de développement est d'autant plus vitale que la première, une étape qui est mal engagée sur le terrain. L'accompagnement des entreprises dans l'étape de croissance fait défaut en Algérie. Les différents secteurs d'activité connaissent un immobilisme important, le marché du travail reste relativement rigide et les emplois créés sont le plus souvent précaires.

L'objectif de développer l'emploi en Algérie, en priorité celui des jeunes, devra rester au centre des préoccupations des pouvoirs public, à cet égard ils doivent mettre l'action sur les «programmes» et «les offres» de formation professionnelle, plus adaptées aux jeunes en situation de recherche réelle d'emploi comme nous l'avons expliquer dans ce chapitre, cela en effet permettra de limiter, voir même absorber le chômage des jeunes.

Conclusion générale

Le chômage est un phénomène majeur qui touche l'économie, en affectant une part trop importante de la population active et de la société, en détériorant le niveau de vie des individus. L'Algérie comme tous les autres pays du monde est menacée par ce flou social, avec des taux très élevés qui ont atteint les 29% dans la fin des années quatre-vingt-dix, ces taux ont connus une baisse à partir de 2000 jusqu'à 2013 où le taux du chômage a augmenté pour atteindre 12,3% en Avril 2017.

Le développement économique est devenu une préoccupation majeure des autorités publiques algériennes, qui ont opté au début pour un système socio-économique socialiste afin d'alléger la situation de l'emploi. Depuis le début des années quatre-vingt, l'Algérie se trouve confrontée à une situation d'emploi préoccupante qui se traduit par l'incapacité de créer de l'emploi additionnel, licenciement des ouvriers, chute du taux de croissance économique.

Pour faire face à cette situation, les pouvoirs publics Algériens ont envisagé une politique de création et de promotion de l'emploi, s'articulant autour de : la régulation institutionnelle du marché du travail ; l'atténuation des conséquences négatives du PAS sur l'emploi ; et la réponse aux besoins d'un important de jeunes primo-demandeurs d'emploi ainsi qu'un secteur informel qui croit très vite. En effet, avec la redéfinition de la réglementation de l'institution du marché du travail, qui a fait l'objet de promulgation de la loi 90/11 modifiée et complétée, régissant les relations de travail individuelles et collectives, les pouvoirs publics ont lancé un ensemble de dispositifs, nous avons établi une distinction entre les services visant à atténuer les tensions sociales (ANEM et ADS), d'une part, et les services destinés à la création d'activités économiques (ANSEJ, CNAC et ANGEM), d'autre part, ayant pour objectif de réduire le chômage au moins à court terme, soit en incitant les entreprises à la création d'emplois; soit en aidant les chômeurs à créer leurs propres emplois ; soit en les insérant dans des programmes d'emplois temporaires qui visent à lutter au moins contre la pauvreté. A partir de 2008, d'autres programmes sont entrés en vigueur, englobant les anciens dispositifs de l'emploi, se fondant sur deux volets à savoir : l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes qui s'adresse aux primo-demandeurs

d'emplois et le soutien à la création d'entreprises notamment les PME. Les modifications au sein de ces dispositifs se poursuivent à ce jour.

Cependant, l'évaluation globale des dispositifs nous amène à conclure que les dispositifs centrées sur la création d'emplois temporaires ou d'attente, telle que le Programme d'Emploi des Jeunes (PEJ), le dispositif du Contrat de Pré-emploi (CPE), ont été inefficaces et ne constituent en aucun cas des solutions viables. Ces mesures sont valables à très court terme pour atténuer dans une certaine mesure l'exclusion sociale et la précarité des jeunes chômeurs sans qualifications.

Les dispositifs structurés autour de l'aide à l'auto-emploi par la création de micro-entreprises (ANSEJ, CNAC et ANGEM) ont permis l'émergence de l'esprit d'entreprise et la constitution d'un important portefeuille de micro-entreprises mais la contribution de ses dispositifs pour la lutte contre le chômage dans ses derniers année diminue et les emplois crées sont en majeurs temporaires et précaires.

Dans ce cadre, le bilan de la création d'emplois des dispositifs, ANGEM et ANSEJ fait état de 1 940 113 emplois créés, et ce, de l'année 2005 jusqu'en 2017 où l'ANGEM représente le plus grand nombre de créations avec 1 182 246 Emplois créés, soit une part contributive de 60,9% du total des créations. Cela fait de lui le dispositif le plus contribuant à l'insertion professionnelle, du faite de son ouverture à toutes les catégories de chômeurs sans limite d'âge, principal critère d'éligibilité, qui fait que toute la population en chômage non retenue par le dispositif ANSEJ est absorbée par l'ANGEM, ce qui a fait augmenter le nombre de demandeurs d'emplois et, de ce fait, le nombre de créations d'emplois.

En effet, le marché de l'emploi enregistre depuis la dernière décennie une récession inquiétante en l'absence de perspectives sérieuses en matière de relance de l'investissement productif. La prolifération du commerce informel, l'avancée de la pauvreté et l'installation de l'insécurité. Les solutions destinées à dynamiser le marché de l'emploi, n'ont pas apporté des résultats convaincants. La mise en place des différents dispositifs de création d'emploi a montré ses limites à cause d'un environnement socio-économique et administratif défavorable à l'investissement. A cet effet, pour lutter contre le chômage il faut examiner ses causes, dans ce cadre, les causes principales du chômage en Algérie sont nombreuses: L'absence d'une industrie de base capable de

dynamiser l'économie nationale; une agriculture accusant beaucoup de retard et le poids relatifs du secteur public dans l'économie en termes d'investissements, de production et d'emploi rend l'action de changement envisagée difficile et pleine de risques ; ainsi que la faiblesse du secteur privé national qui ne peut constituer, du moins pour le moment, une alternative immédiate et suffisante au secteur public en matière d'investissement; sans oublier la dépendance économique au secteur des hydrocarbures dont dépends la stabilité de l'économie et son niveau de croissance, qui étaient et sont toujours tributaires de l'évolution des prix des hydrocarbures déterminés sur le marché international. Cette situation est aggravée par la dépréciation du dollar par rapport aux autres devises car les exportations algériennes sont facturées en dollars, les importations elles sont réalisées à hauteur de 60% avec des pays européens et ça c'est une autre cause de la hausse du taux de chômage.

Dans ce contexte, le taux de chômage en Algérie, en particulier chez les jeunes, ne cesse d'augmenter. En effet, ce dernier est passée de 22,4% en 2011 à 29,7% en Avril 2017, cela est dû à l'inadéquation formation-emploi : des déséquilibres à la fois quantitatifs et qualitatifs entre l'offre et la demande de travail qualifié, l'Inadéquation entre le système de l'enseignement et le marché du travail.

Le chômage des jeunes a toujours été supérieur au chômage des adultes même durant les périodes d'aisance financière et de faible arrivée sur le marché du travail - comme ce fût le cas pour la décennie 1970. Le Programme Emploi des Jeunes (PEJ), adopté en1987, et le DAIP en 2008 devait contribuer à réduire cet écart. La décomposition de la population juvénile en sous-classes d'âge pose le problème de l'employabilité des jeunes âgé de 16 à 19 ans.

Ce constat justifie la probabilité que, durant cette période, les jeunes ont plus besoin de formation que d'emploi cependant, un dispositif particulier doit être mis en place, surtout les jeunes mineurs en âge de travailler car cette catégorie est réputée très vulnérable et semble être exclue des politiques actives du marché du travail.

Par ailleurs, on relève un chômage qui touche davantage les universitaires et particulièrement les diplômés alors que le taux de chômage parmi la population n'ayant aucun diplôme est estimé à 10,1%, celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 17,6%.

Pour conclure, nous sommes persuadées, que l'inversion de la courbe du chômage, en général, et la résorption du chômage des jeunes, en particulier, ne pourraient se concrétiser qu'à travers ces conditions :

- La mobilisation de tous les personnels au niveau central et local ;
- La coordination et l'entraide entre les différents services relevant du secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale mais également des autres secteurs notamment le secteur de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, pour réaliser l'adéquation formation-emploi ;
- La mise en place d'un système d'information et de communication permettant aux citoyens et aux usagers d'être informés et orientés sur l'importance des programmes que le gouvernement met en œuvre et leur impact sur l'emploi ;
- La transparence et la bonne gouvernance dans la gestion et la mise en œuvre des programmes ;
- les dispositifs se conforment à leur vocation principale qui est celle d'accompagner et d'aider le futur entrepreneur non seulement dans la première étape, mais aussi dans l'étape de développement, en lui fournissant conseils et informations utiles, pour le bon déroulement de son projet ;
- La gestion rationnelle et rigoureuse des ressources financières octroyées pour le financement des programmes d'emploi ;
- Une réforme de la formation professionnelle adaptée aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de recherche réelle du travail ;
- La mise en œuvre de nouveaux dispositifs aux jeunes demandeurs d'emploi, tels « les contrats de professionnalisation » ;
- L'implication des entreprises dans la formation « professionnalisant » en collaboration avec les contrats de formation, voire avec les universités.
- Favoriser la mobilité des salariés présents dans l'entreprise, le problème de l'insertion des jeunes ne vient pas de leur âge mais du fait qu'ils soient entrants dans l'entreprise, un flux très limité à cause du manque de mobilité des salariés déjà insérés.

Bibliographie

Ouvrages :

- AISSANI Saïd, « économie de travail et de l'emploi en Algérie », édition Aden, Alger, 2017.
- BARBIER et GAUTIE, « Les politiques de l'emploi en Europe et aux Etats-Unis », édition PUF, Paris, 1998.
- BARBIER Jean Paul, « l'intermédiation dans le marché du travail dans les pays de Maghreb », BIT, Genève, OIT, Paris, 2006.
- BEDAR. L, « procédure d'aide a l'emploi, ouverture d'un guichet unique », l'expression, Paris, 2008.
- BELLATEF Karim, « le marché de travail en Algérie », édition Enag, Tizi Ouzou, 1999.
- BENBERRA Omar, *« Les politiques économiques et sociales de l'Etat : la lutte contre le chômage en Algérie »*, édition Berti, Alger, 2007
- BENISSAD Hocine, *« Algérie restructurations et réformes de l'économie »*, édition el Amel, Alger, 2004
- BOUADAM.K, MELIANI.H, « Entre chômage, précarité et dépermanisation, quellepolitique à mettre en œuvre par les pouvoirs publics algériens », édition Enag, Alger, 2010.
- DAHMANI Ahmed, « l'économie de l'Algérie », édition Karthala, Alger, 2000.
- DJILALI Sari, « L'économie algérienne », édition Essabil, Alger, 2003.
- ECKHOUDT Louise, FALISE Michel, « L'équilibre macro-économique », édition Cujas, Paris, 1999.
- GAZIER Bernard, « Economie du travail et de l'emploi », édition Dalloz, Alger, 1992.
- GERARD Duthil, « Economie de l'emploi et du chômage », édition Ellipses, Paris, 1994.

- GLASCHANT Jean-Michel, « les théories économiques », édition Adef, Paris, 2000.
- GRAWITZ Madeleine, « méthode des sciences sociales »,deuxième édition, Dalloz, Paris, 1974.
- GUIBERT Jacques, « les politiques de l'emploi à l'épreuve du chômage delongue durée », édition Dalloz, Paris, 2013.
- HAMOUDA Nacer-Eddine, « 50 ans d'indépendance : quelle est l'évolution de la situation de marche de travailen Algérie », édition el Amel, Alger, 2013.
- KHOUA Nadji, « *L'emploi et l'insertion en Algérie* », édition el Amel, Alger, 2012.
- LAHSAN Tahar, « les déterminants du chômage en Algérie une analyse économétrique (1980-2000)», édition Alpha, Alger, 2004.
- M.S.Musette, M.A.Isli, H. Nacer-Eddine, « *marché du travail et emploi en Algérie: éléments pour un programme national de l'emploi »,* Alger, 2003.
- MAHFOUD Kaddache, « emploi et chômage en Algérie », édition Inas, Alger ,2009.
- MAILLEFERT Murie, « l'économie de travail », édition Studyrama, Lyon, 2004.
- REDOR Dominique, « Economie du travail et de l'emploi », Paris, Montchrestien, 1999.
- RUEY Marc, « Macro-economie », edition Dalloz, Paris, 2011.
- TAHALITE Ahmed, « les indicateurs macroéconomiques en Algérie», édition Inas, Alger, 2013.
- WAQUET Isabelle, MONTOUSSE Marc, « Macro-économie », édition Bréal, Paris, 2006.

Mémoires :

- BELKADI Sabrina et HADDAD Amani, «*Evaluation des politiques d'emplois en Algérie: cas des dispositifs CNAC et ANGEM*», mémoire du master, UMMTO, 2014.
- HAMEG Yacine, HADJ MOHAND Abdel kader, MOHDEB Nabyl, « *Le chômage : Evolutions et perspectives* » mémoire du master, UMMTO ,2006.
- SI AHMED Rosa, « *Le chômage et les politiques d'emplois en Algérie* » mémoire du master, UMMTO, 2012.

Sites internet :

- KHAZNADJI Mohammed et ABRIKA Belaid, *Politiques de lutte contre le chômage, précarité du travail et travail au noir dans la wilaya de Tizi-Ouzou*[En ligne],http://www.erudite.univ-paris-est.fr
- SCHOOLMOUV, *Le model néoclassique*,[en ligne], http://www.schoolmouv.fr
- KLAU.F, MITTELSTADT.A, «*flexibilité du marché du travail*», www.oecd.org/fr/eco/croissance/35557220.pdf.
- www.anem.dz
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Données sur l'emploi 2017,www.mtess.gov.dz
- www.ons.dz
- www.ads.dz
- www.ansej.dz
- www.angem.dz

Liste des figures et tableaux

Figures :

Figure n°1 :L'équilibre sur le marché du travail chez les néoclassiques.....12

Figure n°2 :L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1966 à1985.....18

Figure n°3 :L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1986 à 2000. 19

Figure n°4 :L'évolution du taux de chômage par diplôme (2010-2017).....70

Tableaux :

Tableau n°1: L'évolution du taux de chômage en Algérie de 1999 jusqu'au mois d'Avril2017 (en Pourcentage). 22

Tableau n°2 :L'évolution des dispositifs de création d'emploi en Algérie (1988-2008).49

Tableau n°3: Le bilan des placements dans le cadre du dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) de 2013 à 2016. 52

Tableau n°4: Les programmes d'insertion sociale en Algérie.....55

Tableau n°5 : Les Projets financés par l'ANSEJ de 2010 à 2016. 57

Tableau n°6: Tableau synoptique de la population active et de la population occupée (en milliers), mois d'Avril 2017.....65

Tableau n°7: Répartition de la population occupée selon le secteur d'activité de l'établissement, le sexe et le milieu de résidence, mois d'Avril 2017.....67

.**Tableau n°8:**Répartition de la population occupée selon le secteur juridique et le sexe, mois d'Avril 2017.....68

Tableau n°9 : Le taux de chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et le sexe (en %), durant le mois d'Avril 2017.....69

Tableau n°10: Le taux d'activité économique et le taux d'emploi selon le sexe, le niveau d'instruction et le diplôme (en %), mois d'Avril 2017.....70

Tableau n°11 : Répartition des chômeurs ayant déjà travaillé selon les caractéristiques économiques du dernier emploi, durant le mois d'Avril 2017. 71

Tableau n°12 : Les demandes d'emplois enregistrées durant le mois : Avril 2017 72

Tableau n°13: La demande d'emploi disponible par niveau d'instruction (Non satisfaite en fin de période) durant le mois d'Avril 2017.....72

Tableau n°14: Les offres d'emplois enregistrées durant le mois d'Avril 2017 par secteur d'activité, durant le mois d'Avril 2017. 73

Tableau n°15: Le nombre de prêts accordés par tranche d'âge cumulés à la fin du mois d'Août 2017 74

Tableau n°16: Le bilan des emplois créés depuis la création de l'ANGEM jusqu'au mois d'Août 2017. 75

Tableau n°17: Le nombre de prêts accordés par tranche d'âge cumulés à la fin du mois d'Août 2017. 76

Tableau n°18: Le bilan des emplois créés par l'ANSEJ de 2005 jusqu'au mois d'Août 2017.....77

Tableau n°19: Le taux de chômage des jeunes (2007 – 2017). 78

Tables des matières

Introduction générale.....1

Chapitre I : Le cadre théorique de l'emploi et le chômage

Introduction.....8

Section 1 : Les fondements théoriques de l'emploi et du chômage..... 9

1.1 La présentation du marché du travail chez les néoclassique.....9

1.1.1 L'offre et la demande du travail chez les néoclassiques.....10

1.1.2. L'équilibre sur le marché du travail.....11

1.1.3. Le chômage est volontaire ou frictionnel.....13

1.2Le marché du travail chez Keynes.....13

1.2.1 L'offre et la demande du travail chez Keynes.....14

1.2.2 L'équilibre chez Keynes 14

1.3 L'analyse marxiste.....15

1.3.1 Le chômage chez Marx 16

Section 2 : Les fondements théoriques de l'emploi et le chômage en Algérie.....17

2-1- L'évolution de l'emploi et le chômage en Algérie 17

2-1-1-L'emploi et le chômage avant 1985.....17

2-1-2-L'emploi et le chômage de 1986 à 2000 19

2-1-3-L'emploi et le chômage après l'année 2000.....21

2-2-Les principales causes du chômage en Algérie 23

2-2-1-Le modèle de développement adopté.....23

2-2-2-La dépendance économique au secteur des hydrocarbures.....24

2-2-3-L' ajustement structurel.....25

2-2-4-Le progrès technique et le niveau de formation 27

2-2-5-L'inefficacité du secteur public 27

2.2.6 La taille du secteur productif.....27

2.2.7 Le facteur culturel.....28

2.2.8 Le taux de réussite dans les épreuves du baccalauréat 28

Conclusion 29

Chapitre II : La contribution des politiques de l'Etat à la lutte contre le chômage

Introduction.....31

Section 1 : La présentation des politiques de lutte contre le chômage.....32

1.1 Les politiques de l'emploi.....32

1.1.1 La classification selon un plan descriptif.....32

1.1.1.1Les politiques directes de l'emploi 32

1.1.1.2 Les politiques indirects de l'emploi.....35

1.1.2 La classification sur un plan théorique 37

1.1.2.1 Les politiques d'emploi d'inspiration keynésienne 37

1.1.2.2 Les politiques d'emploi d'inspiration libérale.....38

1.1.2.3 La politique de l'emploi chez les marxistes 40

1.1.2.4 L'emploi dans les autres conceptions théoriques 40

1.1.2.4.1 La théorie des choix publics 40

1.1.2.4.2 L'école de la régulation.....41

1.1.2.4.3 L'approche institutionnelle de l'emploi 43

Section2 : La contribution des politiques de lutte contre le chômage en Algérie.....44

2.1 La réforme des institutions du marché de travail 44

2.2 La politique passive d'aide à l'emploi.....46

2.3 Les politiques actives d'aide à l'emploi.....47

2.3.1 Les services de placement pour les chômeurs.....50

2.3.1.1 L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).....50

2.3.1.2 L'Agence de Développement Sociale(ADS) 52

2.3.2 Les services publics d'aide à la création de micro-entreprises 56

2.3.2.1 L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes(ANSEJ) 56

2.3.2.2 La Caisse National d'Assurance Chômage (CNAC) 58

2.3.2.2.1 Les dispositifs de protection des travailleurs et aides à la réinsertion gérés par la (CNAC).....58

2.3.2.3 L'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM) 60

Conclusion.....53

Chapitre III : Essaie d'analyse du marché de l'emploi à travers les réformes économiques en Algérie (2007-Avril 2017)

Introduction.....64

Section 1 :L'évaluation du marché de travail en Algérie.....65

1-1-La situation de marche de travail en Algérie.....65

Section 2 : Essaie d'évaluation des dispositifs ANSEJ et ANGEM.....72

2.1. L'analyse des données des prêts accordés et des emplois crées par les dispositifs ANGEM et de l'ANSEJ.....74

2.1.1. L'analyse de nombre de prêts accordés et emplois crées par l'ANGEM 74

2.1.1.1. L'analyse de nombre de prêts accordés par tranche d'âge par l'ANGEM.....74

2.1.1.2. L'analyse du nombre d'emplois créés par l'ANGEM 75

2.1.2. L'analyse de nombre de prêts accordés et emplois crées par l'ANSEJ 76

2.1.2.1. L'analyse du nombre de prêts accordés par tranche d'âge par l'ANSEJ 76

2.1.2.2. Analyse du nombre d'emplois créés par l'ANSEJ 77

2.2 Le constat et proposition de solutions.....79

Conclusion 82

Conclusion générale 83

Bibliographie.....87

Liste des figures et tableaux.....90

Tables des matières 92

Annexes 96

Résumé

Le chômage est un fléau social qui touche la majorité des pays y compris l'Algérie. L'évolution et les perspectives du marché de l'emploi, constituent actuellement l'une des priorités du programme d'action entamé par les pouvoirs publics Algériens. Ces derniers initièrent alors, une politique de promotion de l'emploi avec le soutien financier de l'État et ciblant les jeunes demandeurs d'emploi.

Cette politique allait se développer dans le cadre des dispositifs de promotion et de préservation de l'emploi à savoir ADS, ANSEJ, ANGEM, et CNAC, qui sont de plus en plus diversifié et dont la mise en œuvre et le développement se poursuit à ce jour. Cependant, malgré les points positifs apportés par les différents dispositifs, leurs contributions pour la lutte contre le chômage dans ses derniers années diminuent et les emplois crées sont en majeurs temporaires et précaires.

Mots clés: chômage, marché de l'emploi, politiques d'emplois, programmes d'action, ADS, ANSEJ, ANGEM, CNAC, Algérie.

Summary

Unemployment is a social problem that affects most of countries, including Algeria. The development and prospects of the job market is currently one of the priorities of the action plan initiated by the government Algerian's. This latter then introduced a promotion policy to employment through the financial support of the state and targeting young job seekers.

This policy would develop in the context of mechanisms to promote and preserve the employment for instance ADS, ANSEJ, ANGEM, and CNAC, which are becoming more diverse and in which the implementation and development continue till today. However, in spite of the positive points brought by the different devices, their contributions for the fight against the unemployment in their last years diminish and the created jobs are in major temporary and precarious.

Key words: unemployment, job market, employments policies, the action plan, ADS, ANSEJ, ANGEM, CNAC, Algeria.

Tableau A.1 : L'Evolution des principaux agrégats et indicateurs liés au marché du travail de 2006 à 2017 (en milliers)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	2015	2016	2016	2017
Période	**Oct.**	**Oct.**	**Déc.**	**Sept.**	**Sept.**	**Sept.**	**Sept.**	**Sept.**	**Avril**	**Sept.**	**Sept.**	**Avril**	**Sept.**	**Avril**
Population active du moment	**10 110**	**9 969**	**10 315**	**10 544**	**10 812**	**10 661**	**11 423**	**11 964**	**11 716**	**11 453**	**11 932**	**12 092**	**12 117**	**12 277**
Taux d'activité (en %)	42,5	40,9	41,7	41,4	41,7	40,0	42,0	43,2	41,5	40,7	41,8	42,0	41,8	42,0
Population occupée du moment	**8 869**	**8 594**	**9 145**	**9 472**	**9 735**	**9 599**	**10 170**	**10 788**	**10 566**	**10 239**	**10 594**	**10 895**	**10 845**	**10 769**
Taux d'emploi (en %)	37,2	35,3	37,0	37,2	37,6	36,0	37,4	39,0	37,5	36,4	37,1	37,8	37,4	36,8
Population en Chômage	**1 241**	**1 375**	**1 170**	**1 072**	**1 076**	**1 062**	**1 253**	**1 175**	**1 151**	**1 214**	**1 337**	**1 198**	**1 272**	**1 508**
Chômeurs ayant déjà travaillé (STR1)	530	515	267	233	417	379	507	481	478	549	461	439	472	648
% STR1/ Total chômeurs	42,7	37,5	22,8	21,7	38,8	35,7	40,5	40,9	41,5	45,2	34,4	36,7	37,1	42,9
Taux de chômage (en %)	**12,3**	**13,8**	**11,3**	**10,2**	**10,0**	**10,0**	**11,0**	**9,8**	**9,8**	**10,6**	**11,2**	**9,9**	**10,5**	**12,3**
Taux de chômage des jeunes (16-24 ans) (en %)	24,3	27,4	23,8	21,3	21,5	22,4	27,5	24,8	24,8	25,2	29,9	24,7	26,7	29,7
Sexe: Masculin														
Population occupée du moment	**7 372**	**7 247**	**7 717**	**8 025**	**8 261**	**8 038**	**8 393**	**8 885**	**8 603**	**8 517**	**8 660**	**8 833**	**8 933**	**8 764**
Population en Chômage	988	1072	868	752	729	738	888	804	825	859	954	790	792	989
Population active du moment	**8 360**	**8 319**	**8 585**	**8 777**	**8 990**	**8 777**	**9 281**	**9 689**	**9 429**	**9 376**	**9 614**	**9 623**	**9 725**	**9 753**
Taux de chômage (en %)	11,8	12,8	10,1	8,6	8,1	8,4	9,6	8,3	8,8	9,2	9,9	8,2	8,1	10,1
Taux d'activité (en %)	69,9	67,8	69	68,7	68,9	65,3	67,8	69,5	66,3	66,2	66,8	66,3	66,6	66,3
Taux d'emploi (en %)	61,6	59,1	62	62,8	63,3	59,8	61,3	63,7	60,5	60,1	60,2	60,9	61,2	59,5
Sexe : Féminin														
Population occupée du moment	**1 497**	**1 347**	**1 428**	**1 447**	**1 474**	**1 561**	**1 778**	**1 904**	**1 962**	**1 722**	**1 934**	**2 062**	**1 912**	**2 005**
Population en Chômage	253	303	302	320	348	324	365	371	325	355	384	408	479	518
Population active du moment	**1 749**	**1 650**	**1 730**	**1 767**	**1 822**	**1 885**	**2 142**	**2 275**	**2 288**	**2 078**	**2 317**	**2 470**	**2 392**	**2 524**
Taux de chômage (en %)	14,4	18,3	17,4	18,1	19,1	17,2	17	16,3	14,2	17,1	16,6	16,5	20,0	20,5
Taux d'activité (en %)	14,8	13,6	14,1	13,9	14,2	14,2	15,8	16,6	16,3	14,9	16,4	17,3	16,6	17,4
Taux d'emploi (en %)	12,6	11,1	11,6	11,4	11,5	11,8	13,1	13,9	16,9	12,3	13,6	14,4	13,3	13,8
Situation dans la profession														
Employeurs & Indépendants	2 846	2 516	2 655	2 762	2 847	2 963	2 882	3 117	3 116	2 811	3 042	3 108	3 133	3 076
Salariés Permanents	2 901	2 909	3 198	3 136	3 208	3 456	3 675	3 878	3 785	3 640	4 542	4 473	4 176	4 290
Salariés non perm + apprentis	2 430	2 680	2 815	3 101	3 250	2 978	3 396	3 562	3 508	3 623	2 855	3 122	3 382	3 224
Aides Familiaux	692	489	477	473	404	202	217	231	156	165	155	192	154	179
Secteur d'activité														
Agriculture	1 610	1 171	1 252	1 242	1 136	1 034	912	1 141	1007	899	917	949	865	928
Industrie	1 264	1 028	1 141	1 194	1 337	1 367	1 335	1 407	1 329	1 290	1 377	1 414	1 465	1 501
B.T.P.	1 258	1 524	1 575	1 718	1 886	1 595	1 663	1 791	1743	1826	1776	1 813	1 895	1 805
Services	4 738	4 872	5 178	5 318	5 377	5 603	6 260	6 449	6 486	6 224	6 524	6 718	6 620	6 536
Secteur juridique														
Public	2 746	2 987	3 149	3 235	3 346	3 843	4 354	4 440	4 338	4 100	4 455	4 563	4 355	4 153
Privé	6 123	5 607	5 996	6 238	6 390	5 756	5 816	6 349	6 228	6 139	6 139	6 332	6 490	6 616
Affiliation à la sécurité sociale														
Affilié	4 159	4 322	4 567	4 694	4 856	5 227	5 922	6 211	6 246	5 972	6 515	6 864	6 747	6 450
Non affilié	4 709	4 272	4 579	4 778	4 879	4 372	4 249	4 577	4 320	4 267	4 079	4 030	4 098	4 319
% emploi affilié / emploi total	46,9	50,3	49,9	49,6	49,9	54,4	58,2	57,6	59,1	58,3	61,5	63,0	62,2	59,9

Source : www.ons.dz

Tableau A.2 : Quelques indicateurs clés du marché de travail (En %)

	Masculin	Féminin	**Total**
Taux de participation à la force de travail (taux d'activité)			
15 ans et plus	**66,3**	**17,4**	**42,0**
15-24	42,3	9,1	**26,1**
25-54	88,3	24,9	**56,5**
25-34	88,8	31,5	**60,8**
35-54	87,9	20,6	**53,6**
15-59	73,8	19,7	**47,0**
60 et +	8,6	1,0	**4,8**
55-59	55,9	6,4	**32,5**
55-64	44,0	5,2	**25,2**
65 et +	8,6	1,0	**4,8**
Ratio emploi population			
15 ans et +	59,5	13,8	**36,8**
15-24 ans	31,1	5,0	**18,4**
25 ans et plus	68,3	16,4	**42,4**
Structure des occupés selon le nombre d'heures habituellement travaillé par semaine			
Moins de 25 heures	7,5	24,0	**10,6**
25 à 34 heures	7,5	13,9	**8,7**
35 à 39 heures	7,6	9,2	**7,9**
40 à 48 heures	48,6	44,9	**47,9**
49 à 59 heures	12,5	4,3	**11,0**
60 heures et plus	14,9	3,6	**12,8**
50 heures et plus	**26,6**	**7,3**	**22,9**
Taux de chômage			
Ensemble	**10,1**	**20,5**	**12,3**
Jeunes (16-24 ans)	26,5	45,3	**29,7**
Adultes (25 ans et +)	7,3	17,2	**9,4**
Rapport entre taux de chômage des jeunes et taux de chômage des adultes	3,6	2,6	**3,2**
Proportion des jeunes chômeurs sur le total des chômeurs	39,1	26,3	**34,7**
Proportion des jeunes chômeurs sur le total des jeunes (15-24 ans)	11,2	4,1	**7,8**
Taux de chômage de longue durée	6,8	13,2	**8,1**
Incidence du chômage de longue durée	65,4	62,5	**64,4**
% des jeunes 15-24 ans ni dans la force de travail ni scolarisés	**10,8**	**30,3**	**20,3**
% des jeunes 15-24 ans ni dans l'emploi ni scolarisés (NEET)	**22,0**	**34,4**	**28,0**

Source : www.ons.dz

Tableau A.3 : Projets financés par l'ANSEJ (par secteur d'activité entre 2011 et 2017)

	Agriculture et pêche	%	Artisanat	%	BTPH	%	Industrie et maintenance	%	Professions libérales	%	Services	%	Total
Depuis la création au 31/12/2010	15 171	11%	21 979	16%	9 818	7%	10 807	8%	3648	3%	79 080	56%	140 503
2011	3 686	9%	3 559	8%	3 672	9%	2 118	5%	569	1%	29 228	68%	42 832
2012	6 705	10%	5 438	8%	4 375	7%	3 301	5%	826	1%	45 167	69%	65 812
2013	8 225	19%	4 900	11%	4 347	10%	3 333	8%	1 042	2%	21 192	49%	43 039
2014	10 487	*26%*	4 255	10%	5 106	*12%*	6 614	*16%*	1 450	*4%*	12 944	*32%*	40 856
2015	6 862	*29%*	2 170	9%	3 838	*16%*	4 913	*21%*	1 205	*5%*	4 688	*20%*	23 676
2016	3479	*31%*	320	3%	1672	*15%*	2720	*24%*	716	*6%*	2 355	*21%*	11 262
Depuis la création au 31/12/2016	54 615	15%	42 621	12%	32 828	9%	33 806	9%	9 456	3%	194 654	53%	367 980

Source : www.ansej.ong.dz

Tableau A.4 : Projets financés par l'ANSEJ dans le secteur des TIC

	Total projets financés	Projets financés TIC	Taux (%)
Depuis la création au 31/12/2010	140 503	6 858	5%
2011	42 832	451	1%
2012	65 812	616	1%
2013	43 039	591	1%
2014	40 856	750	*2%*
2015	23 676	655	*3%*
2016	11 262	628	*6%*
Depuis la création au 31/12/2016	367 980	10 549	3%

Source : www.ansej.ong.dz

Tableau A.5 : Projets financés par l'ANSEJ (par niveau d'instruction entre 2011 et 2017)

Niveau d'instruction	Formation professionnelle	%	Universitaire	%	Total projets financés
Depuis la création au 31/12/2010	33 561	24%	14 747	10%	140 503
2011	6 920	16%	2 906	7%	42 832
2012	10 469	16%	3 371	5%	65 812
2013	10 675	25%	2 964	7%	43 039
2014	13 737	*34%*	3 539	*9%*	40 856
2015	11 979	*51%*	3 024	*13%*	23 676
2016	7 451	*66%*	2 001	*18%*	11 262
Depuis la création au 31/12/2016	94 792	26%	32 552	9%	367 980

Source : www.ansej.ong.dz

Tableaux A.6 et Figures A.1 : Bilan cumulé des services financiers par l'ANGEM fin juin 2017

Tableau A.6.1 et Figure A.1.1 : .Répartition des crédits octroyés par type de financement

Type de financement	Nombre de crédits	Part par programme
Financement Achat de Matières Premières	718 401	90,21 %
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »	77 932	9,79 %
Total	**796 333**	**100,00%**

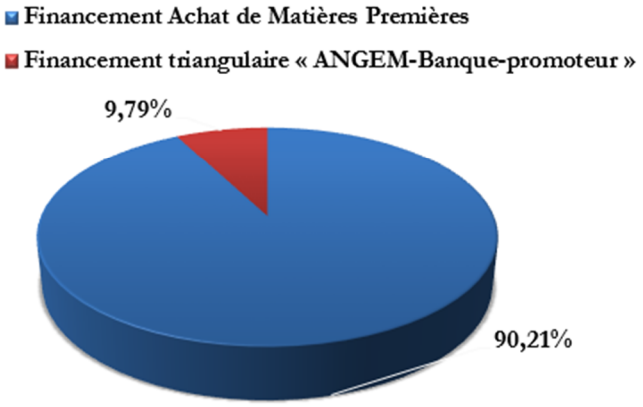

Source : ANGEM, Alger.

Tableau A.6.2 et Figure A.1.2 : Répartition des crédits octroyés par genre

Genre	Nombre	Part(%)
Femmes	497 194	62,44%
Hommes	299 139	37,56%
Total	**796 333**	**100,00%**

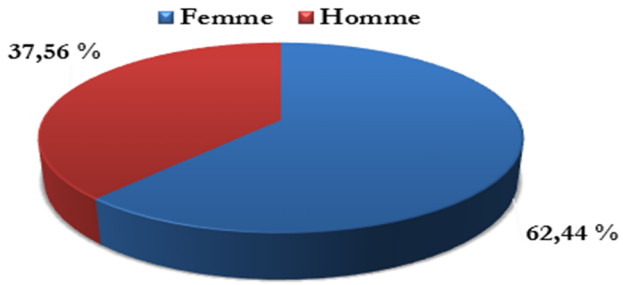

Source : ANGEM, Alger

Tableau A.6.3 et Figure A.1.3 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Nombre de prêts octroyés	Part (%)
Agriculture	112 358	14,11%
TPI	307 667	38,64%
BTP	67 766	8,51%
Services	165 853	20,83%
Artisanat	138 815	17,43%
Commerce	3 122	0,39%
Pêche	752	0,09%
TOTAL	**796 333**	**100,00%**

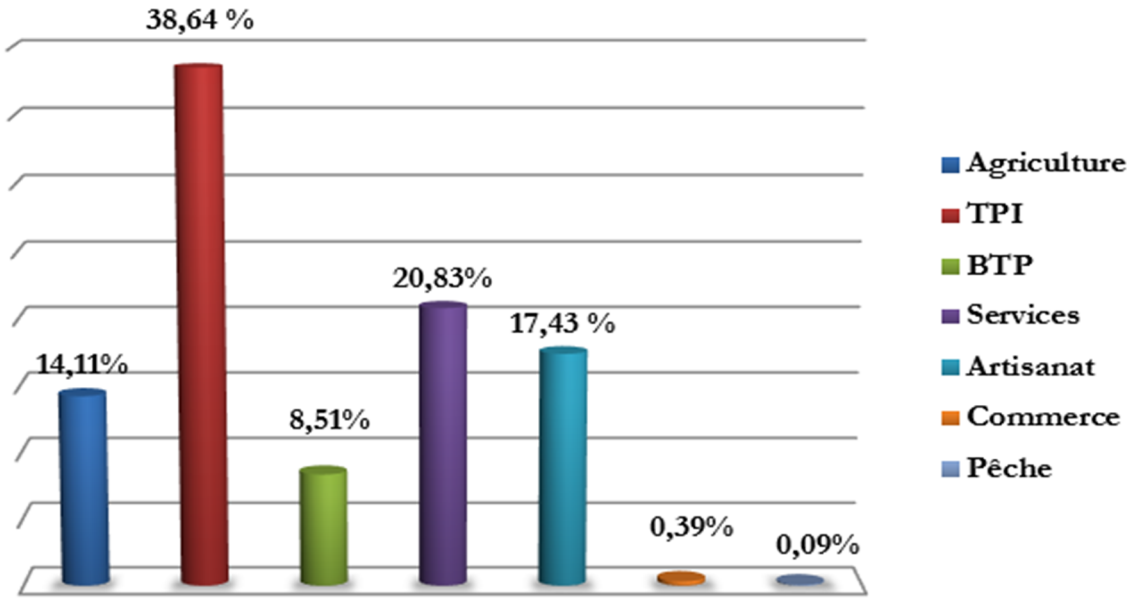

Source : ANGEM, Alger

Tableau A.6.4 et Figure A.1.4 : Répartition des crédits octroyés par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Nombre	Part(%)
Sans niveau	129 385	16,25 %
Alphabétisé	12 554	1,58 %
Primaire	120 766	15,17 %
Moyen	395 785	49,70 %
Secondaire	105 387	13,23 %
Universitaire	32 456	4,08 %
Total	**765 312**	**100,00%**

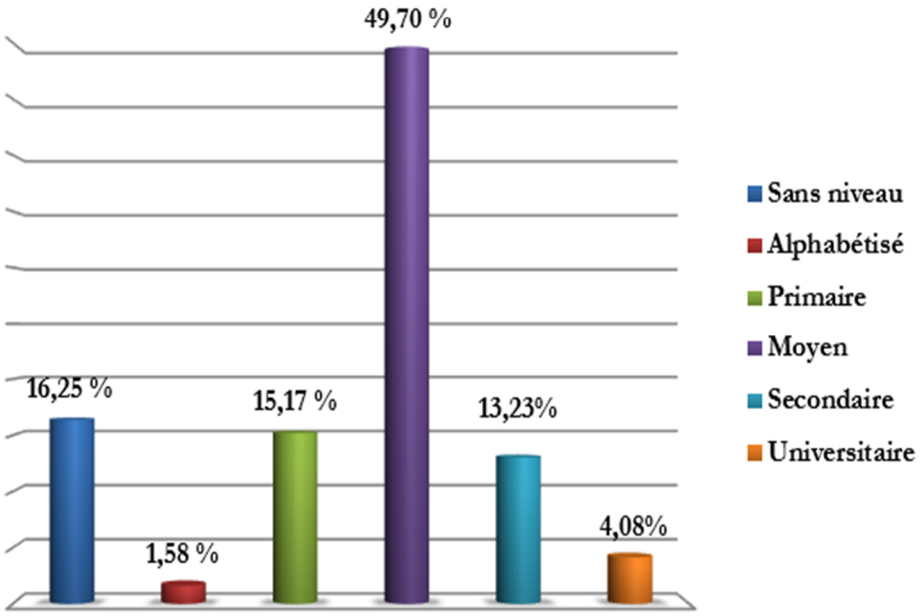

Source : ANGEM, Alger

Tableau A.6.5: Bilan des financements des catégories spécifiques

Catégories	Nombre		
	Femmes	Hommes	Total
Handicapés	543	954	1 497
Ex-détenus	60	1 605	1 665
Victimes de la tragédie nationale	171	223	394
Candidats à l'émigration clandestine	9	86	95
Personnes atteintes du VIH/Sida	61	2	63
Personnes rapatriées	1	769	770
Total	**845**	**3 639**	**4 484**

Source : ANGEM, Alger

Tableau A.7 : Bilan cumulé des services non financiers par l'ANGEM fin juin 2017

Actions réalisées	Nombre de bénéficiaires
Formation à la gestion de très petites entreprises (**GTPE**)	87 065
Formation à l'éducation financière globale (**FEFG**)	75 724
Formation au Programme **GET AHEAD**	1 029
Thèmes généraux liés à la création d'activité et à la gestion	1 391
Nombre total des promoteurs formés	**165 209**
Tests de validation des acquis professionnels (**TVAP**)	73 049
Salons exposition/vente	22 363
Nombre total des bénéficiaires des services non financiers	**260 621**

Source : ANGEM, Alger

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille
Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

FINANCEMENT ANGEM **(ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES)** **Jusqu'à 40.000,00 DA** Destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus.	**FINANCEMENT ANGEM** **(ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES)** **De 40.001,00 DA à 100.000,00 DA** Destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus.	**FINANCEMENT TRIANGULAIRE** **ANGEM – BANQUE – PROMOTEUR** **Jusqu'à 1.000. 000 DA** Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services ainsi que les activités commerciales.
☞ **Condition d'accès aux crédits :** ▪ Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité. ▪ Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. ▪ Avoir une résidence fixe. ▪ Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.	☞ **Condition d'accès aux crédits :** ▪ Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité. ▪ Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. ▪ Avoir une résidence fixe. ▪ Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.	☞ **Condition d'accès aux crédits :** ▪ Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité. ▪ Être sans revenus. ▪ Avoir une résidence fixe. ▪ Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée. ▪ Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités. ▪ Mobiliser, l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition des équipements et matériels. ▪ Verser les cotisations au Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-crédits (0.5% du crédit bancaire),
☞ **Dossier administratif à fournir par le promoteur :** ▪ Une 01) photo d'identité récente ▪ Un (01) extrait de naissance. ▪ Un (01) fiche de résidence ou une (01) attestation d'hébergement. ▪ Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire. ☞ **Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement** ▪ Un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur. ▪ Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.	☞ **Dossier administratif à fournir par le promoteur :** ▪ Une 01) photo d'identité récente ▪ Un (01) extrait de naissance. ▪ Un (01) fiche de résidence ou une (01) attestation d'hébergement. ▪ Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire. ▪ Un (01) exemplaire de factures proforma des matières premières ou un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières. ☞ **Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement** ▪ Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.	☞ **Dossier administratif à fournir par le promoteur :** • Une 01) photo d'identité récente. • Deux (02) extraits de naissance. • Deux (02) fiches de résidence. • Deux (02) Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire. • Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages ou attestations de validation du savoir-faire. ☞ **Dossier financier à fournir par le promoteur** • Un (01) exemplaire de factures pro forma des équipements/matériels et la matières premières à acquérir en TTC. • Un (01) exemplaire de factures pro forma des marchandises pour les activités commerciales. • Un (01) exemplaire de facture pro forma d'assurance des équipements / matériels à acquérir en TTC; • Un (01) devis estimatif et quantitatif d'aménagement des locaux/terrain établis par une entreprise BTP et ou artisan, qualifiés pour le type de travaux. ☞ **Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement** ▪ Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.

Coller votre photo ici

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب
ANSEJ

Formulaire d'inscription

Gérant

Je, soussigné (e)

Nom : Prénom :

Sexe : Homme ☐ Femme ☐ Nom de jeune fille :

Fils(le) de : Et de

Date de naissance : N° acte de naissance :

Commune de naissance : Wilaya de naissance :

Adresse personnelle actuelle : Commune :

Wilaya : Email : Tél : Numéro carte ANEM:

Qualification ou diplômes : ☐ universitaire ☐ formation professionnelle ☐ Autres

intitulé du diplôme ou de la qualification:

Siege sociale s'il y a lieu : Commune : Wilaya :

Sollicite les aides financières et les avantages fiscaux accordés par le dispositif ANSEJ pour la réalisation de l'activité :

dans le cadre d'un mode de financement : Triangulaire : ☐ Mixte : ☐

Aides financières demandées :

PNR classique : ☐

PNR Loyer : ☐ PNR Véhicule atelier : ☐ PNR Cabinets groupés : ☐

Déclare sur l'honneur :

- N'exercer aucune activité salariée ou non salariée lors du dépôt de mon dossier au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
- Ne pas être inscrit au niveau des centres de formation ou institut ou université lors du dépôt du dossier.
- N'avoir jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité.
- Etre inscrit à l'ANEM (Carte en cours de validité).

Nom et Prénom du gérant……

Signature

Toutes fausses déclarations entrainent l'annulation de l'inscription de l'intéressé avec possibilité de poursuites judiciaires selon l'article 223 du code pénal.

Tableau Récapitulatif des équipements et services demandés (à détailler en annexe)

A renseigner par le gérant

Désignation	Montant total TTC
Equipements	
Matériel roulant (s'il y a lieu)+Taxe véhicule incluse	
Assurances multirisques (équipements)	
Assurances tous risques (matériel roulant)	
Aménagements (s'il y a lieu)	
Fonds de roulement (TTC)	

Espace réservé à l'ANSEJ

Antenne/Annexe :

Carte d'identité nationale n° :
Etablie le :……par ……

N° Sieje V3:……

Nom et signature de l'accompagnateur

Date de dépôt :

NB : - Lors du dépôt du présent formulaire, se munir de la carte nationale d'identité .

Annexe

Coller votre photo ici

Formulaire d'inscription

Associé

Je, soussigné (e)

Nom : Prénom :

Sexe : Homme ☐ Femme ☐ Nom de jeune fille :

Fils(le) de : Et de

Date de naissance : N° acte de naissance :

Commune de naissance : Wilaya de naissance :

Adresse personnelle actuelle : Commune :

Wilaya : Email : Tél : Numéro carte ANEM:

Qualification ou diplômes : ☐ universitaire ☐ formation professionnelle ☐ Autres

intitulé du diplôme ou de la qualification:

Déclare sur l'honneur :

•N'exercer aucune activité salariée ou non salariée lors du dépôt de mon dossier au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.
•Ne pas être inscrit au niveau des centres de formation ou institut ou université lors du dépôt du dossier.
•N'avoir jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité.
•Etre inscrit à l'ANEM.

Nom et prénoms du déclarant……..……..…..

Signature

Toutes fausses déclarations entrainent l'annulation de l'inscription de l'intéressé avec possibilité de poursuites judiciaires selon l'article 223 du code pénal.

Espace réservé à l'ANSEJ

Antenne/Annexe :	Carte d'identité nationale n° : Etablie le :……..par ……
N° Sieje V3:……..……..	Nom et signature de l'accompagnateur — Date de dépôt :

NB : - Lors du dépôt du présent formulaire, se munir de la carte nationale d'identité .

Annexe

Espace réservé à l'ANSEJ

N° Sieje V3	Nom et signature de l'accompagnateur	Date de dépôt :

Devis d'aménagement *A renseigner par le gérant*

N°	Description	Montant HT

Nom et prénom du gérant.....

Signature

Annexe

Espace réservé à l'ANSEJ

N° Sieje V3	Nom et signature de l'accompagnateur	Date de dépôt :

A renseigner par le gérant

Liste des équipements et services demandés :

Fournisseurs :……..
……

N°	Désignation de l'équipement	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT

Nom et prénom du gérant……

Signature

Modèle de contrat de formation professionnelle (*)

Entre les soussignés :

1/ (Organisme de Formation)...*indiquer le nom du déclarant (personne physique et/ou morale suivant le cas)* ...
Enregistré sous le numéro (déclaration d'activité)... *pour le 1er contrat indiquer « en cours de demande »* ...
auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon.

2/ (Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire) :.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 du Code du Travail.

ARTICLE 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « .... ».

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de (adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances)... *sélectionner obligatoirement une de ces typologies* ... prévue par l'article L 6313-1 du Code du travail.
Elle a pour objectif .....
A l'issue de la formation,...*préciser s'il s'agit d'un diplôme ou d'une attestation de formation*...sera délivré au stagiaire.
Sa durée est fixée à...*préciser le nombre d'heures ou de jours*...
Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat (annexe 1).

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir le ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :
.....

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du.....au....., à.....
Elle est organisée pour un effectif de.....stagiaires.
Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée :...*préciser les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances* ...
Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
Diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation :
.....

ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, **le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter**. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, **aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.**

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixée à...€ + TVA 19,6%...€, soit ...€ TTC.

Le stagiaire s'engage à verser :... *Rayer la mention inutile...* :
- la totalité du prix susmentionné :.....
(ou)
- une partie du prix susmentionné à hauteur de.....€ HT. La différence d'un montant de....est acquittée par... *(préciser le nom et l' adresse de l'organisme qui prend en charge)...*

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de...€.
Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.
Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

.....€ le..../..../.....€ le ..../...../.....

ARTICLE 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :
.....

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de .....sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ..... le.....

Pour le stagiaire,	**Pour l'organisme,**
(nom et prénom du signataire)	(nom et qualité du signataire)
Signature	Signature et cachet

Annexe 1 : programme détaillé de l'action de formation

(*) Le contrat de formation professionnelle est signé obligatoirement entre l'organisme de formation et un particulier. Ce modèle de contrat intègre les mentions rendues obligatoire par le Code du travail.

Modèle de convention de formation professionnelle (*)

Entre les soussignés :

1/ (Organisme de Formation)...*indiquer le nom du déclarant (personne physique et/ou morale suivant le cas)*...enregistré sous le numéro (déclaration d'activité)...*pour la 1ère convention indiquer « en cours de demande »*...auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon.

2/ (Désignation de l'entreprise)...*indiquer le nom de votre client (travailleur indépendant ou société, adresse du siège social, n° SIRET)*...représentée par ... *indiquer le nom du représentant légal, signataire de la convention*...

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1er : Objet de la Convention

L'organisme ...*indiquer le nom du déclarant comme précisé plus haut*... organisera l'action de formation suivante :
Intitulé du stage :.....
Objectifs : .....
Programme détaillé, moyens pédagogiques et modalités d'appréciation des résultats (annexe 1)
Type d'action de formation (au sens de l'article L 6313-1 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :...*sélectionner obligatoirement une de ces typologies* ...
Dates :...*préciser les dates de la formation (celles-ci doivent être déterminées au moment de la signature de la convention)*...
Durée (nombre d'heures ou de jours) :...*préciser le nombre d'heures ou de jours* ...
Horaires du stage :...*indiquer le cas échéant les temps de pause* .....
Lieu :...*préciser le lieu exact et s'il s'agit des locaux d l'entreprise cliente*...
Effectifs du stage :...*préciser le nombre de personnes que le stage peut accueillir*...

ARTICLE 2 : Effectif formé

L'organisme ... ***indiquer le nom du déclarant comme précisé plus haut*** ...accueillera les personnes suivantes :

Nom :	Fonction :
.....	.....
.....	.....

ARTICLE 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :
Frais de formation : coût unitaire H.T .....X.....stagiaire(s) = ...€. H.T.
Frais de restauration : coût unitaire H.T .....X .....stagiaire(s) = ...€. H.T.
Et/ou d'hébergement
Soit un total de .....€.H.T.
Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes (éventuellement) : .....€.H.T.
Sommes restant dues : .....€.H.T.
T.V.A. (19,60%) .....
TOTAL GENERAL .....€.

ARTICLE 4 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture.
A régler : par chèque bancaire, postal .....

ARTICLE 5 : Dispositions financières

En application de l'article L 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation remboursera au cocontractant les sommes qu'il aura indûment perçues de ce fait. C'est-à-dire les sommes qui ne correspondront pas à la réalisation de la prestation de formation.

La non réalisation totale de l'action due à la carence du prestataire ou au renoncement à la prestation par l'acheteur ne donnera pas lieu à une facturation au titre de la formation professionnelle continue.

La réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non à l'organisme de formation ou à son client, ne donnera lieu qu'à facturation, au titre de la formation professionnelle continue, des sommes correspondants à la réalisation effective de la prestation.

ARTICLE 6 : *dédommagement, réparation ou dédit (*)*

En cas de renoncement ou de réalisation partielle de la prestation imputable à l'organisme de formation, à moins de ... jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, celui-ci s'engage à verser au client la somme de ... au titre de ...(dédommagement ou réparation ou dédit).

En cas de renoncement ou de réalisation partielle de la prestation imputable au client, à moins de ... jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, celui-ci s'engage à verser au prestataire de formation la somme de ... au titre de ...(dédommagement ou réparation ou dédit).

Les sommes liées au dédommagement, à la réparation ou au dédit sont distinctes de celles correspondantes à la réalisation de la prestation.
Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

ARTICLE 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de .....sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à .....le.....

Pour l'entreprise,	**Pour l'organisme de formation,**
(nom et qualité du signataire)	(nom et qualité du signataire)
Signature et cachet	Signature et cachet

Annexe 1 : programme détaillé de l'action de formation
(*) Ce modèle de convention intègre les dispositions rendues obligatoires par le code du travail. Les cocontractants peuvent aménager les clauses ou en ajouter de nouvelles.
Les mentions de l'article 6 de la convention de formation sont données à titre indicatif. Elles dépendent de la liberté contractuelle des parties à la convention.

-La liste des activités gelées par l'ANSEJ en octobre 2016 :

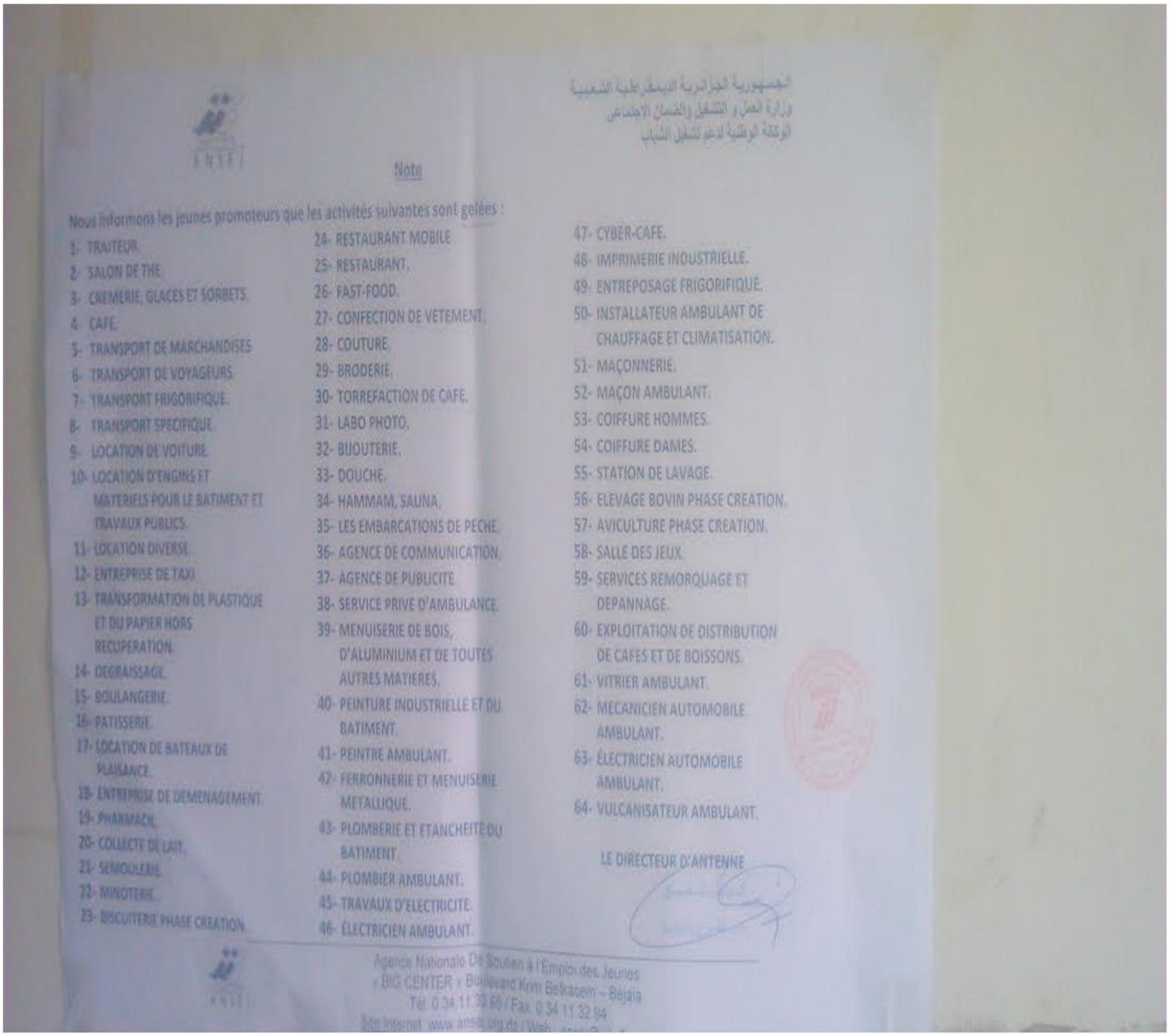

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العمل و التشغيل والضمان الاجتماعي
الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

ANSEJ

Note

Nous informons les jeunes promoteurs que les activités suivantes sont gelées :

1- TRAITEUR.
2- SALON DE THE.
3- CREMERIE, GLACES ET SORBETS.
4- CAFE.
5- TRANSPORT DE MARCHANDISES.
6- TRANSPORT DE VOYAGEURS.
7- TRANSPORT FRIGORIFIQUE.
8- TRANSPORT SPECIFIQUE.
9- LOCATION DE VOITURE.
10- LOCATION D'ENGINS ET MATERIELS POUR LE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS.
11- LOCATION DIVERSE.
12- ENTREPRISE DE TAXI.
13- TRANSFORMATION DE PLASTIQUE ET DU PAPIER HORS RECUPERATION.
14- DEGRAISSAGE.
15- BOULANGERIE.
16- PATISSERIE.
17- LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE.
18- ENTREPRISE DE DEMENAGEMENT.
19- PHARMACIE.
20- COLLECTE DE LAIT.
21- SEMOULERIE.
22- MINOTERIE.
23- BISCUITERIE PHASE CREATION.
24- RESTAURANT MOBILE.
25- RESTAURANT.
26- FAST-FOOD.
27- CONFECTION DE VETEMENT.
28- COUTURE.
29- BRODERIE.
30- TORREFACTION DE CAFE.
31- LABO PHOTO.
32- BIJOUTERIE.
33- DOUCHE.
34- HAMMAM, SAUNA.
35- LES EMBARCATIONS DE PECHE.
36- AGENCE DE COMMUNICATION.
37- AGENCE DE PUBLICITE.
38- SERVICE PRIVE D'AMBULANCE.
39- MENUISERIE DE BOIS, D'ALUMINIUM ET DE TOUTES AUTRES MATIERES.
40- PEINTURE INDUSTRIELLE ET DU BATIMENT.
41- PEINTRE AMBULANT.
42- FERRONNERIE ET MENUISERIE METALLIQUE.
43- PLOMBERIE ET ETANCHEITE DU BATIMENT.
44- PLOMBIER AMBULANT.
45- TRAVAUX D'ELECTRICITE.
46- ÉLECTRICIEN AMBULANT.
47- CYBER-CAFE.
48- IMPRIMERIE INDUSTRIELLE.
49- ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE.
50- INSTALLATEUR AMBULANT DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION.
51- MAÇONNERIE.
52- MAÇON AMBULANT.
53- COIFFURE HOMMES.
54- COIFFURE DAMES.
55- STATION DE LAVAGE.
56- ELEVAGE BOVIN PHASE CREATION.
57- AVICULTURE PHASE CREATION.
58- SALLE DES JEUX.
59- SERVICES REMORQUAGE ET DEPANNAGE.
60- EXPLOITATION DE DISTRIBUTION DE CAFES ET DE BOISSONS.
61- VITRIER AMBULANT.
62- MECANICIEN AUTOMOBILE AMBULANT.
63- ÉLECTRICIEN AUTOMOBILE AMBULANT.
64- VULCANISATEUR AMBULANT.

LE DIRECTEUR D'ANTENNE

ANSEJ

Agence Nationale De Soutien à l'Emploi des Jeunes
« BIG CENTER » Boulevard Krim Belkacem – Béjaia
Tél: 0 34 11 32 98 / Fax: 0 34 11 32 94
Site internet: www.ansej.org.dz / Web